



 **AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT**

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS 2023**

03.

## Éditos

- 03 Michel CADOT, Président de l'Agence nationale du Sport
- 04 Frédéric SANAUER, Directeur Général de l'Agence nationale du Sport
- 05 Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

06.

## Notre gouvernance

- 06 Notre gouvernance nationale
- 07 La gouvernance territoriale

19.

## Notre organisation

- 19 Notre équipe
- 21 Notre bilan social
- 23 Notre bilan financier
- 25 Nos systèmes d'informations

26.

## L'Agence en bref

- 26 Nos temps-forts
- 27 Les chiffres clés
- 30 Contribution de l'Agence aux politiques publiques du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

39.

## La haute performance

- 39 Général
- 50 Le soutien aux fédérations
- 58 Le soutien aux athlètes
- 70 L'optimisation de la performance
- 82 Les équipements et matériels HP
- 84 La déclinaison territoriale
- 90 Les autres actions transversales

94.

## Développement des pratiques

### Développement fédéral et territorial

- 94 Notre feuille de route
- 95 La part nationale
- 104 L'action territoriale
- 106 Nos dispositifs territoriaux
- 113 Outre-mer

115.

## Développement des pratiques

### Équipements Sportifs

- 115 Éléments de contexte
- 116 Orientations
- 117 7 Enveloppes en 2023 pour le financement des équipements sportifs

126.

## Communication et partenariats

### Partenariats

- 126 Sport en milieu professionnel
  - 128 Gagner du Terrain
  - 129 Sport pour les filles : projet Team Go Girls
- ### Communication

- 130 Évolutions 2023
- 131 Temps-forts 2023
- 132 Les bilans chiffrés

135.

## Nos défis 2024

136.

## Annexes

# L'ÉDITO

## Michel CADOT

### Président de l'Agence nationale du Sport,



© Thomas Raffoux

« L'Agence nationale du Sport déploie, au quotidien, des dispositifs inscrits dans des stratégies construites en partenariat (« Impulsion Sport », « Ambition Bleue »), dans un double objectif de développement des pratiques sportives sur l'ensemble du territoire national et de progression des résultats de nos athlètes sur la scène internationale, en particulier dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024.

Pour notre Agence, l'année 2023 a été marquée par de nouvelles avancées significatives.

L'Agence a mis en œuvre ou soutenu de nombreuses actions innovantes valorisant l'impact social du sport, conduites en étroite relation avec le COJOP/P2024, les clubs affiliés aux fédérations sportives, les collectivités territoriales et les acteurs économiques qui amplifient la dynamique et l'effet-levier des Jeux.

À cet égard, le Plan "5 000 Terrains de Sport" a constitué une vraie réussite par le très grand nombre de projets soutenus (5 500 à fin 2023 dépassant de plus de 10% l'objectif initial) et la rapidité de leur concrétisation. Les personnels des DRAJES\* et des SDJES\*, aux côtés de ceux de l'Agence, ont été particulièrement réactifs et se sont montrés à l'écoute des attentes exprimées par les collectivités territoriales et les fédérations sportives.

Sous la houlette de Claude Onesta, Manager Général de la haute performance, la déclinaison opérationnelle de la stratégie « Ambition Bleue » a permis de placer nos sportives et sportifs dans les meilleures conditions possibles de réussite pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec l'ambition affirmée d'intégrer, de manière durable, le Top 5 au rang des nations. La démarche « Gagner en France », dans ses différentes dimensions, a permis de valoriser tous les avantages pouvant résulter du fait de « Jouer à domicile ».

Je mesure les efforts fournis depuis de nombreux mois pour améliorer l'organisation de la gouvernance territoriale du sport, issue des dispositions du décret du 20 octobre 2020. Il conviendra, néanmoins, que nous procédions à de nécessaires ajustements pour que cette organisation se révèle plus efficiente. Comme nous en avons l'habitude, nous conduirons cette démarche de manière collective sur la base des constats opérés et des enseignements dégagés et dans le respect des compétences respectives des participants.

J'ai pleinement conscience de l'importante charge de travail assurée par les équipes de l'Agence nationale du Sport. Ce travail ne bénéficie pas, naturellement, d'une forte visibilité. Il est pourtant essentiel à la qualité du service rendu aux différents usagers. Je rends hommage au niveau d'exigence de celles et ceux qui reçoivent

et analysent, avec un sens aigu du service public, les dossiers de demandes de subventions au plan national et territorial.

La qualité des réponses régulièrement apportées, qu'il s'agisse de sport de haut niveau ou de développement de la pratique, est une preuve de la pertinence et de l'utilité des interventions de l'Agence. »

\* DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

\* SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

# L'ÉDITO

## Frédéric SANAUR

### Directeur Général de l'Agence nationale du Sport,



© Jean-Paul Loyer

« 2019–2023. Après près de 5 années d'existence et à quelques semaines maintenant des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'Agence poursuit son action au service du développement du sport et de la haute performance.

Tout au long de l'année 2023, de nombreuses initiatives ont continué de jalonner notre parcours avec des actions tournées vers la performance de l'équipe de France olympique et paralympique autour du Gagner en France et le déploiement de la Maison de la performance à Saint-Ouen durant les Jeux, la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport avec la mise en œuvre de projets emblématiques issus des Projets Sportifs Territoriaux, et la poursuite de l'installation des Conférences des Financeurs du Sport notamment en outre-mer, mais aussi en faveur du développement des pratiques avec le projet « Team Go Girls » tourné vers la pratique sportive des jeunes filles en partenariat avec l'équipementier Nike ou encore le nouvel appel à projets sur les « cours d'école actives et sportives ».

L'année 2023 a également permis de démontrer une nouvelle fois l'efficacité de l'Agence dans son rôle d'opérateur avec le succès du Plan des 5 000 Terrains de Sport et le soutien effectif de plus de 5 500 projets d'équipements de proximité en accès libre dans plus de 2 000 collectivités territoriales, sur l'ensemble du territoire national.

haute performance, développement des pratiques, équipements sportifs ou encore déclinaison territoriale, les pages qui suivent dans le cadre de ce rapport témoignent de l'intense activité qui a occupé les équipes de l'Agence nationale du Sport en 2023 et celles des services déconcentrés de l'Etat chargés des sports au sein des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

À quelques foulées seulement de l'échéance majeure vers laquelle tendent les acteurs du sport en France, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,

l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Agence – dont je tiens à saluer l'engagement et la compétence – sont tournés vers le soutien aux athlètes, aux équipes techniques et aux fédérations sportives ainsi que pour porter une suite concrète à l'héritage de Paris 2024. Une commission spécialement chargée des questions d'héritage sera créée au sein de l'Agence, qui reprendra également la gestion et l'animation des dispositifs Terre de Jeux et Impact 2024. Ces orientations actées en 2023 seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2024.

Nous sommes fiers de partager ce nouveau rapport d'activités qui relate précisément l'action de l'Agence nationale du Sport sur l'ensemble de ces périmètres d'intervention. Alors à la veille du rendez-vous historique pour le sport français que nous attendons tous, les acteurs du sport ont plus que jamais besoin d'un espace de partage, de dialogue, de gouvernance commune et d'actions pour continuer à mettre encore davantage le sport au cœur de la société. »

# L'ÉDITO

## Amélie OUDÉA-CASTÉRA

### Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques



© KMSP

« 2024, c'est l'année d'un rendez-vous historique entre la France et le sport. Avec une volonté : en faire un tournant pour sa place dans notre société.

Aujourd'hui, si notre pays est prêt pour ce défi, il le doit notamment à l'Agence nationale du Sport qui, depuis 2019, déploie les grandes politiques publiques du sport, dont l'année 2023 a confirmé la montée en puissance et, pour certaines, l'arrivée à maturité.

La France est fin prête à réussir les Jeux, avec, comme premier pilier, la réussite de nos athlètes tricolores, pour laquelle l'Agence est pleinement mobilisée aux côtés des fédérations.

En mettant en œuvre la stratégie « Ambition Bleue », qui nous a permis de refondre en profondeur notre modèle d'accompagnement de la haute performance, et qui doit nous permettre de nous inscrire durablement dans le top 5 des nations les plus médaillées côté olympique, et de doubler notre nombre de titres côté paralympique par rapport à Tokyo.

Et en renforçant son efficacité grâce à « Gagner en France », procédant pour cela, jusqu'aux derniers instants, à l'ensemble des ajustements nécessaires pour que nos sportifs soient au meilleur de leur performance le jour J, chez eux, devant leur public.

La France est également prête à faire de ses Jeux la plus grande fête du sport jamais organisée pour l'ensemble de nos compatriotes, notamment à travers le déploiement des plans d'animation territoriale, assortis dès 2023 d'une dotation par mon ministère de 2 millions d'euros, puis de 6,5

millions d'euros en 2024, à laquelle participent pleinement, aux côtés des DRAJES, les conférences régionales du sport.

L'année 2023 a d'ailleurs confirmé la montée en puissance de la gouvernance territoriale, conformément au calendrier fixé en juillet 2022, avec 18 CRDS désormais installées – 12 dans l'hexagone et 6 en Outre-mer –, qui ont pu adopter 14 Projets Sportifs Territoriaux (PST), ainsi que des projets emblématiques dans chaque région, qui ont bénéficié d'un fonds d'amorçage de 2,1 millions d'euros.

Ce rendez-vous historique entre la France et le sport, c'est aussi évidemment le développement de la pratique sportive, en particulier pour notre jeunesse, pour lequel l'Agence joue un rôle de premier plan, en accompagnant le déploiement des savoirs fondamentaux – « J'apprends à nager », « Aisance Aquatique », avec, au 31 décembre 2023, 216 000 élèves du premier degré et 424 000 du second titulaires d'une attestation « Savoir nager », ainsi que « Savoir rouler à vélo », avec plus de 179 000 enfants formés – sans oublier les 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les écoles primaires avec le financement des kits.

En accompagnant aussi, de manière complémentaire, la pratique de tous, notamment celle des nouveaux sportifs et licenciés de demain. Avec, après le succès rencontré par le premier Plan 5 000 Terrains de Sport, lancé en octobre 2021, dont l'objectif initial a non seulement été dépassé de près de 10%, mais aussi réalisé en seulement deux ans, et l'annonce par le Président de la République d'un nouveau Plan « 5 000 Équipements – Génération 2024 », doté d'une

enveloppe de 300 millions d'euros entre 2024 et 2026, qui permet de donner de la visibilité à tout l'écosystème sportif sur la volonté d'un investissement durable pour le sport.

Être à la hauteur de ce rendez-vous historique, c'est aussi permettre au sport de prendre toute sa part dans la résolution de nos grands défis contemporains, à commencer par la transition écologique, avec le fonds vert, doté de 2 milliards d'euros, ou l'insertion des publics éloignés de l'emploi, à travers le maintien d'une politique ambitieuse, et le cofinancement – à travers « 1 jeune 1 solution », « Campus 2023 » ou « Du Stade vers l'emploi » – de 4 925 emplois territoriaux et de 100 emplois nationaux.

C'est prendre toute sa part également au combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers le déploiement des 200 cours d'école actives, la construction et la rénovation de vestiaires, mais aussi le développement de partenariats externes, à l'image de « Team Go Girls », porté avec Nike, qui permet d'inciter des jeunes filles de 7 à 14 ans à pratiquer le sport.

L'Agence, l'ensemble de ses agents et sa gouvernance peuvent être fiers de bâtir pas après pas, pilier après pilier, le plus fantastique héritage des Jeux : une France qui n'est plus seulement une nation de grands sportifs, mais la véritable nation sportive qu'elle a tout pour devenir. Avec, pour étoffer l'héritage des Jeux, la Grande Cause Nationale 2024, la toute première dédiée à la promotion de l'activité physique et sportive, à la réussite de laquelle l'Agence œuvre chaque jour. »

# NOTRE GOUVERNANCE

SOMMAIRE

## NOTRE GOUVERNANCE NATIONALE

Groupement d'intérêt public, l'Agence nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et davantage de cohérence dans leurs financements.

**Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.**



État



Mouvement sportif



Collectivités territoriales



Monde économique



- **2 Assemblées générales** : le 18 septembre 2023 (validation du rapport d'activités) et 30 novembre (adoption du procès-verbal de l'AG 2023 et modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Agence nationale du Sport ») ;
- **3 Conseils d'administration** : 14 mars, 22 juin, 30 novembre (validation des critères d'intervention du groupement, adoption de deux budgets rectificatifs 2023 et du budget initial 2024) ;
- **3 Réunions de bureau** : 6 mars, 14 juin, et 21 novembre 2023 ;
- **2 Comités d'audit, d'éthique, de déontologie et des rémunérations** : 22 mai et 6 novembre 2023 ;
- **2 Groupes de suivi Développement des pratiques** : 5 juillet et 16 novembre 2023 ;
- **1 Groupe de suivi haute performance** : 11 janvier 2023 ;
- **2 Comités de programmation des équipements sportifs** : 30 juin et 3 octobre 2023 ;
- **2 Comités emploi** : 9 mai, 7 novembre 2023 ;
- **8 Commissions dédiées au Développement des modèles économiques et des financements** : 12 janvier, 28 février, 3 et 23 mai, 27 juin, 7 septembre, 12 octobre et 27 novembre 2023 ;
- **3 Commissions chargées du fonds de soutien à la production audiovisuelle** : 25 avril, 11 juillet et 9 novembre 2023.

## LA GOUVERNANCE TERRITORIALE



La déclinaison territoriale de la gouvernance partagée se matérialise, depuis janvier 2021, dans chaque région au travers de deux instances de concertation :

- Une **conférence régionale du sport** qui établit la stratégie collective en matière de politique sportive, sur 5 ans, tenant compte des spécificités et priorités locales dans un Projet Sportif Territorial (PST).
- Une **conférence des financeurs du sport** qui propose le co-financement de projets structurants, en cohérence avec les priorités du PST, en favorisant un accompagnement croisé de financeurs présents sur tout le territoire.

**Le Préfet de région est délégué territorial de l'Agence, en s'appuyant sur les services déconcentrés de l'État en charge du sport.**

À l'image de l'Agence, se retrouvent autour de la table des conférences les **4 collèges** (l'État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique et social) composés de différents représentants de structures à l'échelon régional.

Dans ce cadre, l'Agence intervient pour **accompagner ces acteurs nationaux et locaux** dans la compréhension des enjeux, de l'opportunité, et de l'opérationnalité de cette gouvernance partagée.

Elle était ainsi présente physiquement et/ou en distanciel en 2023, **à l'installation de 2 conférences régionales du sport en outre-mer, à l'adoption de 5 Projets Sportifs Territoriaux et à l'installation de 10 conférences des financeurs du sport.**

Elle a participé et animé **une centaine de réunions** avec les DRAJES, les membres titulaires et suppléants des conférences, les dirigeants de ces structures au niveau national et d'autres partenaires à cette gouvernance partagée.

Elle est enfin présente **en soutien au fonctionnement des conférences** par des webinaires avec les acteurs de l'écosystème sportif, des échanges quotidiens, des éclairages, des conseils, des partages d'expériences... De manière générale, l'Agence assure la **promotion de la nouvelle gouvernance** du sport sur le plan territorial et au niveau national.

Avec les présidentes et présidents des conférences, et le président de l'Agence Michel CADOT, le **Cercle des présidents** s'est réuni 2 fois en 2023 (mars et décembre). Il permet d'animer ce réseau pour échanger régulièrement ensemble, mais également partager les expériences, les bonnes pratiques, les propositions, les interrogations, les difficultés, afin de faire évoluer de manière cohérente, concertée et constructive la **déclinaison territoriale de la gouvernance du sport.**



## CALENDRIER D'INSTALLATION DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT

SOMMAIRE



Les 5 PST adoptés en 2023 sont axés autour de **3 à 6 axes structurants**, et parfois d'un axe transversal, déclinés en objectifs voire actions. Les conférences des financeurs du sport peuvent ainsi orienter les priorités d'actions.

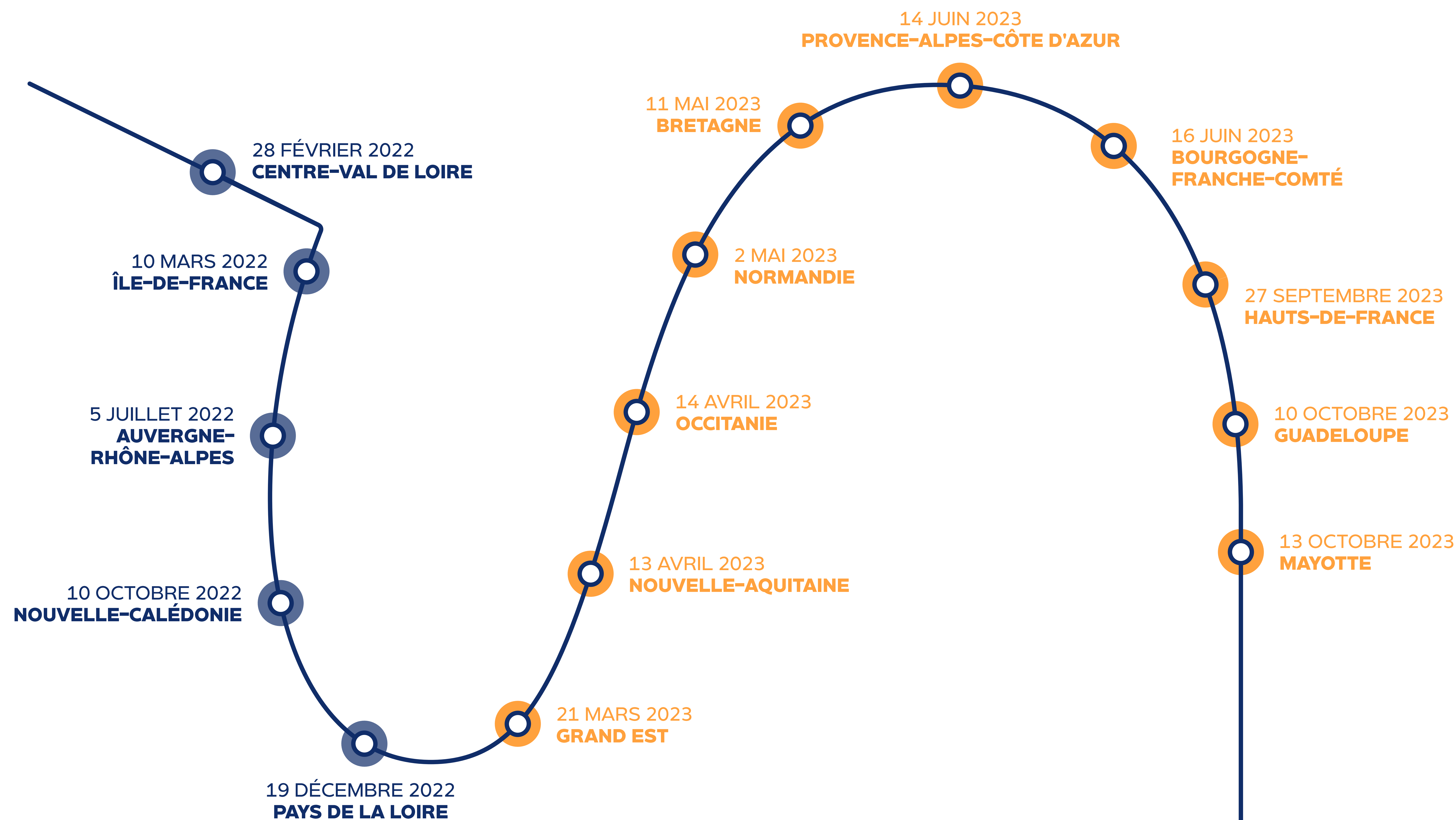
**10 emplois ont été créés depuis 2021, autour du secrétariat général** des conférences en régions, assuré par les DRAJES, afin de permettre un fonctionnement efficace au quotidien, en lien avec les services dont sont issus les présidents des conférences.

Des **outils de communication dédiés** se déploient pour assurer localement une meilleure connaissance de ces instances, de leurs missions, du rôle de chacun en leur sein et au-delà (réseaux sociaux, sites internet, newsletters...).

Le site internet de l'Agence centralise tous les diagnostics territoriaux réalisés dans le cadre des conférences régionales du sport, ainsi que tous les PST et les compositions des différentes conférences.



## CALENDRIER D'INSTALLATION DES CONFÉRENCES DES FINANCEURS DU SPORT



## LES DATES CLÉS

2019

LOI DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2019

→ Portant création de l'Agence nationale du Sport

## 20 OCTOBRE 2020

→ Décret d'application instaurant les conférences régionales et conférences des financeurs du sport

## 20 JANVIER 2021

→ Installation de la 1<sup>ère</sup> conférence régionale du sport en Centre-Val de Loire, 3 mois jour pour jour après la parution du décret

## 28 FÉVRIER 2022

→ 1<sup>er</sup> projet sportif territorial adopté par la conférence régionale du sport de Centre-Val de Loire

## 28 FÉVRIER 2022

→ 1<sup>ère</sup> conférence des financeurs du sport installée en Centre-Val de Loire

## LOI DU 2 MARS 2022

Visant à démocratiser le sport en France à travers 3 volets :

- Développer la pratique du sport pour le plus grand nombre ;
- Rénover la gouvernance des fédérations sportives ;
- Assurer un modèle économique vertueux au secteur.

2023

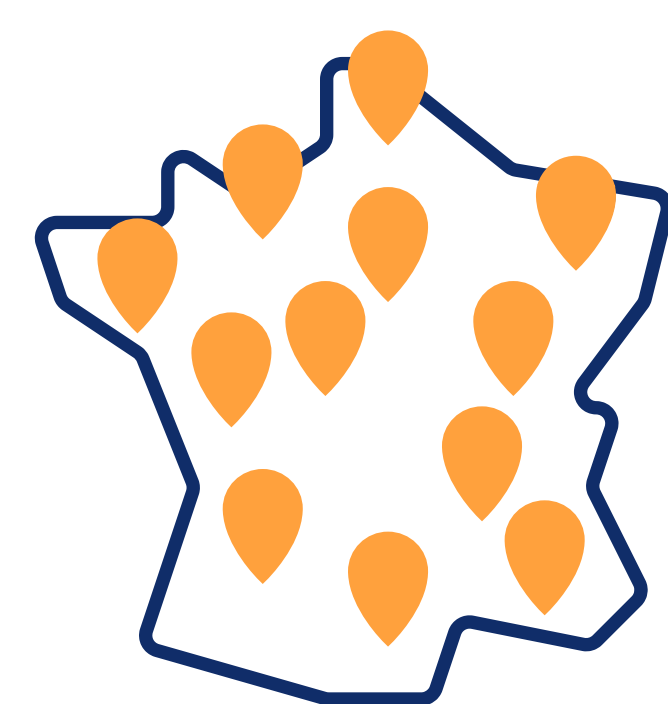
## 19 AVRIL 2023

→ Signature du 1<sup>er</sup> Projet emblématique et Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Financement (CPOF) en Centre-Val de Loire

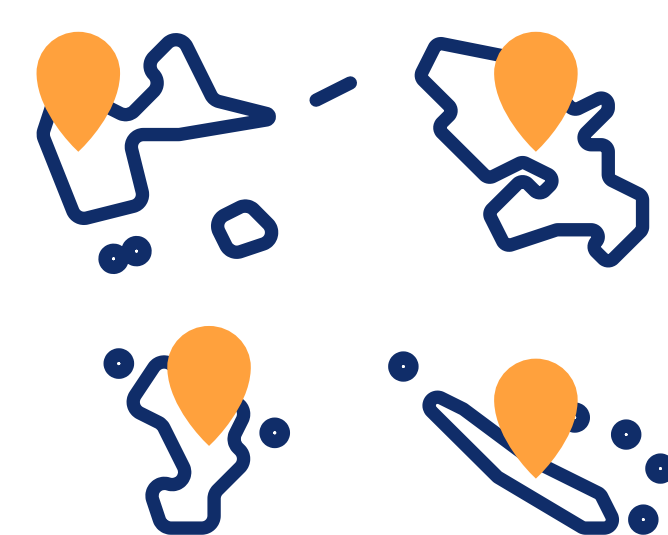


## CHIFFRES CLÉS DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

SOMMAIRE

**12**

CONFÉRENCES RÉGIONALES  
DU SPORT INSTALLÉES  
DANS L'HEXAGONE

**6**

EN OUTRE-MER



**5** PRÉSIDENT.E.S |  
MOUVEMENT SPORTIF

**12** COLLECTIVITÉS

**1** USAGER

**3** PRÉSIDENTES

**7** VICE-PRÉSIDENTES

**12** VP MONDE  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



EN MOYENNE :

**58**

MEMBRES  
DANS L'HEXAGONE

**3 À 6**

COMMISSIONS  
THÉMATIQUES

**26**

MEMBRES  
EN OUTRE-MER

AU TOTAL :

**+1000**

ACTEURS ENGAGÉS LOCALEMENT

**15**

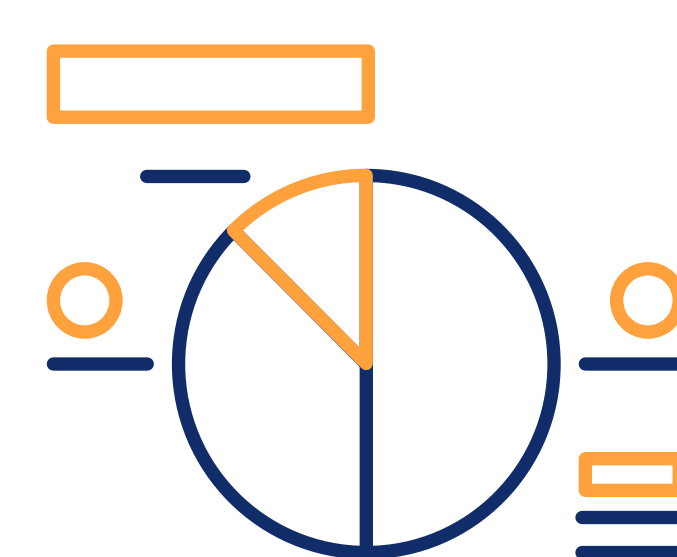
CONFÉRENCES  
DES FINANCEURS  
INSTALLÉES  
DONT **3** EN OUTRE-MER

**12** PRÉSIDENTS  
COLLECTIVITÉS

**1** PRÉSIDENT ÉTAT

**1** PRÉSIDENT MONDE  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

**1** PRÉSIDENT  
MOUVEMENT SPORTIF

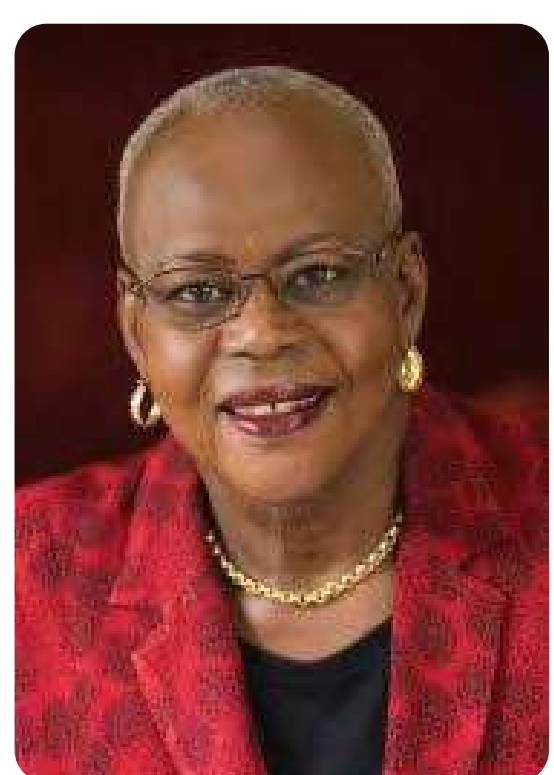
**14**

DIAGNOSTICS  
TERRITORIAUX  
RÉALISÉS

**14**

PST ADOPTÉS

## TROMBINOSCOPE

PRÉSIDENT(E)S CONFÉRENCES  
RÉGIONALES DU SPORTALEXANDRE  
NANCHI  
**AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**WILLY  
BOURGEOIS  
**BOURGOGNE-  
FRANCHE-  
COMTÉ**PIERRE  
POULIQUEN  
**BRETAGNE**FRANÇOIS  
BONNEAU  
**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**HENRY  
LEMOINE  
**GRAND EST**CAMILLE  
ELISABETH  
**GUADELOUPE**GILLES  
LE GALL  
**GUYANE**FLORENCE  
BARISEAU  
**HAUTS-  
DE-FRANCE**EVELYNE  
CIRIEGI  
**ÎLE-DE-FRANCE**OLIVIER  
FORT  
**LA RÉUNION**JOSETTE  
MANIN  
**MARTINIQUE**MADI  
VITA  
**MAYOTTE**NICOLAS  
MARAIS  
**NORMANDIE**PHILIPPE  
SAÏD  
**NOUVELLE-  
AQUITAINE**PIERRE  
FAIRBANK  
**NOUVELLE-  
CALÉDONIE**KAMEL  
CHIBLI  
**OCCITANIE**ISABELLE  
LEROY  
**PAYS DE  
LA LOIRE**HERVÉ  
LIBERMAN  
**PROVENCE-  
ALPES-CÔTE  
D'AZUR**

## TROMBINOSCOPE

PRÉSIDENT(E)S CONFÉRENCES  
DES FINANCEURS DU SPORTGILLES  
PASSOT  
**AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**CHRYSTEL  
MARCANTOGNINI  
**BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**NOELLE  
CHENOT  
**BRETAGNE**FRANCIS  
CAMMAL  
**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**PATRICK  
WEITEN  
**GRAND EST**JEAN  
DARTON  
**GUADELOUPE**FRÉDÉRIC  
ALLIOT  
**HAUTS-  
DE-FRANCE**BERNARD  
COHEN-HADAD  
**ÎLE-DE-FRANCE**EL ANRIF  
HASSANI  
**MAYOTTE**CLARA  
DEWAELE  
**NORMANDIE**PHILIPPE  
LAFRIQUE  
**NOUVELLE-  
AQUITAINE**LOUIS  
LE FRANC  
**NOUVELLE-  
CALÉDONIE**CHRISTIAN  
ASSAF  
**OCCITANIE**VINCENT  
SAULNIER  
**PAYS DE  
LA LOIRE**LAURENT  
BONNET  
**PROVENCE-  
ALPES-CÔTE  
D'AZUR**

## TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE LA CONVENTION

1/5

Les valeurs cibles fixées pour les indicateurs sont fondées sur les données relevées en 2022 à partir des objectifs qualitatifs ou quantitatifs recherchés

	réalisé 31/12/2022	réalisé 31/12/2023	cible 31/12/2024	Commentaires
<b>GOUVERNANCE</b>				
Nombre de CPOF signés	0	18	32	
Nombre de PST validés (nombre et %)	9	14 (58%)	24 (100%)	
Nombre de réunions des Présidents de conférences	3	2	2	
Montant de recettes "partenaires" (recettes directes et indirectes)	3,6M€ (auxquels s'ajoutent 1,2M€ rattachés à l'exercice 2021 – AAP Impact 2024)	Total Développement : 12,332M€	Total Développement : 12,802M€	À titre informatif : la cible 2024 n'intègre pas, à date et dans cette projection, les éventuelles recettes de la Fédération Française de Rugby (5 M€).
Croissance de la visibilité des programmes d'intervention de l'Agence : nombre de pages visitées sur le site internet	527 720	612 000	660 000	

## TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE LA CONVENTION

2/5

	réalisé 31/12/2022	réalisé 31/12/2023	cible 31/12/2024	Commentaires
<b>DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES</b>				
<b>Nombre de pratiquants</b>	60%	59%	A déterminer	Selon la dernière enquête de l'INJEP (Baromètre mars 2023), en 2022, 60 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué en moyenne une fois par semaine une activité physique et sportive au cours des douze derniers mois. Ce baromètre est publié tous les deux ans.
<b>Nombre de licences (par public)</b>	en cours de détermination	En cours de détermination	14 à 20 ans : 60% seniors : 12,5% féminines : 23% dans les QPV : 16% dans les ZRR : 26%	Cet indicateur relève du MSJOP.
<b>% de Moyens financiers consacrés dans les PSF/PST à des actions en direction des personnes handicapées / total des moyens mobilisés</b>	8,9%	9,4%	Indicateur PAP : 10%	Les cibles 2023 et 2024 sont celles redéfinies à l'occasion de la préparation du PAP 2024.
<b>% de Moyens financiers consacrés dans les PSF/PST à des actions en direction des filles/femmes/total des moyens mobilisés</b>	9,3%	9,4%	Indicateur PAP : 11%	
<b>% de Moyens financiers consacrés dans les PSF/PST à des actions en direction des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés</b>	48,9%	47,7%	Indicateur PAP : 50%	
<b>% Moyens financiers consacrés à des actions en direction de la professionnalisation du mouvement sportif / total des moyens mobilisés</b>	38,3%	35,8%	Indicateur PAP : 40%	
<b>% Moyens financiers consacrés à des actions dans les PSF-PST en direction du sport santé / total des moyens mobilisés</b>	11,8%	11,4%	Indicateur PAP : 12%	

## TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE LA CONVENTION

3/5

	réalisé 31/12/2022	réalisé 31/12/2023	cible 31/12/2024	Commentaires
<b>Part des clubs financés (en nombre et en montant) dans les projets sportifs fédéraux</b>	51% clubs en PSF en QPV 51,5% crédits clubs en QPV	En QPV /ZRR - 48,7% nombre de clubs - 49,8% crédits clubs  Tous territoires confondus - 76,5% nombre de clubs - 47% crédits clubs	50% minimum	
<b>Taux de pérennisation des emplois pluriannuels financés suite à l'aide de l'Agence</b>	En cours	En cours	80%	Donnée non disponible à date Le taux de pérennisation 2018 s'élevait à 79% lors de l'enquête menée sur les emplois CNDS. Une nouvelle enquête / évaluation emploi a été lancée fin 2023 par le MSJOP – les résultats attendus fin 2024 permettront de disposer d'un taux de pérennisation des emplois Agence actualisé.
<b>Nombre de fédérations (contrats de développement) ou de collectivités territoriales accompagnées sur des projets liés au développement durable (dont projets liés à la digitalisation de l'offre sportive, travaux de réduction de la consommation énergétique)</b>	59 dossiers équipements financés au titre du Plan de relance 2022/2023. 8 fédérations financées	Reliquat du Plan de relance 2022/2023 pour 2023 : 80 projets financés  AAP Transformation numérique des fédérations sportives : 53 fédérations financées pour 48 projets	AAP Transformation numérique des fédérations sportives : 35 fédérations financées	Fin des crédits du Plan de relance – rénovation énergétique des équipements sportifs courant 2023.
<b>Nombre d'attestations délivrées Savoir Nager (Aisance Aquatique)</b>	67 000	40 060	75 000	Cet indicateur relève du MSJOP.
<b>% de Montants attribués aux équipements sportifs en QPV ou à proximité ou en zones rurales ou en outre-mer (dont pour information % lié au Plan 5 000 Terrains de Sport)</b>	96% (pour information 100% en 2022)	79% (dont 76 % pour le Plan 5000 Terrains de Sport)	70%	Sur le Plan 5000 Terrains de Sport, tous les territoires sont devenus éligibles en 2023 permettant de financer tous types de territoires autres que carencés avec une priorité donnée aux territoires carencés.
<b>Nombre de nouveaux équipements sportifs de proximité financés (dont nombre de dojos solidaires)</b>	2 129 (dont 7 dojos)	3 465 dont (155 dojos)	1 200 (dont 200 dojos)	



## TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE LA CONVENTION

4/5

	réalisé 31/12/2022	réalisé 31/12/2023	cible 31/12/2024	Commentaires
<b>HAUTE PERFORMANCE</b>				
Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des finalistes aux Jeux Olympiques (hiver + été)	10	NC	5	Les 2 cibles 2024 ont changé lors de la préparation du PAP 2024 (de 4 à 5 pour le 1er, de 6 à 5 pour le second).
Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés aux Jeux Paralympiques (hiver + été)	9	NC	5	
Rang sportif de la France apprécié à partir des résultats des médaillés dans les Championnats du Monde des sports olympiques (hiver + été)	5	7	5	
Nombre et % d'athlètes du cercle HP et des cellules de performance identifiés par l'Agence bénéficiant d'un dispositif de soutien à l'insertion professionnelle (hors aides personnalisées et hors sportifs professionnels): CIP, CAE et emplois SHN avec répartition H/F	233 (64%) dont 145 Hommes (62%) et 88 Femmes (38%)	313 (68%) dont 195 Hommes (62%) et 119 Femmes (38%)	75%	Pour information, en 2022 : 39% de sportifs SHN sont des femmes.
Pourcentage de SHN bénéficiant des services mis en place par les Maisons Régionales de la performance	50%	50%	60%	Concernant cet indicateur, il est à noter que l'accompagnement sur l'optimisation de la performance est à destination des athlètes potentiels ciblés par l'Agence et qu'il s'adresse à une population plus large pour le suivi socio-professionnel des SHN.
% d'entraîneurs ciblés par l'Agence qui bénéficient d'un soutien individualisé dans des dispositifs d'accompagnement dans le cadre du plan COACHS	20%	23%	30%	Le nombre de potentiels bénéficiaires augmente : 174 coachs identifiés et 35 accompagnés en 2022. Objectif d'augmenter le nombre de coachs accompagnés de 10 en 2024.

## TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS DE LA CONVENTION

5/5

	réalisé 31/12/2022	réalisé 31/12/2023	cible 31/12/2024	Commentaires
<b>EFFICIENCE DE L'ACTION DE L'AGENCE, PILOTAGE BUDGÉTAIRE</b>				
<b>Taux de réalisation du plan d'action annuel de contrôle interne de l'Agence</b>	80%	75%	85%	La baisse de 5 points s'explique par l'ajout de 15 nouvelles actions en 2023 (contre 3 en 2022) qui sont pour la majorité en cours à fin 2023.
<b>Niveau des Restes à payer</b>	163,3M€ hors restes à payer fléchés et 355,1M€ au total	146,3M€ hors restes à payer fléchés et 395,5M€ au total	122M€ hors restes à payer fléchés et 209M€ au total	Ces projections ne prennent pas en compte d'éventuelles nouvelles enveloppes fléchées arbitrées dans le cadre des PLF à venir.  Au vu des programmes confiés à l'Agence et des dépenses 2023, la cible 2024 nous semble difficilement atteignable.
<b>Ratio d'endettement (part des RAP/recettes annuelles)</b>	Recettes nettes hors recettes Etat fléchées : 303,8M€ et 488,5M€ avec recettes fléchées. Ratio 0,73	Ratio 1,12	Ratio 0,62	
<b>Taux de couverture des AE non fléchées par les recettes non fléchées</b>	95,69%	100%	100%	
<b>% de subventions d'équipements (en montant) ayant donné lieu à un paiement complet ou soldé 6 ans après la notification</b>	98%	98%	au-delà de 95%	
<b>Taux de couverture des déclarations d'intérêts des administrateurs, experts et salariés (avec mention du nombre de déclarations modifiées chaque année)</b>	100% salariés (XX renouvelées en 2022) 90% AG/CA	Salariés : 100% CA+AG : 96 % Autres commissions : 82 %	100% salariés 100% AG/CA	
<b>Evolution en % de la masse salariale rapportée au nombre d'ETPT</b>	0,32%	2,8%	inférieur à 2,5%	-1,75% sous plafond + hors plafond

# NOTRE ORGANISATION

## NOTRE ÉQUIPE

Le plafond d'emploi de l'Agence a été maintenu en 2023 à 70 ETPT. Au 31 décembre 2023, le GIP accueillait 82 collaborateurs : 36 femmes et 46 hommes. Le groupement a accueilli 4 stagiaires (hors stage d'observation) et 7 nouveaux apprentis (dont 2 étaient stagiaires préalablement).

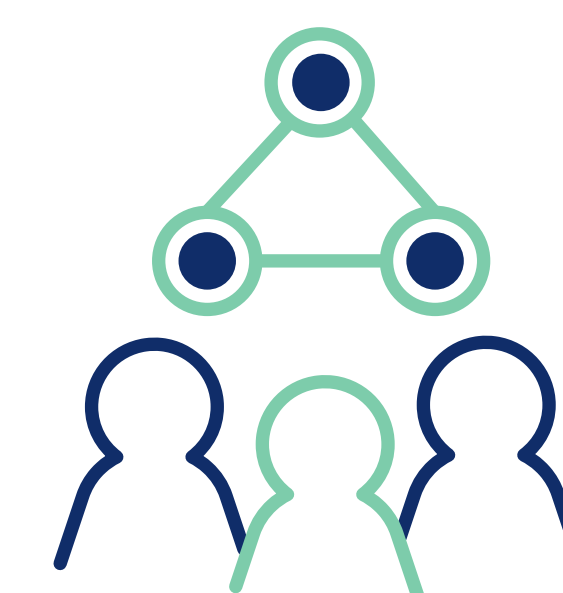
Au cours de l'année, il a été procédé au recrutement de 17 salariés (dont 7 contrats courts), à la transformation de 2 contrats courts en emplois permanents ainsi que d'un contrat d'apprentissage en CDD court et à 8 renouvellements de contrats (contrats de 3 ans arrivés à leur terme hors 4 pour changement de fonction et 1 pour renouvellement de cumul emploi-retraite). Hors contrats courts, il y a eu 10 départs.

Au terme des élections professionnelles qui se sont tenues en décembre 2022, les nouvelles instances de dialogue social ont été installées : un comité social de l'Agence et une commission consultative paritaire.



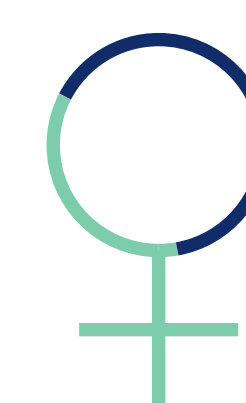
# 82

COLLABORATEURS



# 6

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL  
TITULAIRES POUR 2 INSTANCES




# 44%

PART DES FEMMES PARMIS  
LES COLLABORATEURS

# ORGANIGRAMME DES SERVICES

SOMMAIRE



\*Au 31/12/2023

## EXTRAITS DU BILAN SOCIAL 2023

### Santé et sécurité au travail

L'année 2023 ne comptabilise aucun accident de travail ou de trajet. Au cours de l'année 2023, il est dénombré 136 jours d'arrêt maladie, 136 jours de congés de naissance et de paternité.

Le service de santé au travail rattaché au groupement (IPAL) a réalisé 34 consultations : 21 visites initiales et 13 visites périodiques.

### Améliorations des conditions de travail

Le parc informatique a été renouvelé (passage exclusivement à des ordinateurs portables). L'équipement des salles de réunion en matière de visio conférence (caméras et écrans) a été complété.

À la demande des représentants du personnel, une salle a été aménagée pour permettre le repos des collaborateurs qui en ressentiraient le besoin au cours de la journée. Elle est également utilisée par les femmes allaitantes qui doivent s'isoler pour recueillir leur lait.

### Formations

30 salariés ont bénéficié d'une formation en 2023 (656h) :

- Outils : SIREPA, Tableau, gestion de projet ;
- Métier : RH, maîtrise des risques, sport santé, protection des données ;
- Prévention : prévention des risques psychosociaux, recyclage sauveteur secouriste du travail, prévention des discriminations ;

4 salariés ont bénéficié de jours d'absence pour préparer ou passer un concours.



## EXTRAITS DU BAROMÈTRE SOCIAL 2023

### Baromètre social

Le baromètre social a été reconduit en 2023.  
Il a connu un taux de participation de 75 %.

#### Points en amélioration :



#### Engagement durable au sein du groupement

→ La part des collaborateurs de l'Agence qui souhaitent s'engager durablement au sein du groupement augmente légèrement : 47,4% en 2023 (46,2% en 2022 et en 2021).



#### Harmonie intra service

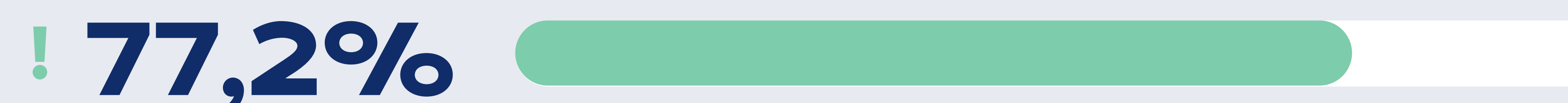
→ 89,3% des répondants estiment l'ambiance entre les services comme bonne ou très bonne (contre 57,7% très bonne/bonne et 36,5% normale en 2021).



#### Pratique d'une activité sportive en dehors du temps de travail

→ La capacité à pratiquer une activité sportive en dehors du temps de travail progresse significativement pour atteindre 77,2% (contre 70,8% en 2022 et 65,4% en 2021).

#### Points de vigilance



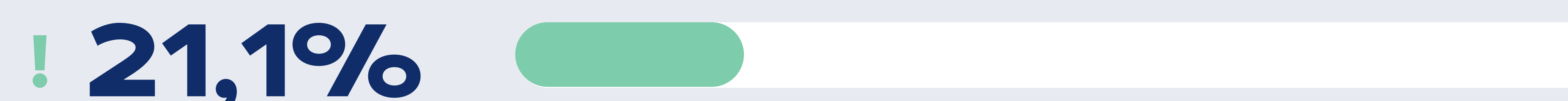
#### Équilibre vie professionnelle / vie personnelle

→ La perception que les conditions de travail mises en place à l'Agence permettent un équilibre vie professionnelle / vie personnelle diminue : 77,2% (contre 84,6% en 2022 et 82,7% en 2021).



#### Charge de travail

→ La part des répondants qui indiquent que leur service est toujours en surcharge augmente à nouveau : 40,4% en 2023 contre 23,1% en 2022 et 48,1% en 2021.



#### Gênés par des remarques/propos

→ 21,1% des répondants soit 12 collaborateurs se sont déjà sentis gênés par des remarques/propos d'autres collaborateurs à leur rencontre ou à l'encontre d'un collègue, d'un partenaire ou d'une autre personne fréquentant le site.

## NOTRE BILAN FINANCIER

Le solde budgétaire s'est traduit par un déficit de 71,5 M€ qui résulte d'une exécution à hauteur de 350,2 M€ en recettes et 421,7 M€ en dépenses, soit un taux d'exécution de 94%. Ces dernières se répartissent comme suit :

### 10.9 M€

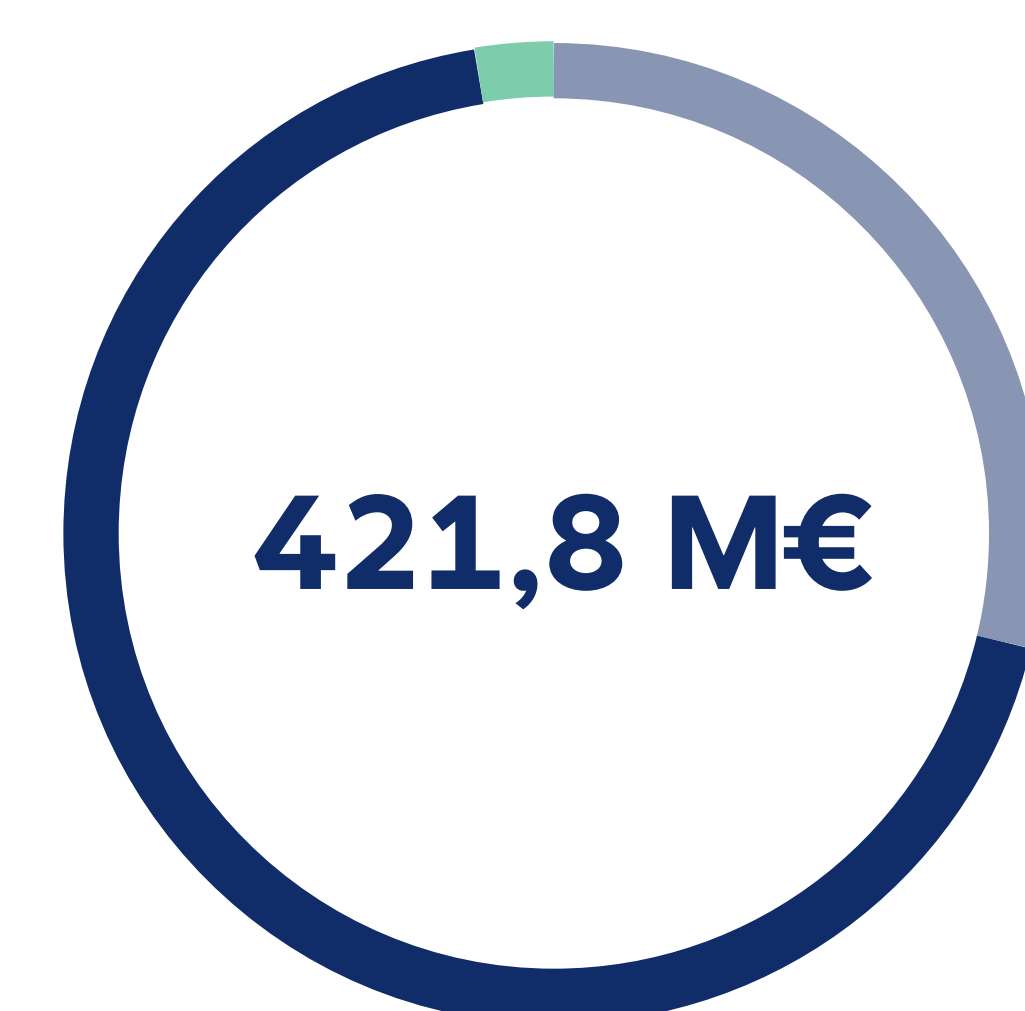
pour les frais de structure du groupement

### 284.1 M€

sur le volet Développement des Pratiques

### 126.7 M€

sur le volet haute performance



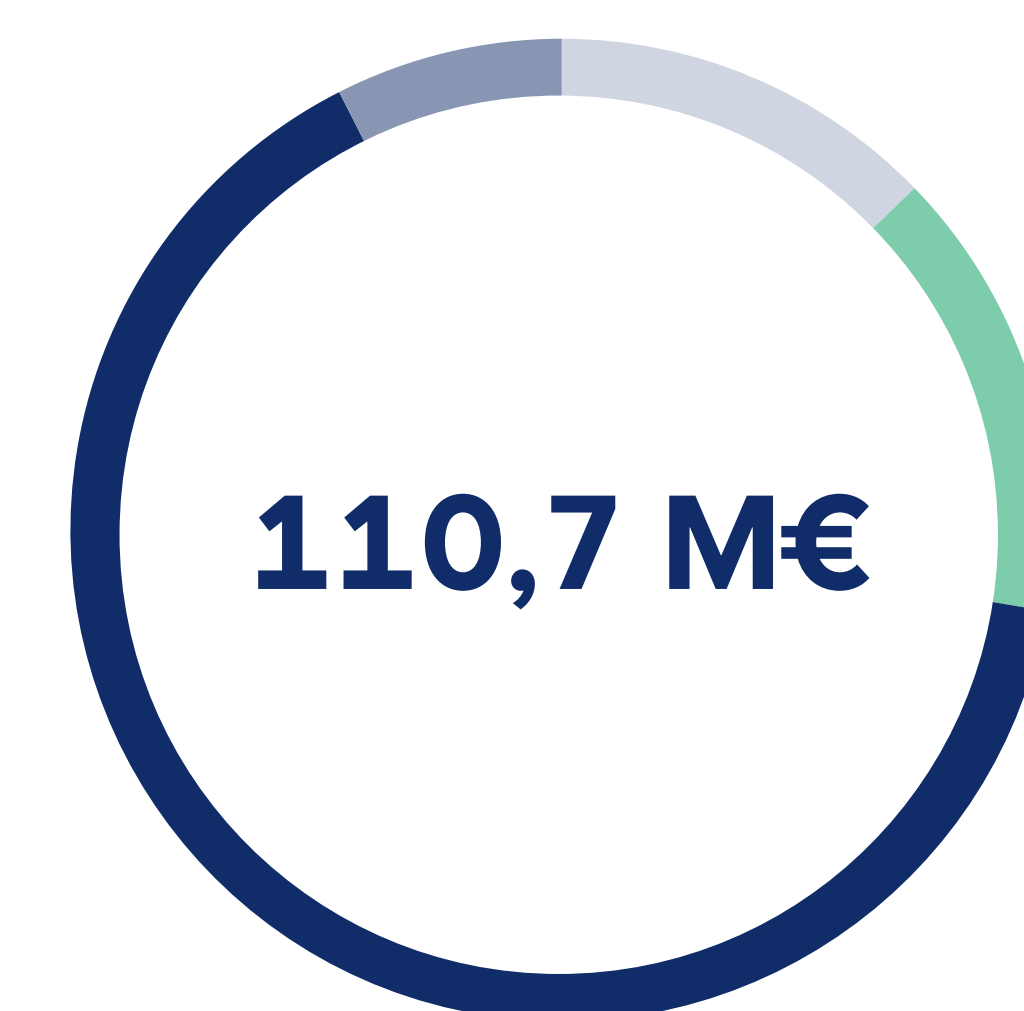
#### Total des dépenses

- haute performance
- Développement des pratiques
- Frais de fonctionnement



#### Total des recettes

- Subventions Ministère
- Fiscalité affectée
- Autres ressources



#### Dépenses au titre de la haute performance (CP), hors équipements

- Soutien aux athlètes
- Soutien aux fédérations
- Optimisation de la performance et autres dispositifs nat.
- Déclinaison territoriale



#### Engagements de l'année au titre des subventions d'équipements (AE)

- haute performance – hors CPJ
- haute performance – CPJ
- Développement des pratiques



#### Dépenses au titre du développement des pratiques (CP), hors équipements

- Projets sportifs territoriaux (dont emploi)
- Projets sportifs fédéraux (PSF)
- Contrats de développement avec les fédérations (dont soutien au PSF)
- Autres dispositifs nationaux (Impact 2024, Aisance aquatique, sport à l'école, emploi...)



## NOTRE BILAN FINANCIER

L'Agence nationale du Sport, poursuit sa montée en puissance en tant qu'acteur majeur du sport en France. Les comptes du groupement, clôturés le 31 décembre 2023, ont été approuvés par le conseil d'administration du 15 mars 2024.

### Les recettes

Elles sont constituées de financement de l'Etat pour **338,4 M€**. Il est à noter le niveau important des recettes « Mécénats et partenariats » qui s'élève à **11,8 M€** (CNOSF, COJO, FdJ, CPSF, MEDEF, Ville de Marseille, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Fédération Française de football, GIP France 2023, Nike), contre **4,5 M€** en 2022.

**CNOSF : 400 000 €** au titre du dispositif « Impact 2024 », et **500 000 €** pour l'abondement du fonds de soutien à la production audiovisuelle et **100 000 €** au titre des contrats de développement actions 2023 ;

**FdJ : 350 000 €** au titre de la convention de coopération « Gagner du Terrain – édition 2023 » et **100 000 €** pour « Impact 2024 » ;

**COJO : 1 200 000 €** au titre du dispositif « Impact 2024 » ;

**CPSF : 400 000 €** pour « Impact 2024 » et **100 000 €** pour « Impact 2024 – Savoir Nager » ;

**Ville de Marseille : 200 000 €** pour « Impact 2024 » ;

**Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis : 2 400 000 €** au titre du Plan 5000 Terrains de Sport ;

**Fédération Française de Football : 2 100 000 €** au titre du Plan 5000 Terrains de Sport ;

**MEDEF : 100 000 €** ;

**Nike : 167 334 €** ;

**GIP France 2023 : 3 000 000 €** pour les emplois "Campus 2023".

### La trésorerie

Pour ce qui est de l'exercice 2023, la trésorerie se situe à **218,1 M€** fin 2023. Une partie de cette trésorerie correspond à de la trésorerie fléchée, soit **133,2 M€** contre **194,6 M€** en 2022, qui est gagée par la couverture des restes à payer 2023 et exercices suivants. Le montant de trésorerie « non fléchée » se chiffre toutefois à un niveau satisfaisant de **85 M€** contre **96 M€** en 2022.

### Les dépenses

L'exécution budgétaire, au 31/12/2023, se chiffre à **421 761 490,85 €** pour une prévision de **447 113 421,00 €** (cf. BR2-2023). Le tableau infra met en regard les prévisions et réalisations des dépenses par enveloppes budgétaires et les taux d'exécution correspondants.

Chiffres arrondis CP en €	Exécution 2022	BR2-2023	Exécution 2023	Taux d'exécution	Écart en €
Personnel	6 883 961	7 920 000	7 446 488	94%	- 473 512
Fonctionnement	3 955 274	6 049 426	4 946 391	82%	- 1 103 035
Intervention	377 453 891	432 620 886	408 879 656	95%	- 23 741 230
Investissement	504 297	523 109	488 956	93%	- 34 153
<b>Total</b>	<b>388 797 423</b>	<b>447 113 421</b>	<b>421 761 491</b>	<b>94%</b>	<b>- 25 351 930</b>

### Le niveau des restes à payer

Au 31/12/2023, ils s'élèvent à **395,5 M€** (contre **355,1 M€** en 2022), montant qui correspond aux engagements pluriannuels contractés par le groupement. Ces engagements concernent essentiellement des subventions d'équipements (**393,1 M€** contre **353 M€** en 2022). À noter que sur le total de ces restes à payer, un montant de **23,9 M€** correspond aux engagements pris au titre du CNDS (**19,6 M€**) et du P219 (**4,3 M€**).

### Les subventions

L'Agence a distribué un montant total de **408,9 M€** en subventions, contre **377,5 M€** en 2022.



## NOS SYSTÈMES D'INFORMATION

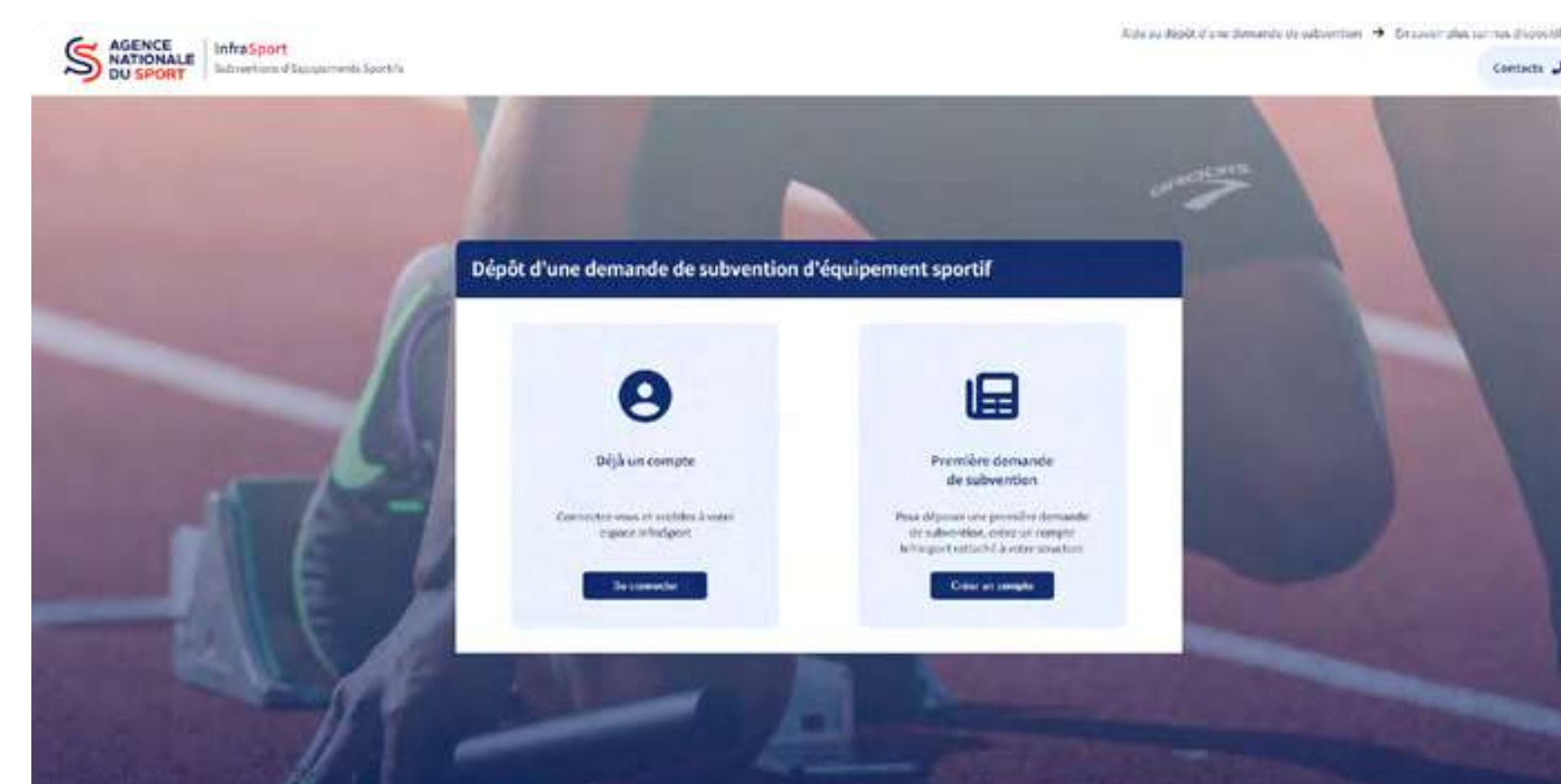
**Le numérique est aujourd'hui omniprésent dans le fonctionnement de l'Agence nationale du Sport pour la gestion et le pilotage des dispositifs mis en œuvre.**

**L'ambition portée par l'Agence est d'améliorer en continu ses systèmes pour :**

- Simplifier la relation de l'utilisateur à l'Agence (en appui notamment à la politique prioritaire du gouvernement pour « Simplifier la vie des associations » et la mise en œuvre du « Dites-le nous une fois ») ;
- Faciliter le travail quotidien de l'ensemble des agents instructeurs et de ses équipes ;
- Disposer des outils de pilotage des dispositifs qui sont confiés au groupement.

### → Nouveau portail pour les demandes de subventions d'équipements sportifs (Infrasport)

D'abord ouvert aux services instructeurs en 2022, les porteurs de projets d'équipements sportifs, peuvent (depuis le 11 avril 2023) se créer un compte, constituer puis déposer leur dossier de demande financement d'équipements sportifs. Le premier porteur de projet qui s'est créé un compte quelques minutes après l'ouverture du service est issu d'une commune de Dordogne (24). Les fonctionnalités du portail s'enrichissent au fur et à mesure avec pour objectif de proposer un suivi complet de chaque dossier de sa création au suivi du dernier versement.



### → Mise en paiement des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau

L'ensemble des campagnes 2023 ont été outillées par un process 100% dématérialisé, des propositions émises par les fédérations au versement de l'aide au sportif.

Un système qui permet une plus grande réactivité et fluidité pour ce dispositif d'aide directe aux sportifs.

### → De nouvelles évolutions sur Le Compte Asso et Osiris

Des améliorations utiles aux services instructeurs et plusieurs nouveaux dispositifs outillés comme les appels à projets nationaux « Transformation numérique », « Impact 2024- Savoir nager », « Cours d'école actives » ou encore le dispositif « Accompagnement de l'Outre-mer sur le haut-niveau ».

### → Une meilleure traçabilité des fonds dédiés

Pour faciliter les échanges entre les fédérations sportives et les équipes de l'Agence, le portail des fédérations sportives a également été modernisé pour faciliter le calcul et le suivi des fonds dédiés.

### → Site internet de l'Agence

Aux couleurs de Paris 2024 avec un compte à rebours des deux événements majeurs de 2024 : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Ce compte à rebours pourra être ré-utilisé pour l'ensemble des futurs événements internationaux ou ceux organisés par l'Agence.

### → Intelligence de la donnée

À l'instar du projet Vis'Or (outil de pilotage national en matière de haute performance, réalisé dans le cadre du SDH), l'Agence a créé en 2023 pour son pôle développement un environnement DATA lui permettant de construire des tableaux de bord à partir d'extraits de ses outils de gestion actualisés chaque jour.

**L'Agence s'est également mobilisée en 2023 pour publier un marché public nécessaire au renouvellement de son prestataire informatique de proximité à compter de début janvier 2024 et a initié un important chantier de changement de son outil budgétaire et comptable.**

# L'AGENCE EN BREF

SOMMAIRE

## NOS TEMPS-FORTS

2023

### JANVIER

- LANCEMENT DE LA 4ÈME ÉDITION "IMPACT 2024"
- INAUGURATION DE LA PLATEFORME "SOLUTION SPORT ENTREPRISE"

- 3ÈME ÉDITION DE GAGNER DU TERRAIN

- 4ÈME CERCLE DES PRÉSIDENTS DES CONFÉRENCES RÉGIONALES ET DES FINANCEURS DU SPORT

### MARS

- CONVENTION TECHNOLOGIQUE AVEC AIRBUS AU SERVICE DE LA HAUTE PERFORMANCE

### MAI

- LANCEMENT D'INFRASTRUCTURE
- COUP D'ENVOI DU PROGRAMME "TEAM GO GIRLS" À PANTIN

### JUIN

- APPEL À PROJETS "FORMATION À L'ENCADREMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE"

- APPEL À PROJETS COURS D'ÉCOLE ACTIVES ET SPORTIVES

### SEPTEMBRE

- ANNONCE DU NOUVEAU PLAN "5000 ÉQUIPEMENTS- GÉNÉRATION 2024" PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

### OCTOBRE

- WEBINAIRE : "GOUVERNANCE PARTAGÉE ET DÉCLINAISON TERRITORIALE - 3 ANS DÉJÀ"

### DÉCEMBRE

- 2ÈME ÉDITION DES TROPHÉES IMPULSION SPORT
- MAISON DE LA PERFORMANCE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LYCÉE MARCEL CACHIN



©Lewis Joly

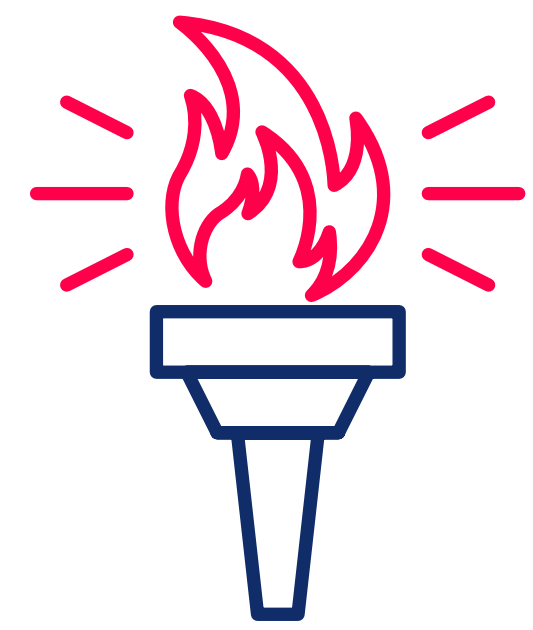
# LES CHIFFRES CLÉS

## HAUTE PERFORMANCE



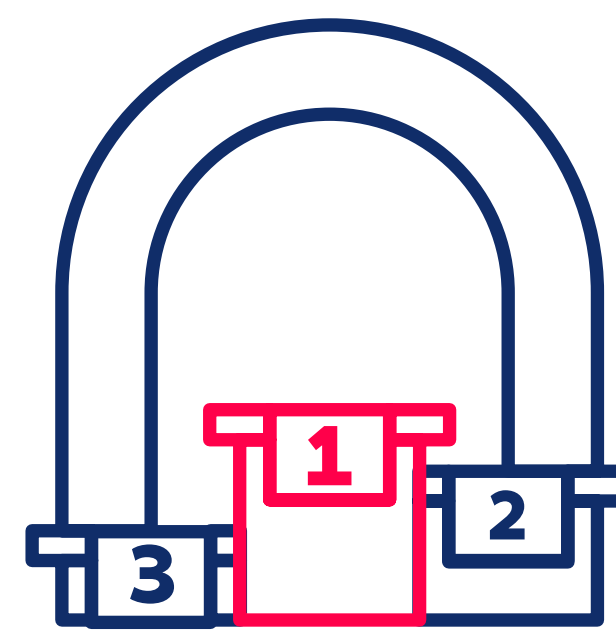
# 66

FÉDÉRATIONS CIBLÉES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE POUR UN MONTANT TOTAL DE 71,8 M€



# 37

FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES



# 29

FÉDÉRATIONS DE HAUT NIVEAU



# 173

DISCIPLINES RECONNUES DE HAUT NIVEAU



# 1341

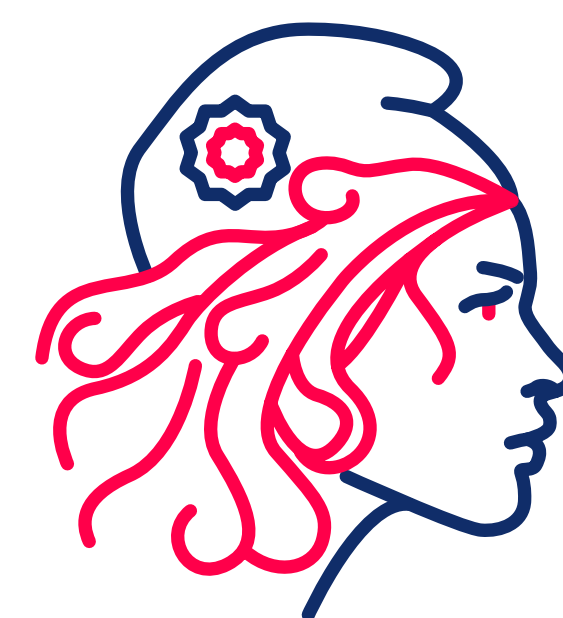
STRUCTURES IDENTIFIÉES DANS LES PROJETS DE PERFORMANCE FÉDÉRAUX (PPF)



# 5 622

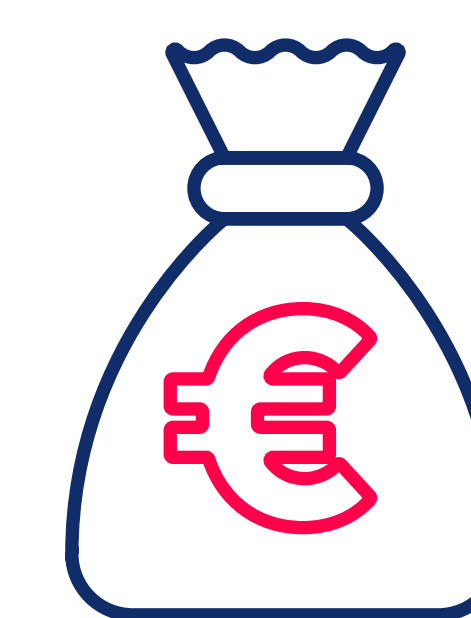
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (LISTÉS ELITE, SENIOR, RELÈVE ET RECONVERSION)

(tous les athlètes listés SHN en 2023)



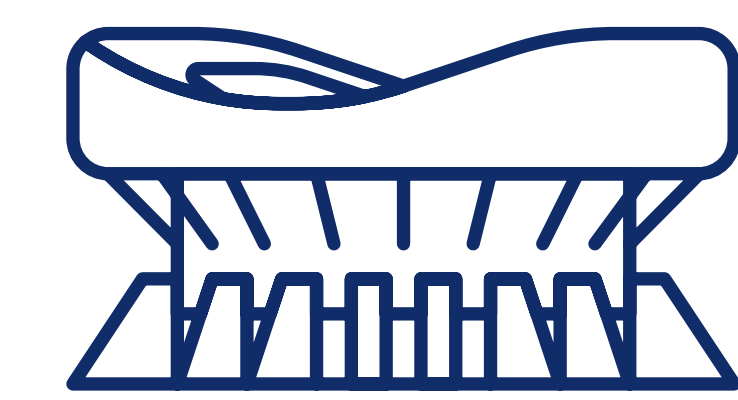
# 15 985

ATHLÈTES SUR LISTES MINISTÉRIELLES (SHN, AINSI QUE LES LISTÉS ESPOIRS ET COLLECTIFS NATIONAUX)



# 2 132

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU VISÉS PAR LES AIDES PERSONNALISÉES POUR UN MONTANT TOTAL DE 7,67 M€



# 9

PROJETS D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX DÉDIÉS À LA HAUTE PERFORMANCE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 1,95 M€



# 231

ATHLÈTES SOUTENUS DANS LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE, DONT 9 EN CONTRAT D'IMAGE

## LES CHIFFRES CLÉS

### DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES – DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL ET TERRITORIAL



**5 024**  
EMPLOIS SOUTENUS

#### PRÉVENTION DES NOYADES ET SAVOIR NAGER



**5,55 M€**  
POUR LE DISPOSITIF  
« AISANCE AQUATIQUE »

**130K** ENFANTS PRÉVISIONNEL

IMPACT 2024 : L'ÉDITION 2023 A PERMIS  
À LA QUATRIÈME PROMOTION D'ACCUEILLIR



**311**  
LAURÉATS

PLUS DE  
**600**  
LABELLISÉS

#### NOUVELLES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES FÉDÉRATIONS



**30,4 M€**  
CONSACRÉS À  
L'ACCOMPAGNEMENT

#### SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIO



**2,5 M€**  
POUR LE DISPOSITIF

**85** PROJETS SOUTENUS



GRÂCE À UNE ENVELOPPE  
TOTALE DE  
**5 M€**

## LES CHIFFRES CLÉS

### DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



**108,5 M€**  
ATTRIBUÉS À

**3 243**  
PROJETS AU TITRE DU PLAN  
5 000 TERRAINS DE SPORT



**14,2 M€**  
ATTRIBUÉS À

**163**  
PROJETS D'ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS EN OUTRE-MER



**10,4 M€**  
POUR

**43**  
DOSSIERS DE CONSTRUCTION/  
RÉNOVATION DE PISCINES



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

**20,6 M€**  
ATTRIBUÉS À

**80**

PROJETS AU TITRE DU PLAN DE RELANCE  
– RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

# CONTRIBUTION DE L'AGENCE AUX POLITIQUES PUBLIQUES DU MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**En 2023, l'Agence a contribué à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la promotion de l'insertion du sport dans les différentes politiques publiques.**

L'Agence nationale du Sport doit mener, conformément à ses statuts, **une action résolue de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive**. Les territoires où l'offre de pratiques est limitée (quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale particulièrement) et dans lesquelles les populations sont les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes, etc.) représentent le plus fort potentiel de développement du sport.

Dans ce cadre, les crédits déconcentrés de l'Agence affectés aux publics, territoires ou thématiques prioritaires représentent **135,9M€ en 2023** (hors financements de Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Corse, territoires qui bénéficient de dispositions particulières).



## Réalisation

Part des moyens financiers consacrés à des actions en direction...	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Des personnes en situation de handicap	10,3 %	9,3 %	8,6 % (10,77 M€)	<b>8,6 % (13,15 M€)</b>	<b>8,9 % (13,47 M€)</b>	<b>9,4 % (12,78 M€)</b>
Des jeunes filles et des femmes	16,4 %	13,2 %	11,3 % (14,22 M€)	<b>9,6 % (14,75 M€)</b>	<b>9,3 % (14,14 M€)</b>	<b>9,4 % (12,79 M€)</b>
Des territoires socialement défavorisés / total des moyens mobilisés	52,5 %	53,8 %	52,9 % (66,46 M€)	<b>49,6 % (76,2 M€)</b>	<b>48,9 % (74,1 M€)</b>	<b>47,7 % (64,76 M€)</b>
De la professionnalisation du mouvement sportif	38 %	40 %	36,6 % (45,96 M€)	<b>34 % (52,18 M€)</b>	<b>38,8 % (58,7 M€)</b>	<b>35,8 % (49,3 M€)</b>
Du sport santé / total des moyens mobilisés	13,5 %	12,4 %	12 % (15,05 M€)	<b>10,9 % (16,69 M€)</b>	<b>11,8 % (17,8 M€)</b>	<b>11,5 % (15,6 M€)</b>

Source : Base de données OSIRIS (2023) hors financements Corse, Wallis-et-Futuna et Polynésie française, territoires qui bénéficient de dispositions particulières.

## LE SOUTIEN DE L'AGENCE AU « SPORT-SANTÉ »

### Les subventions aux projets de fonctionnement

L'Agence nationale du Sport a fait du soutien au développement de projets en faveur du « sport – santé » dans le cadre de la part territoriale une priorité. En 2023, il a ainsi été demandé aux acteurs territoriaux de soutenir les actions :

- ↳ **De préservation de la santé par le sport** en lien avec les priorités de développement définies par les fédérations,
- ↳ **Partenariales et en réseau** avec les Agences régionales de santé (ARS),
- ↳ **Partenariales entre les associations et le réseau des (573) maisons sport santé** habilitées sur l'ensemble du territoire,
- ↳ **Au titre des plans régionaux « Sport, Santé, Bien-être »**, qui fixent le cadre privilégié d'une intervention de qualité pour toutes et tous et à tous les âges de la vie,
- ↳ **En faveur du « sport sur ordonnance »**, qui doivent permettre aux associations sportives d'intensifier, en liaison avec les collectivités et avec l'appui coordonné des DRAJES et des ARS, leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD),

- ↳ Qui favorisent l'implication dans l'opération « **Sentez-vous sport** » coordonnée par le CNOSF.

En 2023, l'Agence nationale du Sport a attribué, au titre de la part territoriale, **15,6M€** (contre 17,8M€ en 2022), soit 11,5% de la part territoriale globale<sup>1</sup> aux structures développant des actions en faveur du « sport – santé », ce qui a permis la réalisation de 5 868 actions (sur 44 906 actions, soit 13%).

### Les financements dédiés aux équipements sportifs

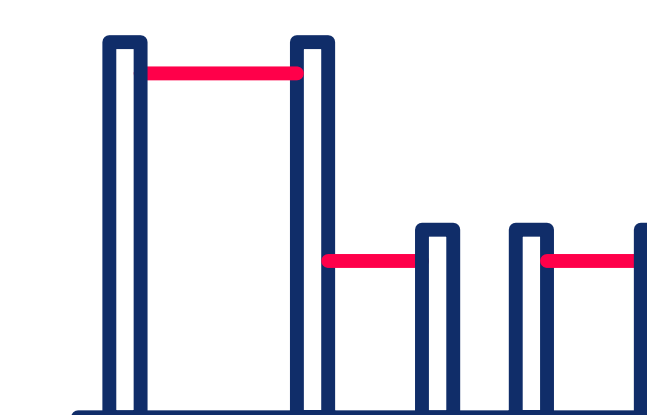
En 2023, l'Agence nationale du Sport a financé, dans le cadre du Plan 5 000 Terrains de Sport, **443 équipements** (393 dossiers) destinés aux activités de forme et de santé (parcours de santé, aires de fitness...) pour un montant global de **21 883 753€<sup>2</sup>**.

En Outre-mer, 10 équipements ont été financés à hauteur de **1 358 697€**. Ces équipements sont importants localement car ils permettent de lutter contre l'obésité et les maladies chroniques telles que le diabète ou les maladies cardio-vasculaires.

- 1 Les statistiques issues d'OSIRIS ne concernent pas la Corse, Wallis-et-Futuna et la Polynésie Française.
- 2 Projets multiples comprenant au moins 1 équipement destiné aux activités de forme et de santé.

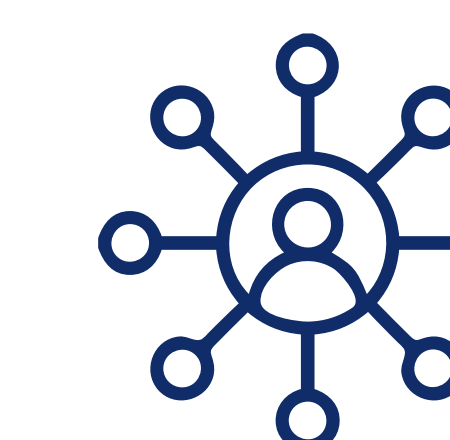
# 15,6 M€

2023



## 443

ÉQUIPEMENTS FINANCÉS



## 43

ÉQUIPEMENTS FINANCÉS

EN OUTRE-MER

(toutes enveloppes confondues)

## LES CRÉDITS 2023 DÉDIÉS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS 1/3

### Les subventions aux projets de fonctionnement

En 2023, l'Agence nationale du Sport a attribué à des territoires ultramarins, au titre de la part territoriale, **16,3 M€** (idem en 2022), soit 11,7 % de la part territoriale globale, répartis comme suit :

Guadeloupe	2 136 722 €
Martinique	2 098 419 €
Guyane	1 448 312 €
La Réunion	4 333 795 €
Mayotte	1 314 081 €
<b>Sous-total ROM</b>	<b>11 331 329 €</b>
Saint-Pierre et Miquelon	347 170 €
Nouvelle-Calédonie	1 624 587 €
Polynésie Française	1 310 000 €
Wallis-et-Futuna	373 000 €
Corse	1 314 500 €
<b>Sous-total COM</b>	<b>4 969 257 €</b>
<b>Total OM 2023</b>	<b>16 300 586 €</b>
<b>Part territoriale 2023</b>	<b>138 898 986 €</b>
<b>% Part territoriale</b>	<b>11,7%</b>

À ces crédits alloués au plan territorial s'ajoutent les crédits alloués dans le cadre d'appels à projets nationaux : 350 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Impact 2024 », 69 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique » et 29 200 € pour l'appel à projets « cours d'école actives et sportives ».





## LES CRÉDITS 2023 DÉDIÉS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS 2/3

### Les financements dédiés aux équipements sportifs

Dès 2019, la poursuite, jusqu'en 2022, du programme pluriannuel de développement des équipements sportifs en Outre-mer a été validée par le Conseil d'administration de l'Agence. Celui-ci permet de répondre aux termes des contrats de convergence et de transformation (CCT) conformément à la mise en œuvre de la loi pour l'égalité réelle.

Dans le cadre de la préparation des CCT 2024-2027, un avenant aux CCT pour 2023 a été conclu avec les territoires pour un engagement additionnel de 6,75M€, portant l'engagement total de l'Agence à 33,75M€ sur la période 2019-2023.

À fin 2023, le montant des engagements de l'Agence nationale du Sport dans les projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs ainsi que l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive est de **34 123 292 €**. L'engagement de l'Agence est donc atteint dans sa globalité ainsi que dans chaque territoire ultramarin sauf en Martinique et à Saint-Martin pour les raisons suivantes :

↳ **En Martinique**, le montant des dossiers financés par l'Agence et fléchés sur le CCT est de 5 549 920 € pour un engagement total de 5 625 000 €. Cela s'explique par le faible nombre de dossiers déposés dans le territoire et la demande par le Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de non comptabilisation des dossiers financés au titre du Plan de relance en matière de rénovation énergétique.

↳ **À Saint-Martin** : l'engagement additionnel de 125 000 € en 2023 n'a pu être honoré par l'Agence faute de dossier déposé.

Ainsi en 2023, l'Agence a subventionné **43 projets d'équipements sportifs en outre-mer à hauteur de 8,35M€**, toutes enveloppes confondues.

Parmi les dossiers subventionnés figurent notamment la création d'un équipement structurant, une base nautique dédiée à l'activité du kayak sur le lac Saccharin en Guyane, porté par la Collectivité territoriale de Guyane d'un coût total de 350 000 € soutenu par l'Agence à hauteur de 245 000 €.



## LES CRÉDITS 2023 DÉDIÉS AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS 3/3

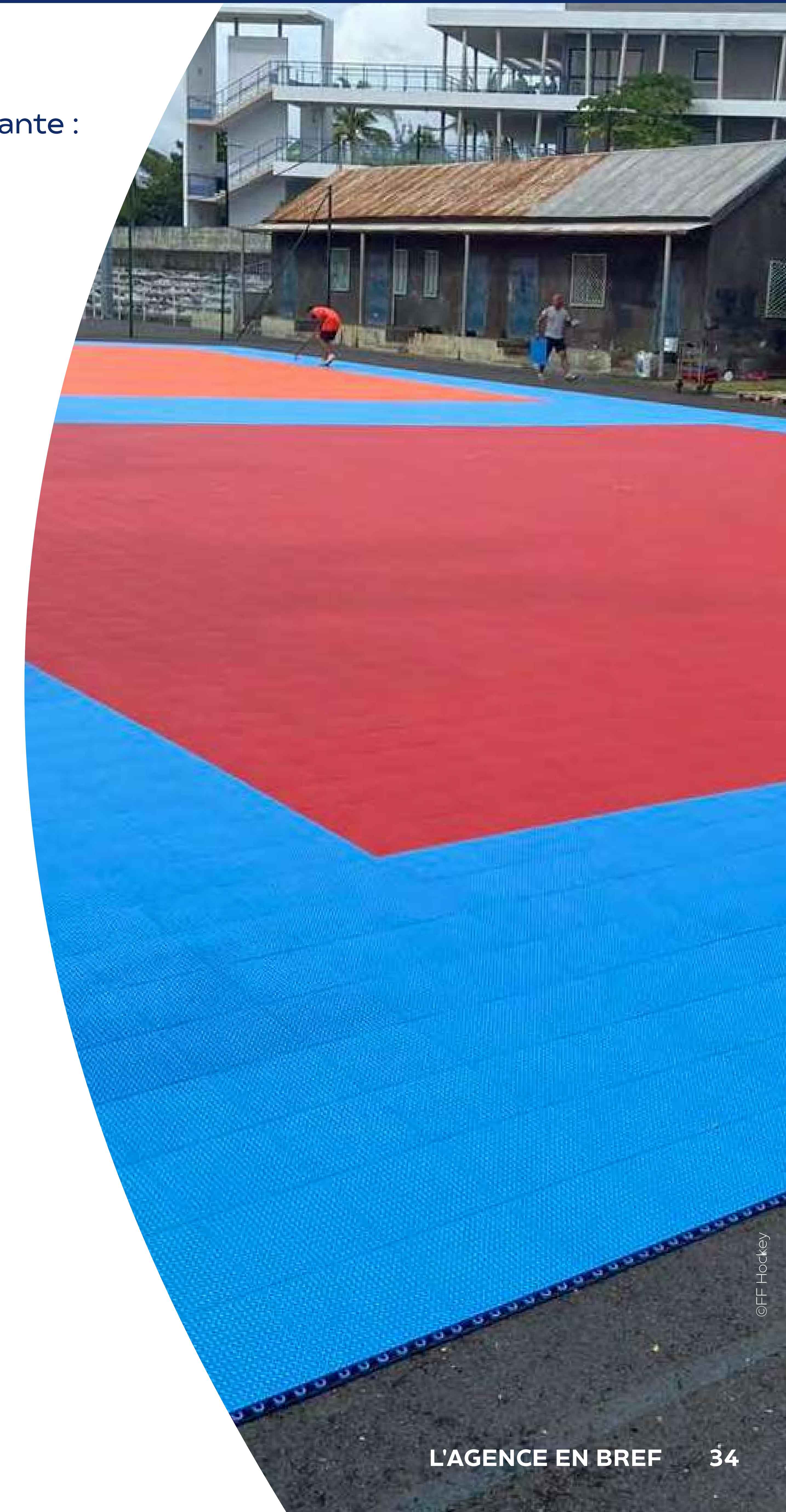
SOMMAIRE



Fin 2023, la répartition de l'ensemble des investissements, toutes enveloppes confondues, est la suivante :

Territoire	2023				Fléchage 2023	
	OM	Plan de relance régional	Env. H	Plan 5000 Terrains de Sport	Total subventions attribuées en 2023	CCT 2023
La Réunion	1 405 665 €	-	85 000 €	750 000 €	2 240 665 €	2 086 917 €
Mayotte	1 375 000 €	243 000 €	-	750 000 €	2 368 000 €	1 250 500 €
Guadeloupe	1 250 000 €	514 700 €	12 000 €	583 787 €	2 360 487 €	1 123 000 €
Guyane	1 125 000 €	313 692 €	-	675 000 €	2 113 692 €	1 151 409 €
Martinique	924 999 €	361 864 €	-	543 921 €	1 830 784 €	1 468 920 €
Nouvelle-Calédonie	250 000 €	298 328 €	-	450 000 €	998 328 €	250 000 €
Polynésie Française	-	492 400 €	-	450 000 €	942 400 €	492 400 €
Saint-Pierre et Miquelon	53 825 €	-	-	403 000 €	456 825 €	403 000 €
Wallis-et-Futuna	125 000 €	328 887 €	40 000 €	449 014 €	942 901 €	125 000 €
Saint-Martin	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 509 489 €</b>	<b>2 552 871 €</b>	<b>137 000 €</b>	<b>5 054 722 €</b>	<b>14 254 082 €</b>	<b>8 351 146 €</b>

Ce sont ainsi 188 projets de constructions ou de rénovations d'équipements sportifs qui ont été financés par l'Agence de 2019 à 2023 pour un montant total de subventions de 34,12M€. À noter que le Conseil d'administration du 30 novembre 2023 a validé la reconduction de l'engagement de l'Agence à hauteur de 28M€ au titre des CCT pour la période 2024-2027.



## LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

L'Agence accompagne les actions menées en faveur de la lutte contre toute forme de discrimination, contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le sport, contre les incivilités, et du développement durable... Actions regroupées sous une même thématique intitulée « Développement de l'éthique et de la citoyenneté ».

En 2023, près de 11,8M€, soit 8,7% de la part territoriale auront été attribués à des associations menant des actions sur ces thématiques, répartis comme suit :

	Montants 2023
PST - Lutte contre les violences et les incivilités	564 609 €
PST - Lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles	1 003 231 €
PST - Promotion valeurs du sport et fair-play	816 810 €
PST - Lutte contre les discriminations	622 464 €
PST - Développement durable	198 591 €
PST - Lutte contre l'homophobie	10 500 €
PST - Lutte contre toute forme de radicalisation	33 190 €
PSF - Développement de l'éthique et de la citoyenneté	8 560 811 €
<b>Total</b>	<b>11 810 206 €</b>

PRÈS DE

**11,8 M€**

ATTRIBUÉS À DES

ASSOCIATIONS LUTTANT POUR LA PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DANS LE SPORT

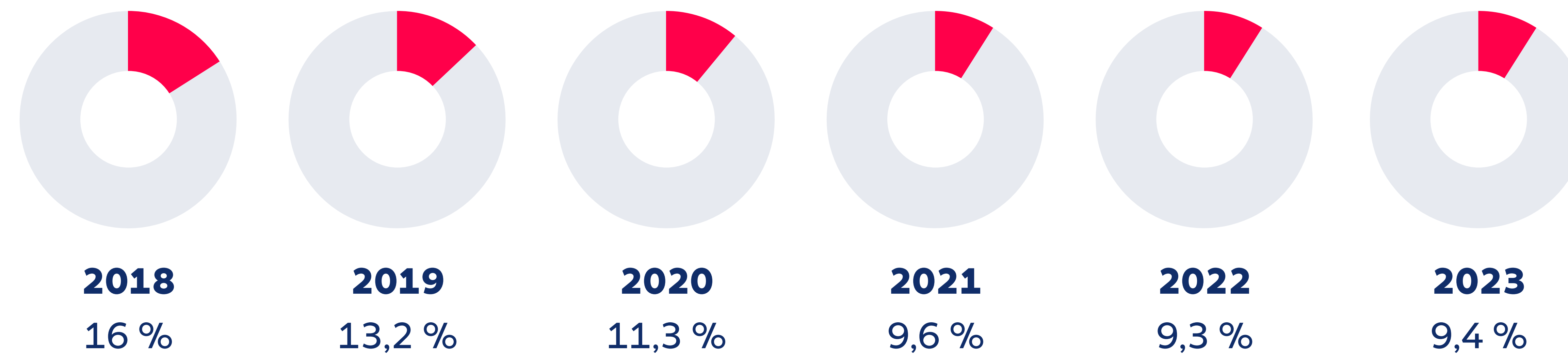


## LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

Le développement du sport pour tous nécessite un soutien renforcé aux actions visant les publics les plus éloignés de la pratique, au premier rang desquels le public féminin.

Au regard de la baisse de la part des crédits en faveur des femmes et des jeunes filles, il a été demandé aux fédérations, notamment dans le cadre de leurs projets sportifs fédéraux (PSF), de porter une attention particulière aux actions développées en la matière.

### Moyens financiers consacrés à des actions en direction des jeunes filles et des femmes / total des moyens mobilisés (%)



## LES CRÉDITS DÉDIÉS À LA JEUNESSE

À compter de 2020, l'Agence a repris le soutien financier aux fédérations sportives, dont les fédérations sportives scolaires et universitaires, au plan national (hors fonds de compensation aux fédérations).

Ce soutien, qui comprend les actions liées au développement des pratiques et l'accompagnement du Projet Sportif Fédéral (PSF), a représenté en 2023 un montant de **2 228 000 €** répartis comme suit :

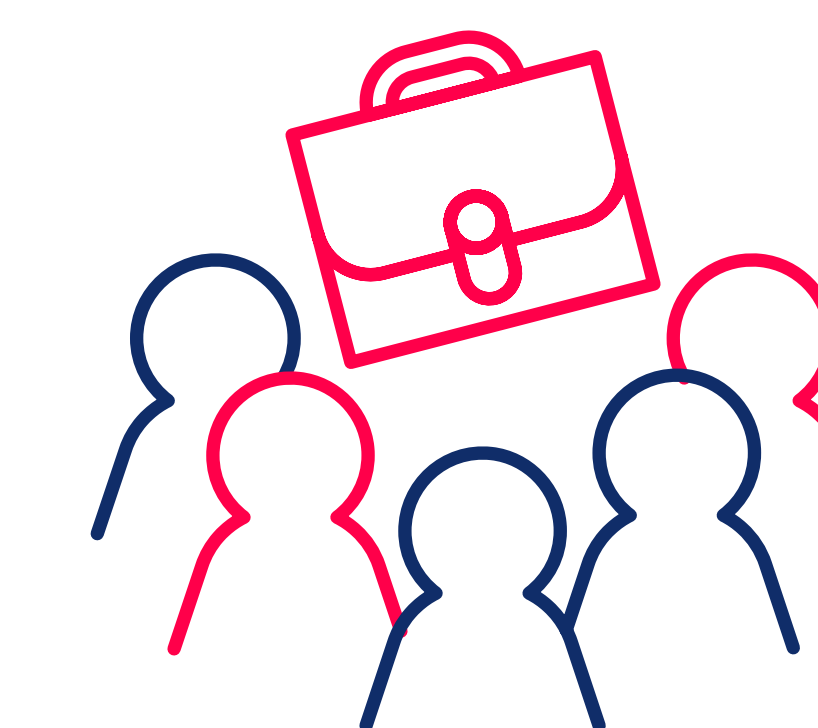
Contrats de développement 2023	
Fédération Française Sport Universitaire	890 000 €
U.G.S.E.L.	188 000 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	120 000 €
Union Nationale Sport Scolaire	780 000 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	250 000 €
<b>Total FF scolaires et universitaires</b>	<b>2 228 000 €</b>

Au plan territorial, **au titre des Projets Sportifs Fédéraux et des Projets Sportifs Territoriaux (PST)**, l'Agence a attribué, en 2023, aux actions menées en faveur des jeunes (mineurs, collégiens et élèves du primaire), **38,29M€** (dont 4,68M€ pour les seules fédérations scolaires et universitaires), soit 28,1% de ses crédits d'intervention déconcentrés.

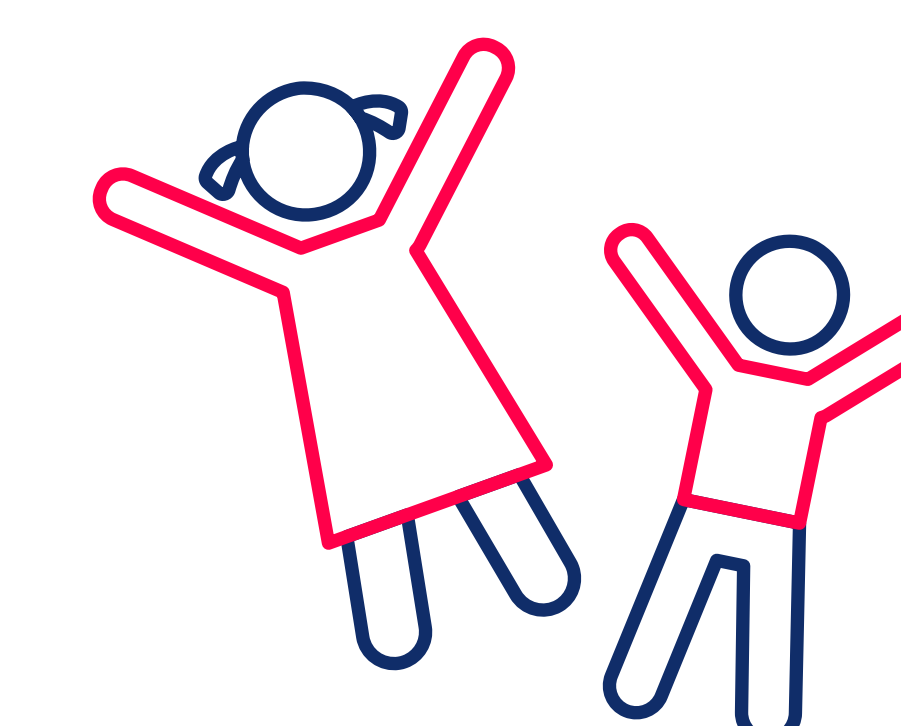
La répartition 2023 est la suivante :

Crédits déconcentrés 2023	
Fédération Française Sport Universitaire	191 000 €
U.G.S.E.L.	230 390 €
Union Nationale des Clubs Universitaires	333 800 €
Union Nationale Sport Scolaire	1 535 114 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	2 402 821 €
Autre fédérations dont actions en faveur des mineurs, adolescents et jeunes adultes	33 610 708 €
<b>Total PT 2022</b>	<b>38 293 833 €</b>
<b>%</b>	<b>28,1%</b>

Par ailleurs, l'Agence a organisé, en 2023, un appel à projets national « formation à l'encadrement de l'Aïsansse aquatique » (cf. supra) qui consiste à accompagner la formation d'encadrants et d'instructeurs à l'aisance aquatique. Ainsi, **1M€** a été attribué à des projets avec un objectif de former plus de **1 900 encadrants et instructeurs**, au bénéfice de près de **4 500 enfants** (données prévisionnelles).



**+ DE 1900**  
ENCADRANTS ET INSTRUCTEURS FORMÉS



**4500**  
ENFANTS BÉNÉFICIAIRES

## LES CRÉDITS DÉDIÉS À DES ACTIONS CONCOURANT À LA POLITIQUE DE LA VILLE

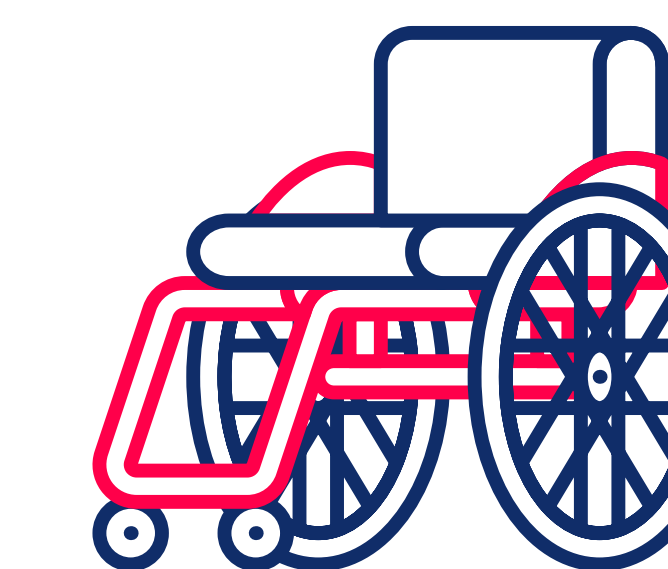
L'Agence nationale du Sport a consacré une partie de ses crédits au soutien à des actions relevant de la politique de la ville, pour un montant de près de **55,14M€** en 2023 :

- ↳ Soutien aux projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux en QPV pour 38,68M€ (dont près de 1 700 emplois [tous dispositifs confondus] qui interviennent en QPV pour 16,46M€) ;
- ↳ Constructions et rénovations d'équipements sportifs (49,56M€).

S'agissant des équipements sportifs, sur les **3 538 équipements financés** en 2023 toutes enveloppes confondues (hors matériel HN-HP), **725 équipements** (341 dossiers) concernent des projets situés dans une commune comprenant un ou plusieurs QPV pour un montant de subventions attribuées de 49,56M€.

### Les crédits dédiés aux projets pour les personnes en situation de handicap

Le financement des projets menés en faveur des personnes en situation de handicap par les associations sportives locales représente **12,78 M€** en 2023. S'ajoute à ce montant celui dédié aux projets d'accessibilité des équipements sportifs (2 M€).



# 12,78 M€

DE FINANCEMENT DE PROJETS  
EN FAVEUR DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP



# LA HAUTE PERFORMANCE

## GÉNÉRAL

### CHIFFRES CLÉS DU HAUT NIVEAU



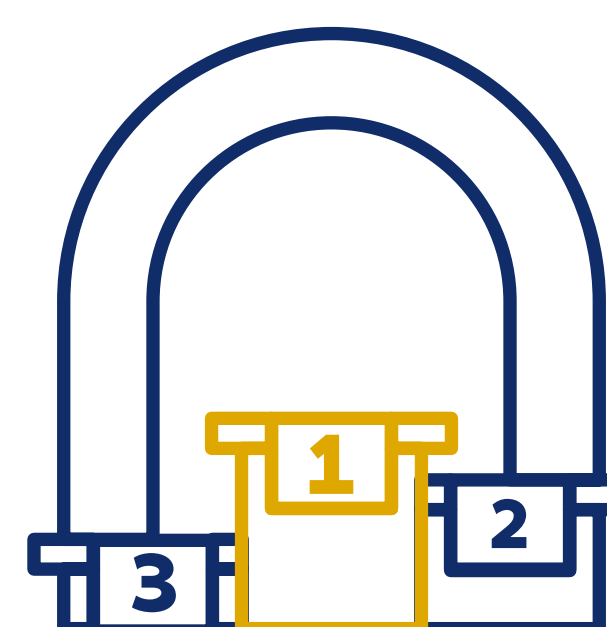
# 66

FÉDÉRATIONS  
CIBLÉES



# 37

FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES



# 29

FÉDÉRATIONS  
DE HAUT NIVEAU



# 173

DISCIPLINES RECONNUES  
DE HAUT NIVEAU



# 1341

STRUCTURES IDENTIFIÉES DANS LES PROJETS  
DE PERFORMANCE FÉDÉRAUX (PPF)



# 5 622\*

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (LISTÉS ELITE,  
SENIOR, RELÈVE ET RECONVERSION)



# 15 985\*

ATHLÈTES SUR LISTES MINISTÉRIELLES  
(TOUS LES ATHLÈTES LISTÉS HAUT  
NIVEAU, AINSI QUE LES LISTÉS ESPOIRS  
ET COLLECTIFS NATIONAUX)

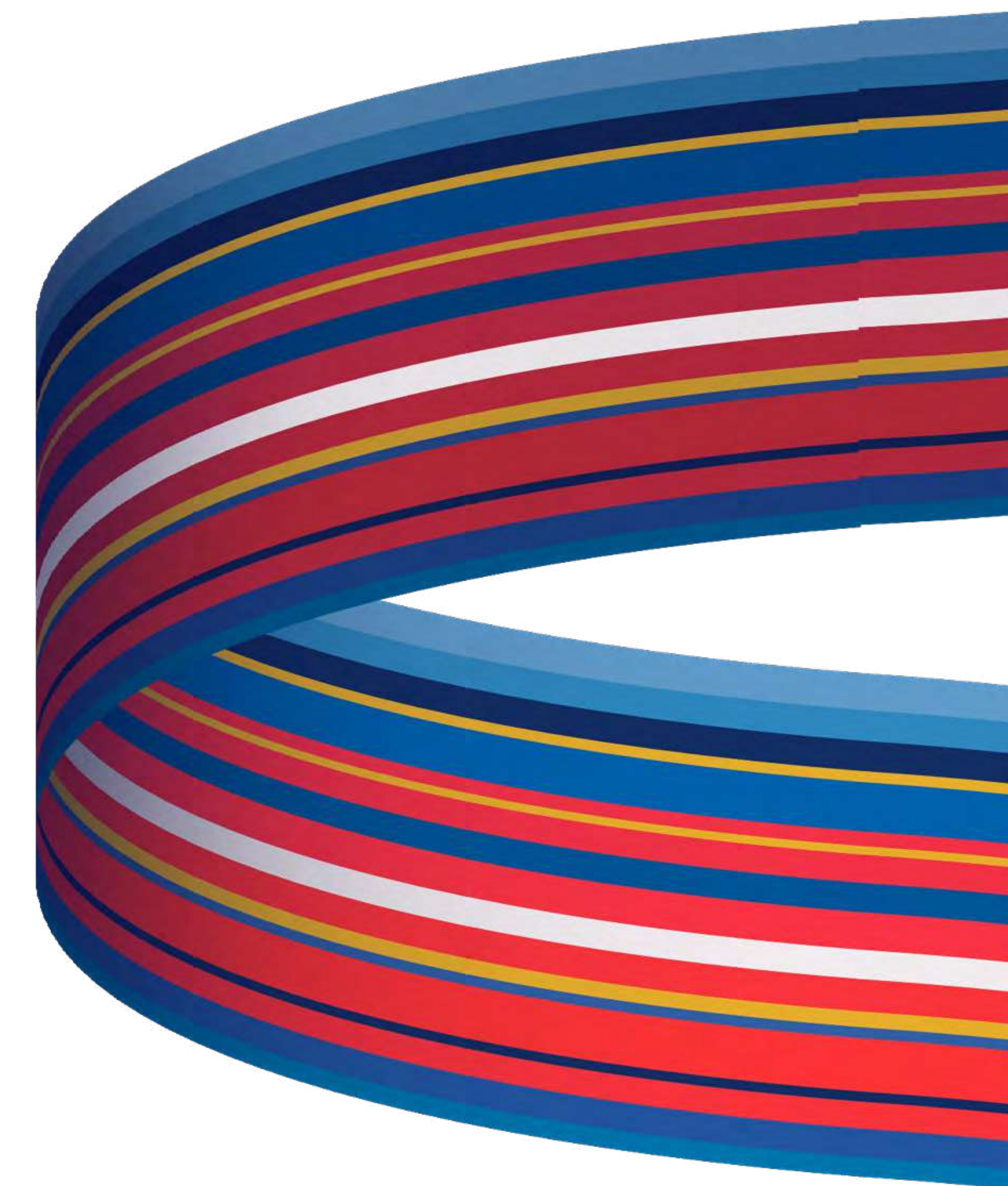


# 24 132\*\*

ATHLÈTES SUIVIS DANS LES PPF  
(LISTÉS OU S'ENTRAINANT DANS  
DES STRUCTURES IDENTIFIÉES PPF)

\* Tous les athlètes qui ont été  
listés SHN sur l'année 2023

\*\* Chiffres saison 2022-2023



## LES GRANDS DISPOSITIFS HAUTE PERFORMANCE



### UN SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

# 72 M€



Pour accompagner les fédérations dans la mise en œuvre et le financement de leur projet de performance, dans une logique partenariale de confiance.



### UN SOUTIEN INDIVIDUALISÉ AUX ATHLÈTES

# 14,4 M€



Pour permettre aux athlètes de s'investir pleinement dans leur préparation sportive, sécuriser leurs conditions de vie et faciliter l'organisation de leur formation initiale et continue.



### L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

# 4 M€



Pour incuber des initiatives transverses et mutualisées au service de la performance sportive (Sport Data Hub, Sciences du Sport, ...).



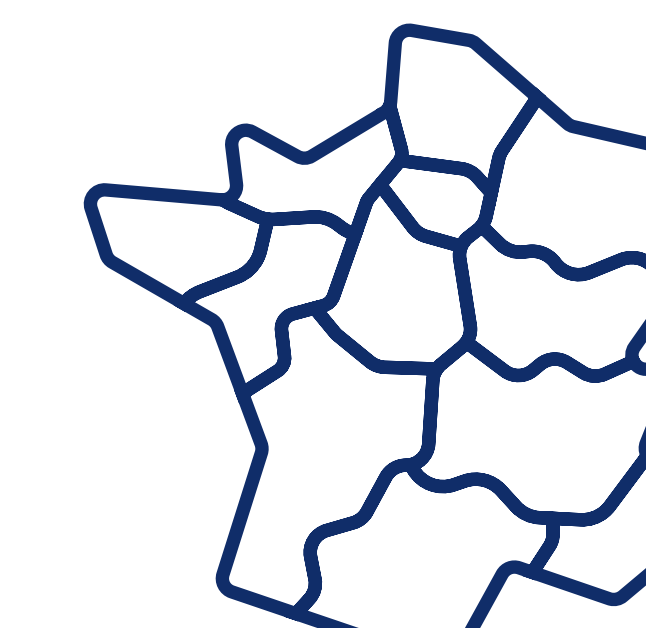
### DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS NATIONAUX HP

# 2 M€

2 M€ en AE soit 8,2 M€ en CP hors CPJ\*



Pour poursuivre le renouvellement des matériels lourds et d'optimisation de la performance pour les publics engagés dans la haute performance.



### UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE

# 8,3 M€



Pour financer les structures d'accession au sport de haut niveau et les actions des Maisons Régionales de la performance.

\*Centres de Préparation aux Jeux



## NOS TEMPS FORTS

### Gagner en France

#### PARTAGES D'EXPÉRIENCES

Un des éléments clés du dispositif Gagner en France est le partage d'expériences.

En 2023, cela a pris la forme d'interventions de personnalités inspirantes pendant les séminaires Coachs et certains regroupements des équipes de France.

Ces moments généreux de témoignages et d'échanges riches avec des personnalités inspirantes et/ ou de grands champions ayant une expérience forte des Jeux sont toujours accueillis avec beaucoup d'enthousiasme par les sportifs des équipes de France et leur encadrement.

Parmi ces partages d'expériences, on peut citer :



© Didier Deschamps et Guy Stephan – Séminaire Coachs (Mettre @ TLMALP)

**Intervention de Didier DESCHAMPS et de Guy STEPHAN au 4<sup>e</sup> séminaire Coachs 2024** (octobre 2023)



© TLMALP

**Echanges entre Claude ONESTA et des skateurs de l'équipe de France** (septembre 2023)



© Marc Lièvremont – EFR Haltérophilie

**Interventions de personnalités inspirantes auprès des équipes de France d'haltérophilie**



© Camille Ayglon-Saurina – EFR Hockey sur gazon

**Interventions de personnalités inspirantes auprès des équipes de France de hockey sur gazon**

## NOS TEMPS FORTS

### Gagner en France

#### MAISON DE LA PERFORMANCE : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LYCÉE MARCEL CACHIN

En présence d'Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'Agence nationale du Sport, représentée par son Directeur Général Frédéric Sanaur et la Région Île-de-France avec sa Présidente Valérie Pécresse, ont acté, le 1<sup>er</sup> décembre 2023, la mise à disposition du lycée Marcel Cachin (rénové en 2023 par la Région Île-de-France à hauteur de 65M€) pour l'installation de la « Maison de la performance » pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Porté dans le cadre du comité de pilotage « Gagner en France » qui réunit les onze entités sportives au cœur du projet de performance pour Paris 2024, le projet de Maison de la performance est au cœur des solutions construites pour aider nos sportifs à réussir les Jeux à la maison.

#### La Maison de la performance, c'est :

- ↳ 9000m<sup>2</sup> en proximité immédiate du Village des Athlètes, entièrement dédiés à la délégation tricolore du 26 juillet au 11 août ;
- ↳ Des espaces d'entraînement complémentaires, salles de musculation, espaces de récupération, espaces médicaux ou salles de débriefing pour accueillir les échanges entre les sportifs et leur encadrement technique ;



©MSJOP

Le lycée se parera des couleurs de l'équipe de France unifiée durant toute la période des Jeux Olympiques.



## NOS TEMPS FORTS

### Gagner en France

#### ACCOMPAGNEMENT DES ARBITRES ET JUGES POUR LES JOP 2024

En collaboration avec l'Association Française du Corps Arbitral Multisport et la Direction des Sports, l'Agence pilote le projet d'accompagnement des arbitres et juges qui vont officier aux JOP.

Les objectifs sont :

- ↳ D'accompagner les arbitres et juges dans leur préparation pour les JOP 2024, afin qu'ils ne se sentent pas isolés dans cette aventure exceptionnelle et qu'ils se préparent à l'enjeu unique des Jeux Olympiques et Paralympiques à domicile ;
- ↳ De favoriser la cohésion, construire un groupe pour faciliter le partage d'expériences et le développement de compétences ;

**L'Agence a donc organisé plusieurs temps d'échanges et de réflexion :**

**30 août 2023, Webinaire avec Éric Blondeau, Coach expert des mécanismes comportementaux et décisionnels dans des environnements à fort enjeu.**

Les points abordés ont été les suivants :

- ↳ Eclairage sur les notions de stress, peur, anxiété, confiance ;
- ↳ Points de repères sur les éléments qui définissent un environnement spécifique à haute pression comme les JOP à la maison ;
- ↳ Comment se préparer individuellement ? Proposition de leviers pour avoir un niveau d'exigences élevé dans la préparation individuelle.

120 personnes y ont participé.



**10 et 11 novembre 2023 à l'INSEP, séminaire organisé par l'Agence en collaboration avec l'AFCAM : « Se préparer ensemble pour réussir ».**

Ce séminaire, premier regroupement de ce type organisé en France, s'est ouvert en présence de la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, du directeur de l'INSEP et du Directeur Général de l'Agence nationale du Sport.

Des arbitres ayant officié en finale olympique et paralympique, ou en responsabilité de l'arbitrage des plus grandes compétitions mondiales dans leur discipline, ont partagé leur expérience autour des thèmes suivants :

- ↳ Spécificités de l'arbitrage et du jugement aux JOP ;
- ↳ Collaboration, jugement et performance dans la préparation olympique ;
- ↳ Comment gérer l'erreur ?

Des ateliers ont également été organisés afin de se préparer ensemble pour réussir sa mission dans cette aventure exceptionnelle.

40 participants représentant 26 fédérations étaient présents. Ils ont relevé la richesse des échanges et ont exprimé la volonté de poursuivre ces moments de partages pour s'enrichir mutuellement.

## NOS TEMPS FORTS

### Plan COACHS

La création du Plan COACHS en 2022 répond au souhait de l'Agence nationale du Sport de lancer une stratégie à long terme basée sur une transformation importante de l'encadrement français en charge des athlètes.

Si l'athlète potentiellement médaillable est au cœur du projet « Ambition Bleue », le Plan COACHS part de cet athlète ciblé pour accompagner et optimiser la montée en compétences des Head Coachs qui sont essentiels à la performance des athlètes aux JOP de Paris 2024.

L'année 2022 a vu le Plan COACHS se déployer avec différents dispositifs comme **le recrutement d'experts français ou étrangers, des rencontres inspirantes, des webinaires, des formations, des séminaires** ou encore **une valorisation financière**, l'objectif étant d'améliorer les performances et de créer cet esprit de victoire propre à « l'Équipe de France ».

En 2023, le Plan COACHS s'est adressé à 230 Head Coachs (231 car l'un d'entre eux est compté en paralympique et olympique). 134 coachs sont concernés par les JO et 97 par les JP.

Sur l'ensemble des coachs concernés (230), 202 vont participer aux JOP de Paris 2024 (192 à date) et 28 sont en route pour les JOP d'hiver.

Ces coachs étaient en responsabilité de 130 potentielles médailles identifiées en olympique et 110 potentielles médailles identifiées en paralympique.

Avec eux et pour eux, afin d'impulser une dynamique collective d'excellence et un sentiment d'appartenance au projet de performance olympique et paralympique, l'Agence a mis en place les actions suivantes :



@TLMALP

## NOS TEMPS FORTS

### Plan COACHS

#### SEMINAIRES

##### Séminaire Coachs ETE # 3 : « Faire face » ; « Confirmer ma valeur »

↳ Avec la participation de grands témoins : Laurent Tilly, Vincent Collet, Jacco Verhaeren, Franck Chambilly. L'Agence s'est focalisée sur l'importance de se préparer spécifiquement à l'évènement des JOP à Paris.

##### Séminaire ETE # 4 : « Renforcer mes points forts » ; « Trouver les solutions »

↳ Toujours dans la perspective des JOP de Paris, l'Agence a souhaité répondre à la demande des coachs et proposer des ateliers pratiques avec les meilleurs experts dans les domaines suivants :

- « l'entraînement au stress » ;
- la « préparation personnelle » ;
- la « gestion d'un collectif » ;
- le « sommeil » ;
- la « planification et gestion de la charge » ;
- la « prévention de la blessure » ;
- le « média-training ».

##### Séminaire HIVER # 2 : « Comment faire mieux avec moins de moyens »

↳ À travers ce titre provocateur, l'Agence a voulu questionner et explorer avec les coachs leurs représentations concernant leurs modèles de performance.



@Lewis Joly



@Lewis Joly



@Lewis Joly



@Lewis Joly

## TÉMOIGNAGE Nicolas POULEAU

### Coach Triathlon Paralympique

« Merci à l'Agence nationale du Sport d'avoir mis en place ce temps de partage en très petit groupe pour rendre ces échanges très riches et puissants.

Pour ma part, ce fut une nouvelle expérience de faire une session de co-développement, une vraie chance de pouvoir le vivre. J'ai pu découvrir à quel point, en si peu de temps, ce groupe s'est nourri des uns et des autres, s'est livré sur des vraies problématiques et comment chacun, grâce sa propre expérience a su apporter des solutions.

La diversité des disciplines que composait ce groupe, avec des réussites, des échecs de chacun des coachs présents, une belle expérience du Haut Niveau, a permis de rendre ce temps très dynamique. C'est sûrement la puissance de nos échanges qui fait qu'à ce jour notre groupe continue d'échanger, de s'encourager, de se féliciter, de se soutenir et finalement d'avoir créé une amitié assez forte en si peu de temps. Quoi de mieux que d'aller rechercher de l'énergie auprès des autres coachs pour avancer, se nourrir, pour tracer notre chemin vers la réussite à Paris. »

## NOS TEMPS FORTS

### Plan COACHS

#### WEBINAIRES

**L'Agence a également proposé aux entraîneurs du Plan COACHS les webinaires suivants :**

- ↳ « Optimiser la récupération pour enchaîner les performances » par Yann LE MEUR ;
- ↳ « Dormir pour gagner, mythe ou réalité ? » par le docteur François DUFOREZ ;
- ↳ « Le management du staff et des sportifs dans la dernière ligne droite des JOP » par Fabrice BURLLOT.

#### FORMATIONS « HAUTE COUTURE »

Ces « forme-actions » en groupes très restreints sont des échanges de pratiques animés par des experts du thème choisi :

- ↳ « Gestion des conflits » ;
- ↳ « Être prêt le jour J » ;
- ↳ « Communiquer pendant les temps forts » ;
- ↳ « Travailler sur son leadership, la relation coach-athlète et les effets du contexte ».



©Soody Ahmad

## NOS TEMPS FORTS

### Les travaux du COPIL Suivi Socio Professionnel

#### LES MEMBRES



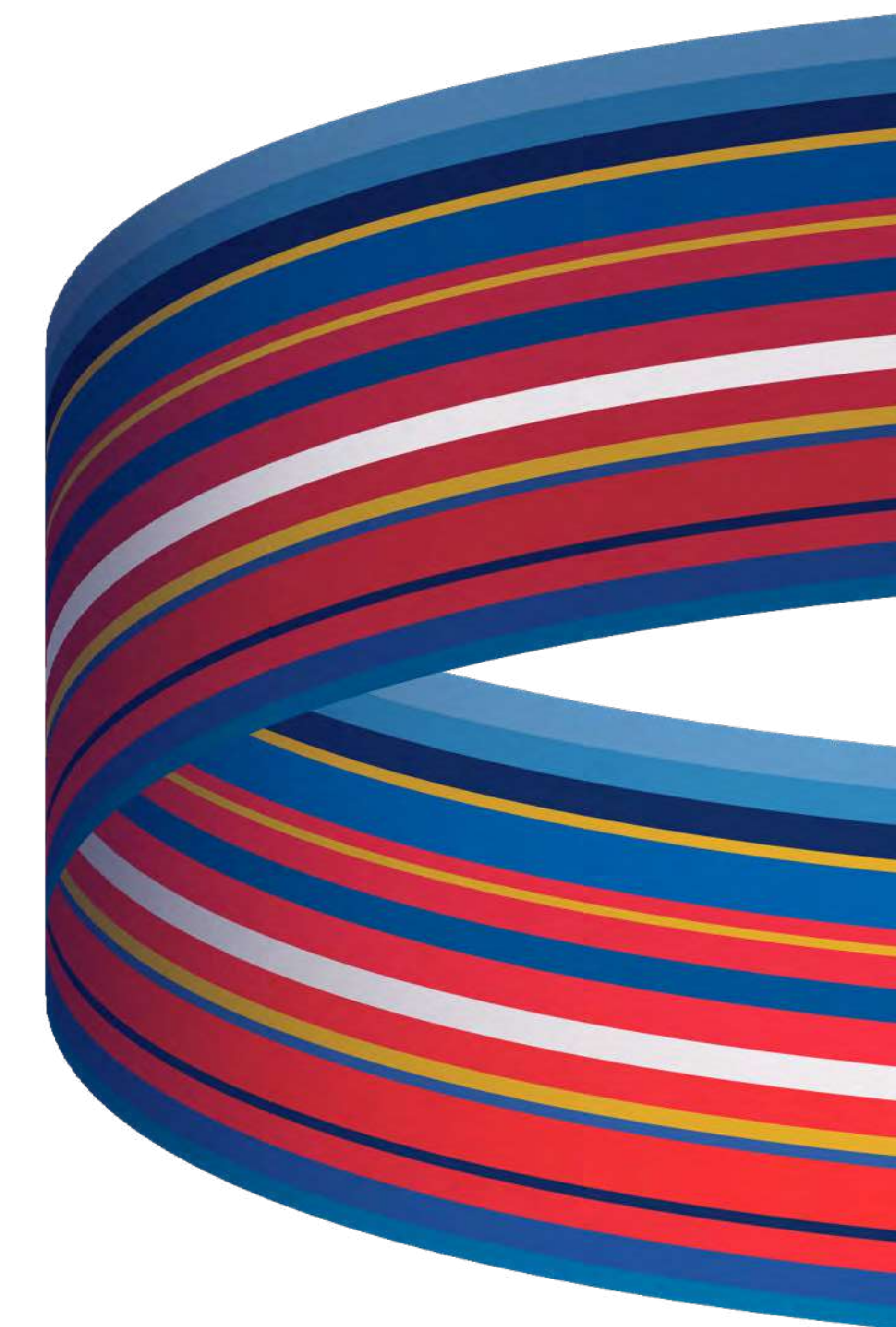
À la suite de l'atelier du 6 septembre 2022 « Impulsion Politique et Coordination Stratégique » (IPCS#1) présidé par Amélie Oudéa-Castera, une nouvelle organisation renforcée tant sur le plan national que territorial a été mise en place, traduisant l'ambition de l'État et du mouvement sportif autour de l'accompagnement des sportifs(ves) de haut niveau (SHN).

#### RÔLE DU COPIL SSP

- ↳ Créer le dispositif global d'accompagnement du SHN, définir des offres de services différenciées selon les cibles ;
- ↳ Trouver des solutions opérationnelles ;
- ↳ Organiser les dispositifs et coordonner la mise en œuvre nationale et territoriale ;
- ↳ Organiser la communication et l'information vers les SHN, fédérations, professionnels, partenaires... ;

En complément de la création de la Commission Interministérielle Permanente du Sport de Haut niveau, l'Agence nationale du Sport a la responsabilité de piloter le Comité de Pilotage Opérationnel sur le suivi socio-professionnel des SHN installé en janvier 2023. Cette organisation a permis de construire des solutions adaptées pour les sportifs afin de leur garantir les meilleures chances de succès à la fois dans leur projet sportif et professionnel.

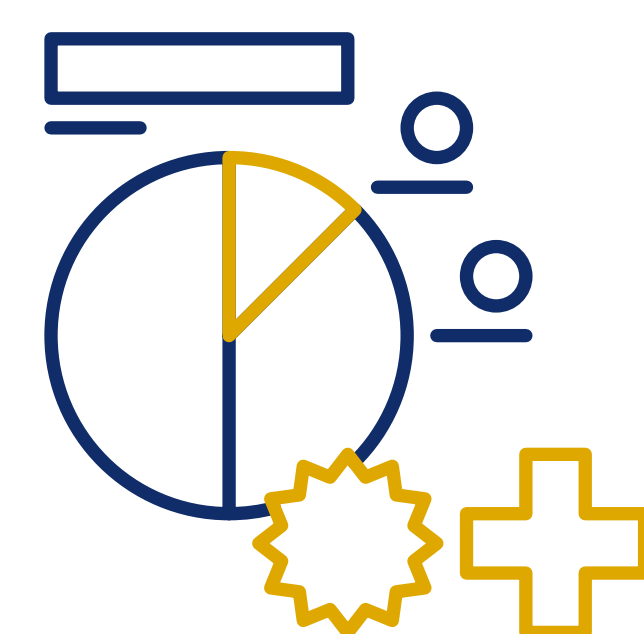
- ↳ Identifier les relais et responsabilités pour installer les cellules opérationnelles de proximité avec les Maisons Régionales de la Performance (MRP) ;
- ↳ Préciser les rôles et la place des référents du suivi socio-professionnel des fédérations ;
- ↳ Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation ;
- ↳ Faire remonter les besoins à la commission interministérielle permanente du sport de haut niveau.



## NOS TEMPS FORTS

### Les travaux du COPIL Suivi Socio Professionnel

#### LES ENJEUX DU COPIL



CONSTRUIRE UN  
PARCOURS ADAPTÉ



RASSEMBLER L'ENSEMBLE DES  
ACTEURS ET ANIMER LE RÉSEAU



COORDONNER LES ACTIONS  
À DESTINATION DES SHN

#### ORGANISATION EN 3 COMMISSIONS



FORMATION



RECONVERSION / TRANSITION  
PROFESSIONNELLE



ENTREPRISES

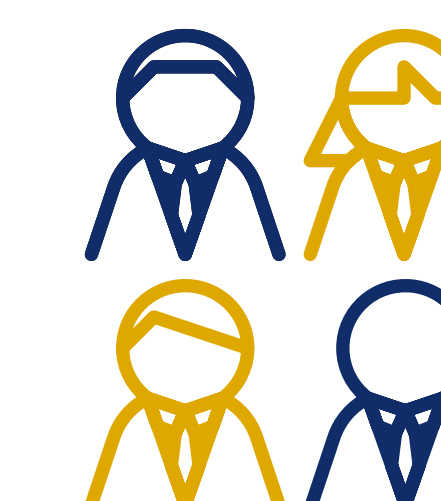
#### LES CHIFFRES-CLÉS



# 28

#### MEMBRES DU COPIL

4 ministères (MSJOP, MENJ, MESR, MTSS), CNOSE – CAHN, CPSF, MEDEF, Pôle emploi, GIP les entreprises s'engagent, AFDAS, FNASS, INSEP, SUAPS, France Université, Fondation Pacte de performance, Association des DTN, Association Nationale des Ligues Professionnelles, APEC, CPDE, CPSF, CGE, CNED, MRP AURA, MRP Bretagne, DGEIP, DGESCO, DGEFP, GNDS



# 4

#### COPIL SSP

EN 2023 : 18 JANVIER, 19 AVRIL,  
28 JUIN, 22 NOVEMBRE



## NOS TEMPS FORTS

### Les travaux du COPIL Suivi Socio Professionnel

#### LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2023



- **Plusieurs réunions des commissions :**

- ↳ 7 commissions « formation et reconversion » : 8 février, 22 mars, 12 avril, 10 mai, 14 juin, 27 septembre, 15 novembre ;

- ↳ 3 commissions « entreprises » : 9 mai, 6 juillet et 5 octobre.

- **1 séminaire regroupant les référents du suivi socio-professionnel des fédérations et des Maisons Régionales de la performance ;**

- **8 webinaires à destination des membres du COPIL et des Responsables du suivi socioprofessionnel des fédérations et des MRP, CREPS & OPE, et INSEP : présentation d'organismes, de dispositifs d'accompagnement...**

- ↳ 27 février : Groupe Salesforce et Collectif sport ;

- ↳ 14 avril : Groupe Sport Étude Académy et Sport Excellence Reconversion ;

- ↳ 9 juin : Dispositifs SSP FFHB et ADPS ;

- ↳ 1er septembre : CNED et Athletes soul ;

- ↳ 8 septembre : AFDAS ;

- ↳ 15 septembre : Adecco et l'Académy ;

- ↳ 6 octobre : COSMOS point juridique – emploi ;

- ↳ 18 décembre : présentation HEPTA INSEP & Plateforme France.Sport.

- **Lancement des cellules OFIRS**

- (Orientation Formation Insertion Reconversion et Suivi) :

- Objectif : La Cellule OFIRS a été créée dans le but d'optimiser l'accompagnement offert aux sportifs en matière d'aménagement des formations pré-bac et post-bac, de repérage dans leur parcours scolaire et professionnel, tout en facilitant leur intégration dans le monde du travail grâce à un réseau solide d'entreprises locales en s'appuyant sur un réseau de partenaires du service public.

La Maison Régionale de la performance joue un rôle central en accueillant et qualifiant les demandes en liaison avec les fédérations et en coordonnant l'ensemble des partenaires impliqués dans le dispositif d'accompagnement des SHN (Elite, Senior, Relève et Reconversion). Elle agit comme un pivot essentiel, facilitant la collaboration et l'harmonisation des efforts entre les différents partenaires.

- ↳ De janvier à novembre : expérimentation des cellules OFIRS dans les MRP AURA et Bretagne ;

- ↳ 15 décembre : webinaire de déploiement des cellules OFIRS dans toutes les régions et diffusion d'un guide de déploiement avec partage d'expérimentation des 2 MRP Bretagne et AURA.

- **Création du Livret « Athlètes et entreprises, partenaires gagnants » dont l'objectif est de présenter aux entreprises les solutions qu'elles ont pour accompagner les SHN dans leur insertion professionnelle.**

Ce guide qui explique aussi ce qu'est un sportif de haut niveau est un support pour l'animation de réseau des entreprises, notamment lors de petits déjeuners entreprises organisés par l'Agence (voir plus loin).

- **Création du contenu des fiches informatives du suivi socioprofessionnel pour le portail France.Sport.**

- **Collaboration avec l'AFDAS pour la convention SHN.**



# LE SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS

## BILAN CONTRATS DE PERFORMANCE 2023

La France a pour ambition d'élever de manière significative son niveau de performance à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Cet objectif repose essentiellement sur les fédérations Olympiques et Paralympiques. Pour autant, l'Agence associe pleinement à cette dynamique les fédérations de disciplines reconnues de haut niveau en les accompagnant sur le chemin de la haute performance et en leur permettant ainsi de jouer un rôle dans la réalisation des objectifs sportifs pour Paris 2024.

La volonté formalisée par la démarche « **Ambition Bleue** » consiste à orienter prioritairement le soutien financier en direction des fédérations et disciplines sportives en capacité de contribuer à l'amélioration du rang de la France au tableau des médailles olympiques et paralympiques. En ce sens, plusieurs axes stratégiques ont été identifiés :

- Conforter les résultats immédiats en visant les titres (médaille d'or olympique et paralympique) tout en préparant ceux de demain ;
- Prioriser le soutien aux disciplines à potentiel de médailles olympiques et paralympiques ;
- Renforcer l'accompagnement individualisé des athlètes des cellules de performance et de leur encadrement.

Afin de répondre à ces besoins, l'Agence finance les projets de performance des fédérations sportives dans le cadre de conventions (contrats de performance).

A cet effet, elle établit un ou deux contrats de performance :

- **Un contrat généraliste dit de « performance durable »** (temporalité longue) pluriannuel (2022-2024) qui pourra être modifié au besoin. Ce contrat priorise le programme «Relève», il pourra également être proposé aux fédérations délégataires nouvellement reconnues de haut-niveau au regard de leur PPF ;
- **Un contrat spécifique dit de « performance olympique et paralympique »** dédié aux collectifs « olympiques et paralympiques » préparant les JOP 2024 ou 2026 (temporalité courte).

En 2023, **71,8 M€** ont été alloués pour le soutien aux projets de performance des fédérations sportives. Ces crédits ont fait l'objet de plusieurs versements : d'une part l'affectation de crédits dits « initiaux » suite à l'instruction des demandes des fédérations et, d'autre part, le financement d'actions spécifiques : plan de transformation numérique, actions complémentaires, matériels spécifiques.



## LES CONTRATS DE PERFORMANCE INITIAUX

**65 fédérations** ont bénéficié d'au moins un **Contrat de performance** pour un montant total de **61 063 863 €** dont **55 302 363 €** à destination des **37 fédérations** ayant *a minima* une épreuve inscrite au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques et **5 761 500 €** à destination des **28 fédérations** reconnues de **Haut Niveau**.

Oly & Para	55 302 363 €	91%
HN	5 761 500 €	9%
<b>Total</b>	<b>61 063 863 €</b>	<b>100%</b>

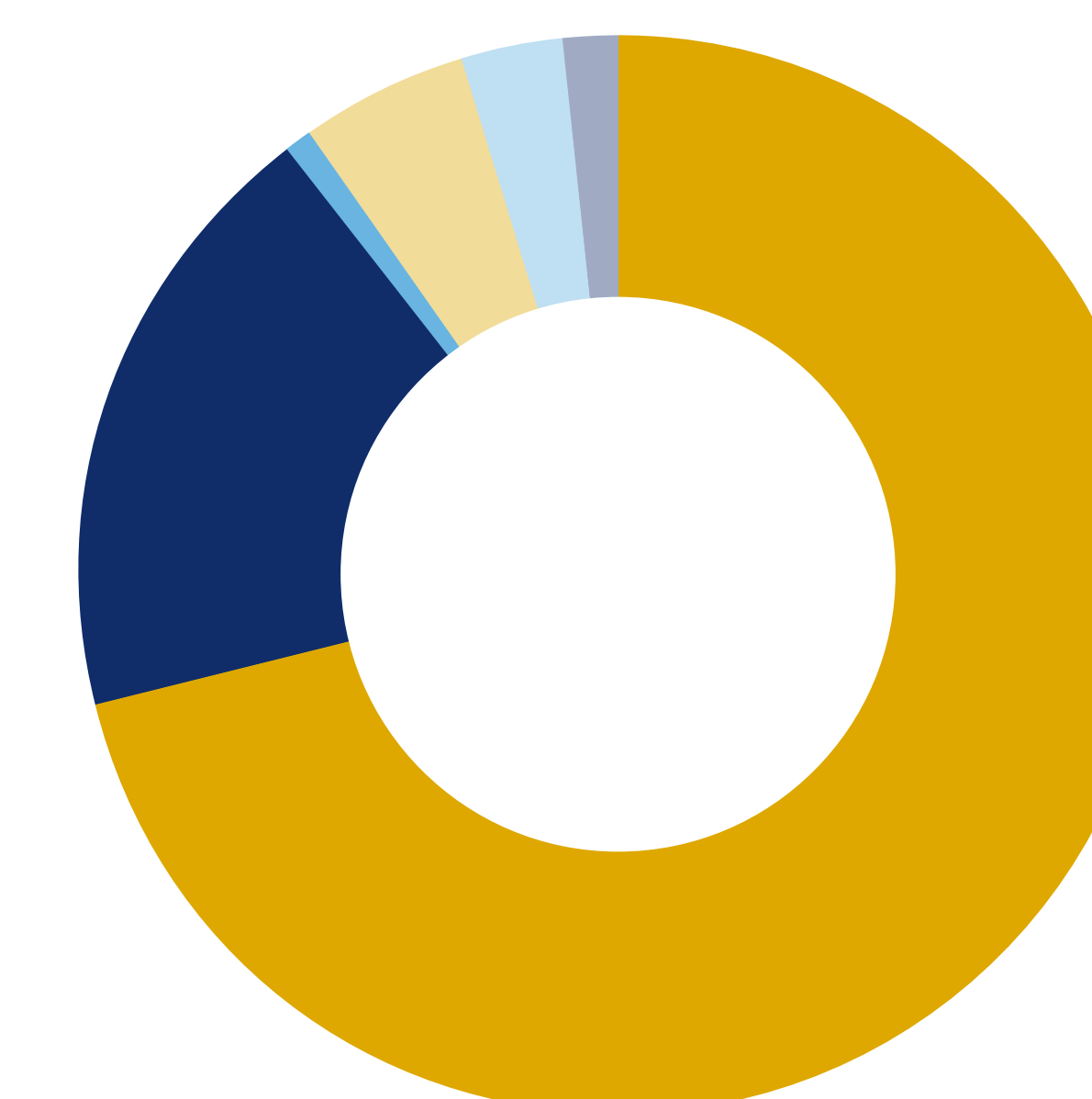
**Au total, 100 contrats ont été signés avec les fédérations :**

- 34 contrats de performance olympique et paralympique pour un montant total de 38 336 770 € (44%) ;
- 66 contrats de performance durable pour un montant total de 22 727 093 € (56%).

Contrat Perf Oly et Para	38 336 770 €	63%	34 contrats sur 37 fédérations Oly / Para
Contrat Perf Durable	22 727 093 €	37%	66 contrats sur 60 fédérations Oly / Para et HN
<b>Total contrats de Perf initiaux</b>	<b>61 063 863 €</b>	<b>100%</b>	<b>100 contrats</b>

Par ailleurs, le financement global des contrats de performance se décline en 6 grandes rubriques qui couvrent les différents leviers de la performance avec la ventilation suivante :

Type d'actions	Montants	%
Actions sportives	43 472 616 €	72 %
Soutien aux entraîneurs	11 192 839 €	18 %
Accompagnement technique et scientifique	548 100 €	1 %
Médical et paramédical	3 060 030 €	5 %
SMR	1 905 390 €	3 %
Management coordination et influence sportive	884 888 €	1 %
<b>Total</b>	<b>61 063 863 €</b>	<b>100 %</b>



- Actions sportives  
43 472 616 €
- Soutien aux entraîneurs  
11 192 839 €
- Accompagnement technique et scientifique  
548 100 €
- Médical et paramédical  
3 060 030 €
- SMR  
1 905 390 €
- Management coordination et influence sportive  
884 888 €

## LE FINANCEMENT D' ACTIONS COMPLÉMENTAIRES (AVENANTS)

### PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Malgré la cessation des moyens relatifs à l'accompagnement de la digitalisation des fédérations, dans le cadre du Plan de Relance, l'Agence a souhaité maintenir en 2023 les moyens alloués aux ressources humaines du plan de transformation numérique. Ainsi, **794 200 € ont été ventilés au profit de 22 fédérations.**



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

### ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de besoins complémentaires exceptionnels exprimés par certaines fédérations sportives, l'Agence a financé **43 fédérations** pour un montant total de **6 918 116 €.**

### MISE AUX COULEURS DE L'EDF DES LIEUX D'ENTRAÎNEMENTS

Avec l'objectif de créer un environnement et un climat engageant, motivant pour les staffs et athlètes, l'Agence a financé **10 fédérations** pour un montant total de **100 000 €.**

### MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LES JOP (DONT RÉPLICAS)

Dans le cadre du financement de matériels indispensables à la préparation des athlètes pour les JOP, l'Agence a financé **28 fédérations** pour un montant total de **2 972 546 €.**



©Jean Marie Hervio

## TABLEAU MONTANTS CP 2023 PAR FÉDÉRATION

1/5

Type fédération	Nom fédération	Initial Olymp/Para	Initial Durable	Avenant matériel	Avenants complémentaires	Avenant RH PTN	Avenants Mise aux couleurs	TOTAL
OLY et/ ou PARA	Fédération française d'athlétisme	1 895 000 €	831 100 €	35 000 €	340 000 €	60 000 €		3 161 100 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française d'aviron	1 229 675 €	1 123 838 €	282 098 €	539 100 €	60 000 €	10 000 €	3 244 711 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de badminton	705 000 €	213 000 €	16 000 €	81 500 €	30 000 €		1 045 500 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de basketball	1 506 600 €	711 900 €	40 495 €	286 500 €	35 000 €		2 580 495 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de boxe	809 445 €	243 855 €	149 839 €	120 000 €	28 000 €		1 351 139 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de canoë- kayak et sports de pagaie	1 832 250 €	471 750 €	160 000 €	257 500 €	60 000 €	10 000 €	2 791 500 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de cyclisme	2 025 000 €	895 500 €	173 200 €	400 000 €		10 000 €	3 503 700 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de danse	322 500 €	37 500 €	15 000 €	72 000 €			447 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de football		400 000 €	- €	- €			400 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de golf		400 000 €	- €	- €		10 000 €	410 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de gymnastique	836 000 €	748 000 €	89 464 €	- €		10 000 €	1 683 464 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de handball	1 849 000 €	815 000 €	100 000 €	339 200 €	13 000 €	10 000 €	3 126 200 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de hockey	438 000 €	257 500 €	20 000 €	20 000 €	25 000 €		760 500 €

## TABLEAU MONTANTS CP 2023 PAR FÉDÉRATION

2/5

Type fédération	Nom fédération	Initial Olymp/Para	Initial Durable	Avenant matériel	Avenants complémentaires	Avenant RH PTN	Avenants Mise aux couleurs	TOTAL
OLY et/ ou PARA	Fédération française de hockey sur glace	471 000 €	328 000 €	20 000 €	- €			819 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	1 994 000 €	493 000 €	60 113 €	277 000 €	60 000 €		2 884 113 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de la montagne et de l'escalade	451 100 €	178 900 €	- €	158 500 €	37 500 €		826 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de lutte	553 500 €	472 500 €	39 558 €	191 000 €	15 000 €		1 271 558 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de natation	2 571 300 €	488 700 €	- €	458 800 €	15 000 €		3 533 800 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de pentathlon moderne	526 500 €	157 500 €	64 122 €	62 500 €			810 622 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de roller et skateboard	380 500 €	425 000 €	112 000 €	179 500 €	54 700 €		1 151 700 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de rugby	339 500 €	200 500 €	- €	20 000 €	30 000 €	10 000 €	600 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de ski	3 289 600 €	488 250 €	307 150 €	485 000 €	25 000 €		4 595 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de surf	434 000 €	205 000 €	30 240 €	116 000 €	25 000 €		810 240 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de taekwondo et disciplines associées	511 700 €	496 300 €	19 143 €	113 000 €	40 000 €		1 180 143 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de tennis		520 000 €	- €	- €		10 000 €	530 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de tennis de table	650 000 €	250 000 €	15 000 €	100 000 €	22 000 €		1 037 000 €

## TABLEAU MONTANTS CP 2023 PAR FÉDÉRATION

3/5

Type fédération	Nom fédération	Initial Olymp/Para	Initial Durable	Avenant matériel	Avenants complémentaires	Avenant RH PTN	Avenants Mise aux couleurs	TOTAL
OLY et/ ou PARA	Fédération française de tir	1 341 000 €	302 500 €	221 120 €	206 500 €		10 000 €	2 081 120 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de tir à l'arc	521 500 €	230 000 €	35 539 €	122 500 €	24 000 €		933 539 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de triathlon et disciplines enchainées	867 000 €	249 000 €	- €	212 000 €	60 000 €		1 388 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de voile	1 501 100 €	744 500 €	407 116 €	273 100 €		10 000 €	2 935 816 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française de volley	1 105 000 €	362 000 €	- €	163 000 €	48 000 €		1 678 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française d'équitation	1 025 700 €	108 300 €	- €	70 500 €	27 000 €		1 231 500 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française des sports de glace	947 200 €	402 800 €	40 000 €	- €			1 390 000 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française d'escrime	1 944 900 €	773 100 €	106 638 €	411 000 €			3 235 638 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française d'haltérophilie, musculation	367 200 €	352 800 €	51 017 €	85 000 €			856 017 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française du sport adapté	460 000 €	506 000 €	10 694 €	108 500 €			1 085 194 €
OLY et/ ou PARA	Fédération française handisport	2 635 000 €	1 082 000 €	352 000 €	617 016 €			4 686 016 €
HN	Fédération française aéronautique		198 000 €	- €	- €			198 000 €
HN	Fédération française d'aéromodélisme		20 000 €	- €	800 €			20 800 €
HN	Fédération française de baseball, softball		310 000 €	- €	- €			310 000 €

## TABLEAU MONTANTS CP 2023 PAR FÉDÉRATION

4/5

Type fédération	Nom fédération	Initial Olymp/Para	Initial Durable	Avenant matériel	Avenants complémentaires	Avenant RH PTN	Avenants Mise aux couleurs	TOTAL
HN	Fédération française de billard		41 000 €					41 000 €
HN	Fédération française de course d'orientation		215 000 €					215 000 €
HN	Fédération française de football américain		165 000 €					165 000 €
HN	Fédération française de force		80 000 €					80 000 €
HN	Fédération française de karaté et disciplines associées		680 000 €					680 000 €
HN	Fédération française de kick boxing, muay thai et disciplines associées		20 000 €		6 600 €			26 600 €
HN	Fédération française de motocyclisme		790 000 €					790 000 €
HN	Fédération française motonautique		20 000 €		900 €			20 900 €
HN	Fédération française de parachutisme		620 000 €					620 000 €
HN	Fédération française de pelote basque		151 000 €					151 000 €
HN	Fédération française de pétanque et jeu provençal		75 000 €		3 500 €			78 500 €
HN	Fédération française de planneur ultraléger motorisé		20 000 €		2 400 €			22 400 €
HN	Fédération française de rugby à XIII		285 000 €					285 000 €
HN	Fédération française de sauvetage et de secourisme		85 000 €					85 000 €
HN	Fédération française de savate, boxe française et disciplines associées		200 000 €		2 300 €			202 300 €
HN	Fédération française de ski nautique et de wakeboard		380 000 €					380 000 €



## TABLEAU MONTANTS CP 2023 PAR FÉDÉRATION

5/5

Type fédération	Nom fédération	Initial Olymp/Para	Initial Durable	Avenant matériel	Avenants complémentaires	Avenant RH PTN	Avenants Mise aux couleurs	TOTAL
HN	Fédération française de squash		300 000 €					300 000 €
HN	Fédération française de vol en planeur		245 000 €		100 €			245 100 €
HN	Fédération française de vol libre		200 000 €					200 000 €
HN	Fédération française des arts energétiques et martiaux chinois		32 500 €		2 000 €			34 500 €
HN	Fédération française des pêches sportives		20 000 €		3 200 €			23 200 €
HN	Fédération française d'études et sports sous-marins		159 000 €		6 300 €			165 300 €
HN	Fédération française du sport automobile		360 000 €					360 000 €
HN	Fédération française du sport boules		70 000 €					70 000 €
HN	Fédération française sportive de twirling bâton		20 000 €		1 500 €			21 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>38 336 770 €</b>	<b>22 727 093 €</b>	<b>2 972 546 €</b>	<b>6 918 116 €</b>	<b>794 200 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>71 848 725 €</b>

# LE SOUTIEN AUX ATHLÈTES

## DES CIBLES PRIORISÉES

L'objectif du programme de soutien aux athlètes est d'assurer et de sécuriser les conditions de vie de l'athlète, et de répondre aux aspirations individuelles sur le plan des formations, de l'insertion dans la vie professionnelle et de la reconversion.

Comme indiqué dans le projet « **Ambition Bleue** », l'Agence souhaite passer d'un dispositif global à un accompagnement individualisé en aidant l'athlète à construire un cadre de vie propice à la réalisation de ses performances.

Dans ce cadre, des cibles prioritaires ont été identifiées comme suit :

### 1. Le Cercle haute Performance

**(Cercle HP) :** Athlètes ayant obtenu une médaille mondiale ou olympique/paralympique sur les 2 dernières années. Ils sont prioritaires sur l'ensemble des dispositifs. L'Agence s'assure qu'ils bénéficient d'un minimum de 40 K€ bruts de ressources annuelles tous revenus confondus ;

**2. La cellule perf :** Athlètes identifiés comme potentiels médaillables aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques 2024/2026 ;

### 3. Les sélectionnables :

Athlètes identifiés comme potentiels sélectionnables aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques 2024/2026 ;

### 4. Autres sportifs de haut niveau :

Athlètes qui composent la relève ou qui sont issus de fédérations reconnues de haut niveau. Ces derniers peuvent également bénéficier du soutien de l'Agence mais dans des conditions de prise en charge différentes.



## LES AIDES FINANCIÈRES : LES « AIDES PERSONNALISÉES »

### Engagement de l'Agence et nouvelles modalités 2023

Depuis 2019, le dispositif des aides personnalisées a été repris par l'Agence nationale du Sport avec un traitement intégral jusqu'au paiement depuis 2023.

Après analyse de l'utilisation de l'enveloppe de l'année précédente et au regard des besoins identifiés, les fédérations se voient allouer leur enveloppe.

Les Directeurs/Directrices Techniques attribuent ensuite les aides personnalisées aux athlètes inscrits en liste de haut-niveau (Elite, Senior, Relève, Reconversion) selon les règles définies dans les PPF et selon le cadre défini par l'Agence en priorisant les aides sur les athlètes en Cellule performance pour les amener au seuil des 40 K€ (montant calculé au prorata si intégration en cours d'année).

### Rubriques des aides personnalisées 2023

**Nouveautés 2023 : la prise en charge des CIP (manque à gagner employeur) directement par l'Agence et l'aide à la parentalité.**

- A. Aides sociales :** réservées aux SHN dont le cumul des ressources annuelles est inférieur à **40 K€ brut par an** (aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...).
- B. Remboursements de frais :**  
**Formation :** sur justificatif  
**Parentalité :** prise en charge d'une partie des frais pour les athlètes parents concernés par une situation **exceptionnelle** (liée par exemple à un stage Equipe de France ou compétition Equipe de France), **l'enveloppe n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun et aux organisations déjà mises en place tout au long de l'année.**
- C. Manque à Gagner Sportif :** en compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions.

### Bilan de la campagne de versements 2023

Depuis 2021, le traitement des Aides Personnalisées se fait via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) permettant ainsi aux DTN de saisir directement leurs demandes qui, après validation du référent de l'Agence, sont traitées par l'Agent Comptable qui effectue les virements sur les comptes des athlètes.

Depuis la reprise en intégralité du dispositif par l'Agence, les athlètes peuvent identifier sur leur compte la provenance du virement et ils reçoivent également un mail automatique les informant que l'Agence effectue un virement en leur faveur.

En 2023, **2 132 SHN** ont bénéficié d'aides personnalisées (7 675 156 €) dont **1 969 athlètes valides** (6 949 563 €) et **163 athlètes paralympiques** (1 104 818 €).

Six campagnes de financement ont été organisées au cours de l'année 2023 pour 67 fédérations olympiques, paralympiques et haut-niveau.

## ANALYSE DES AIDES PERSONNALISÉES PAR CATÉGORIE

SOMMAIRE

### 292

**Athlètes Cellule  
Performance (13,7 %)**

ont bénéficié des aides  
pour un montant de  
**2 559 658 €** (33,3%)

### 1 840

**Athlètes hors Cellule  
Performance (86,3 %)**

ont bénéficié des aides  
pour un montant de  
**5 115 498 €** (66,7%)

### 163

**Athlètes  
paralympiques  
(7,64 %)**

pour un montant de  
**1 104 818 €**  
(14,39%)

### 927

**Athlètes féminines  
(43,48 %)**

pour un montant de  
**3 271 092 €** (42,6 %)

**S'agissant enfin des remboursements de frais,  
48 athlètes ont bénéficié d'aides à la parentalité  
pour un montant de 145 000 €  
(dont 35 510 € passés en aides sociales) et  
188 d'aides à la formation/reconversion pour  
un montant de 300 363 €.**

### Répartition par rubrique (€)



\* Manque à gagner

## ANALYSE DES AIDES PERSONNALISÉES PAR CATÉGORIE

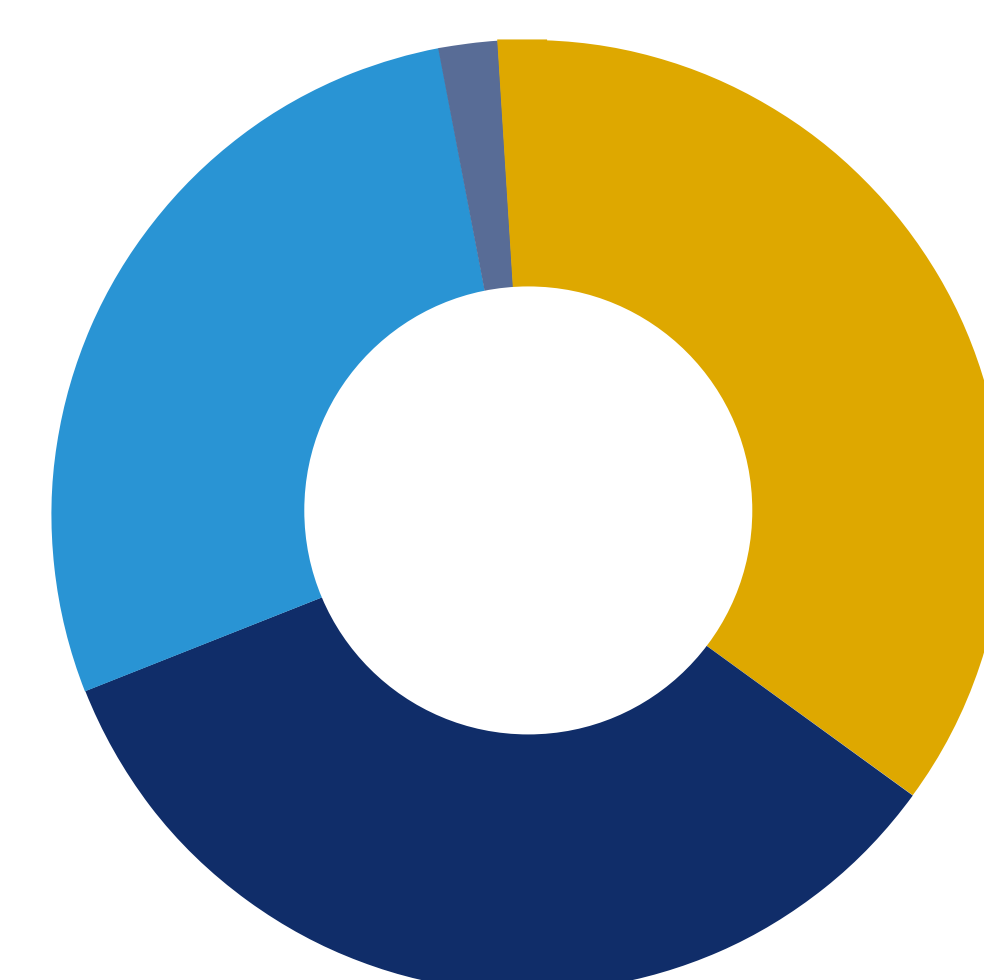
SOMMAIRE

**7 675 156 €**

Montant total

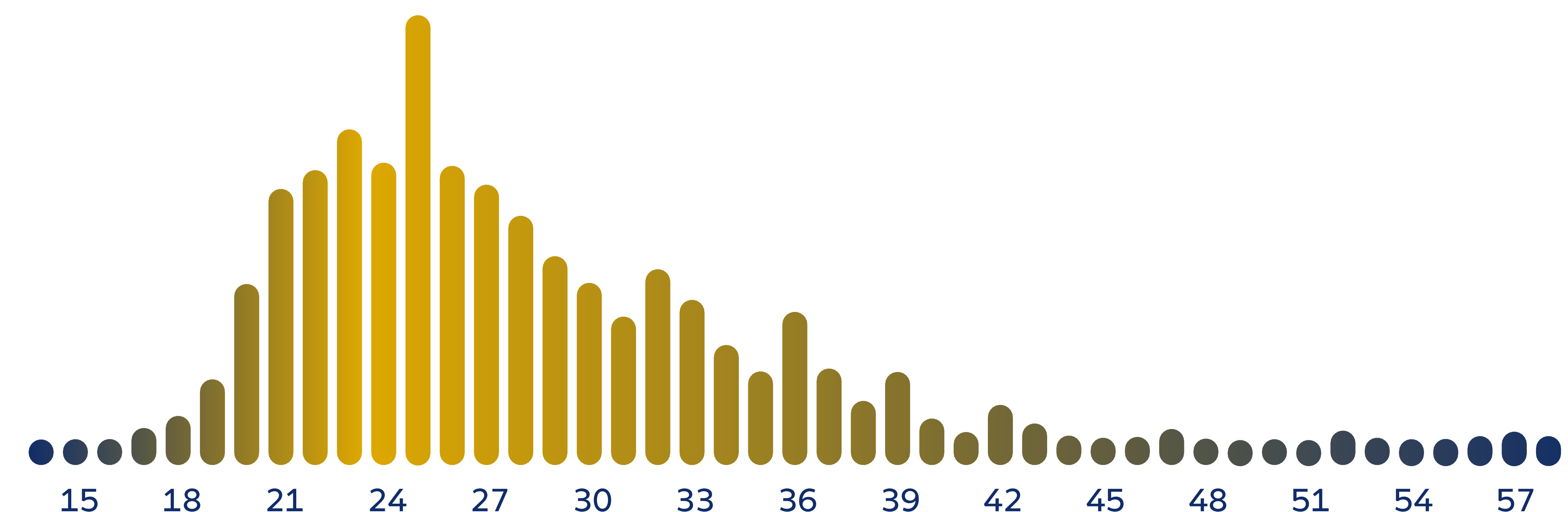
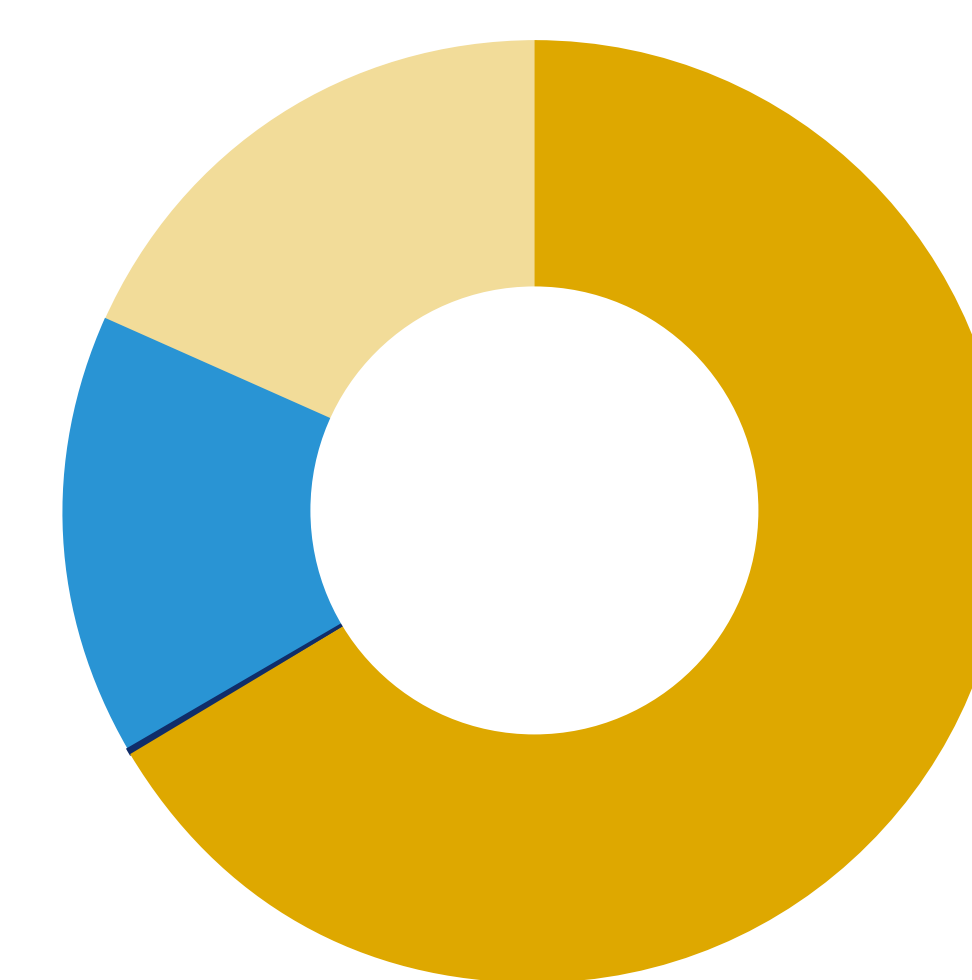
**2 132**

Nombre d'athlètes

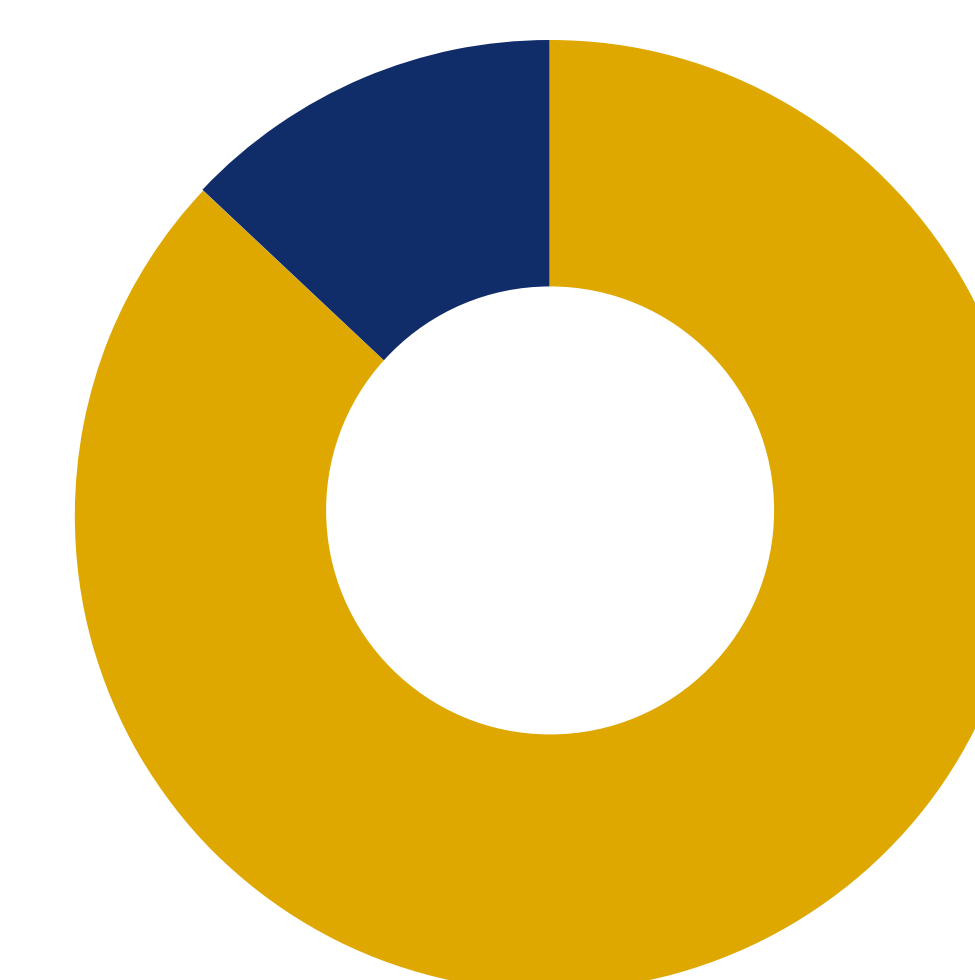
Répartition  
par catégorie SHN

- Relève  
2 533 749 €
- Senior  
2 187 304 €
- Élite  
2 793 665 €
- Reconversion  
160 448 €

Répartition par âge

Répartition  
Cercle HP / Cellule Perf

- Hors Cercle HP / Cellule Perf  
5 115 498 €
- Cercle HP  
19 150 €
- Cellule Perf  
1 144 154 €
- Cercle HP + Cellule Perf  
1 396 354 €

Répartition  
Para / Valide

- Valide  
6 570 338 €
- Para  
1 104 818 €

Répartition  
par genre

- Homme  
4 404 064 €
- Femme  
3 271 092 €

## DOTATIONS 2023 PAR FEDERATION

1/3

Fédérations	AP 2023 – dotation initiale	Avenant Parentalité et Reconversion	Total cumulé
<b>Olympiques et Paralympiques</b>	<b>6 798 000 €</b>	<b>32 120 €</b>	<b>6 840 120 €</b>
Athlétisme	260 000 €	5 377 €	265 377 €
Aviron	250 000 €		250 000 €
Badminton	105 000 €		105 000 €
Basketball	50 000 €		50 000 €
Boxe	190 000 €	7 563 €	197 563 €
Canoë-kayak	230 000 €		230 000 €
Cyclisme	420 000 €		420 000 €
Danse	80 000 €		80 000 €
Equitation	190 000 €		190 000 €
Escrime	340 000 €		340 000 €
Football	15 000 €		15 000 €
Golf	20 000 €		20 000 €
Gymnastique	320 000 €		320 000 €
Haltérophilie, musculation	100 000 €	4 080 €	104 080 €
Handball	77 000 €		77 000 €
Handisport	723 000 €		723 000 €
Hockey	117 000 €		117 000 €
Hockey sur glace	135 000 €		135 000 €
Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées	228 000 €		228 000 €
Lutte	190 000 €		190 000 €
Montagne et de l'escalade	150 000 €		150 000 €

## DOTATIONS 2023 PAR FEDERATION

2/3

Fédérations	AP 2023 – dotation initiale	Avenant Parentalité et Reconversion	Total cumulé
Natation	275 000 €		275 000 €
Pentathlon moderne	73 000 €		73 000 €
Roller et skateboard	91 000 €		91 000 €
Rugby	185 000 €		185 000 €
Ski	270 000 €	3 500 €	273 500 €
Sport adapté	50 000 €		50 000 €
Sports de glace	220 000 €		220 000 €
Surf	96 000 €		96 000 €
Taekwondo	140 000 €		140 000 €
Tennis	40 000 €		40 000 €
Tennis de table	100 000 €		100 000 €
Tir	268 000 €		268 000 €
Tir à l'arc	185 000 €		185 000 €
Triathlon	100 000 €		100 000 €
Voile	360 000 €	8 100 €	368 100 €
Volley-ball	155 000 €	3 500 €	158 500 €
<b>HN</b>	<b>809 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>809 000 €</b>
Aéromodélisme	10 000 €		10 000 €
Aéronautique	17 500 €		17 500 €
Arts Energétiques et Martiaux Chinois	20 000 €		20 000 €
Baseball, softball et cricket	45 000 €		45 000 €
Billard	10 000 €		10 000 €

## DOTATIONS 2023 PAR FEDERATION

3/3

Fédérations	AP 2023 – dotation initiale	Avenant Parentalité et Reconversion	Total cumulé
Bowling et de sport de quilles	15 000 €		15 000 €
Course d'orientation	20 000 €		20 000 €
Clubs alpins et de montagne	20 000 €		20 000 €
Etudes et sports sous-marins	30 000 €		30 000 €
Football américain	40 000 €		40 000 €
Force	11 000 €		11 000 €
Karaté et disciplines associées	145 000 €		145 000 €
Motocyclisme	43 000 €		43 000 €
Parachutisme	35 000 €		35 000 €
Pelote basque	20 000 €		20 000 €
Pétanque et jeu provençal	10 000 €		10 000 €
Rugby à XIII	20 000 €		20 000 €
Sauvetage et de secourisme	30 000 €		30 000 €
Savate, boxe française et disciplines associées	70 000 €		70 000 €
Ski nautique et de wakeboard	70 000 €		70 000 €
Sport automobile	20 000 €		20 000 €
Sport de boules	15 500 €		15 500 €
Squash	70 000 €		70 000 €
Twirling Bâton	10 000 €		10 000 €
Vol en planeur	8 500 €		8 500 €
Vol libre	3 500 €		3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 607 000 €</b>	<b>32 120 €</b>	<b>7 639 120 €</b>



## L'INSERTION PROFESSIONNELLE : CIP/CAE/CI

La volonté de l'Agence nationale du Sport est de **développer différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle** grâce aux :

- **Conventions d'insertion professionnelle (CIP) destinées aux entreprises privées ;**
- **Contrats d'aménagement d'emploi (CAE) réservés aux administrations de l'État ou aux collectivités territoriales ;**
- **Contrats d'image proposés par des entreprises** qui souhaitent soutenir des athlètes permettant un premier contact avec le monde de l'entreprise.



Ces dispositifs permettent d'accompagner au mieux les sportifs et les employeurs à la prise de poste, de valoriser l'action citoyenne par des contreparties financières et par des actions de promotion de l'entreprise et des dispositifs.

Les sportifs peuvent ainsi **envisager leur insertion professionnelle tout en ayant un aménagement de leur temps de travail pour se consacrer pleinement à leur projet de performance.**

Les conventions entre l'Agence nationale du Sport et les employeurs souhaitant établir un contrat avec des sportifs de haut niveau permettent de préciser les attentes mutuelles et les contreparties financières éventuelles.

En 2023, l'Agence a poursuivi son travail de diagnostic, en lien avec les référents socio-professionnels des fédérations, pour identifier précisément les sportifs qui ne présentaient pas une situation socio-professionnelle stabilisée leur permettant de s'engager pleinement dans une logique de performance. Ce travail sur mesure permet à l'Agence d'être force de proposition sur le choix des sportifs auprès des acteurs privés et des entreprises souhaitant aider des sportifs de haut niveau.

Le déploiement de ce dispositif dans sa composante territoriale a mobilisé en 2023 les conseillers territoriaux en charge de l'accompagnement socioprofessionnel.

### LES DISPOSITIFS NATIONAUX

Les CIP et CAE « nationales » sont établies avec des administrations ou des entreprises qui soutiennent des collectifs d'athlètes, dans plusieurs disciplines sportives et/ou sur plusieurs territoires. Les conventions liées aux contrats d'image sont, de la même manière, coordonnées au plan national.

En 2023, 16 organismes (établissements, administrations ou entreprises) ont soutenu **461<sup>1</sup> athlètes (68 athlètes handisport) dont 37 en CIP, 413 en CAE et 15 en Contrat d'Image.**

**Pour l'année 2023, le soutien financier a porté sur 96 dispositifs pour un montant total de 148 900€<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> Le nombre d'athlètes est calculé sur la base des contrats en cours pendant l'année 2023 ;

<sup>2</sup> Le montant financier ne tient compte que des dispositifs faisant l'objet d'une contrepartie financière ;

### FOCUS SUR LE DISPOSITIF DE LA POLICE NATIONALE

Fruit d'une collaboration précieuse entre l'Agence nationale du Sport et la Police Nationale, la nouvelle convention encadrant le dispositif d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau a été signée en octobre 2022 en remplacement de l'ancienne convention qui existait avec le Ministère Chargé des Sports.

Avec une souplesse inédite sur les temps de formation (25 jours contre 4 mois auparavant) et une ouverture aux disciplines paralympiques, le dispositif permet désormais aux 66 sportifs qui bénéficient du statut de réserviste de la Police Nationale de pouvoir se consacrer pleinement à la préparation de leurs grandes échéances internationales.





## TÉMOIGNAGE RACHEL COSTARD

**Commissaire générale, Cheffe de la mission sport, Police Nationale**

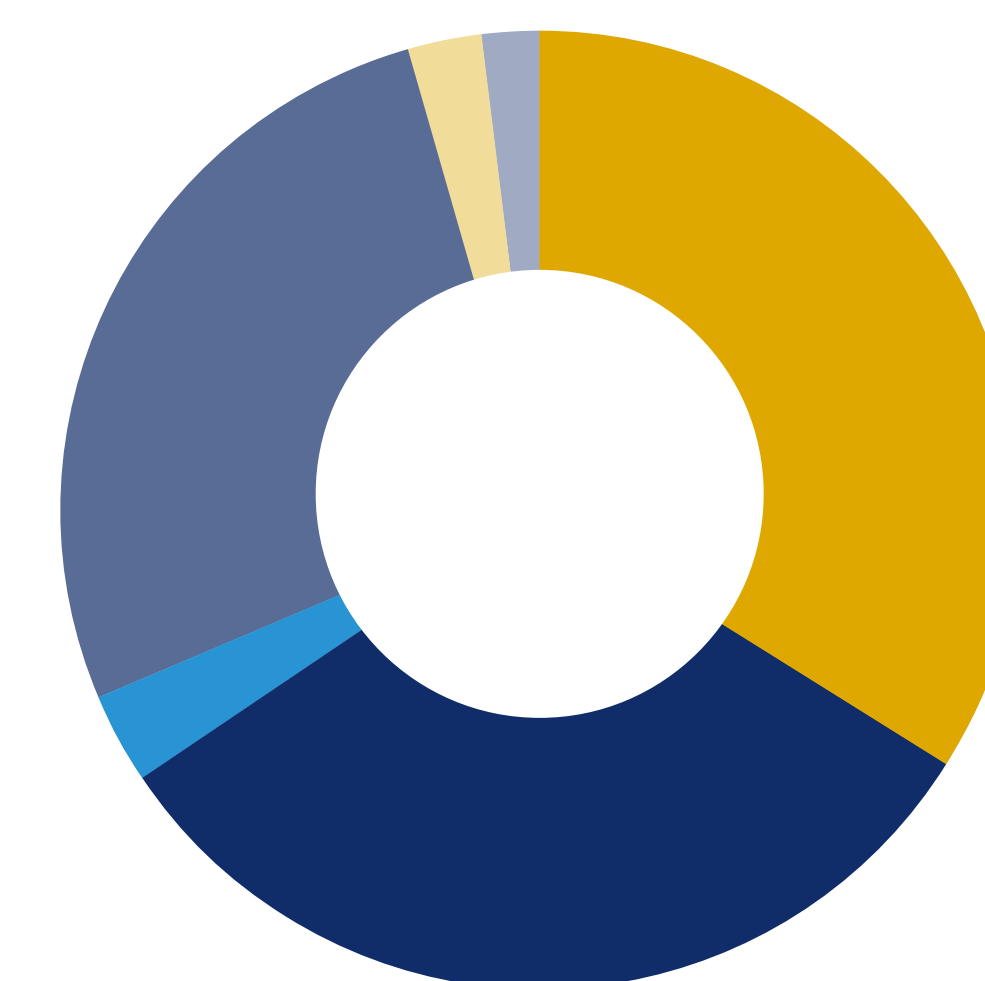
« En ce contexte pré-olympique et paralympique, la Police Nationale a souhaité un signal fort en montrant son soutien plein et entier au sport de haut-niveau. Ce dispositif plus léger et donc plus conforme aux exigences du haut-niveau, permet à des athlètes d'envisager sereinement leur période sportive mais aussi l'après carrière avec des perspectives multiples et un panel de métiers extrêmement diversifiés.

Cette équipe est enthousiasmante !! Les sportifs qui la composent sont tous différents tant par leur sport, leur sexe, leur origine géographique et même leur culture mais partagent tous un même sens de l'engagement et l'amour profond du drapeau. »

## LES CIP ET CAE DANS LES TERRITOIRES

Les Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) et les Contrats d'Aménagements d'Emploi (CAE) régionaux sont instruits par les conseillers des Maisons Régionales de la performance. En lien avec les athlètes, les fédérations, les entreprises et l'Agence, ils sont chargés d'accompagner la mise en place des aménagements d'emploi. En 2023, 225 CIP et 86 CAE ont été signés pour une contrepartie financière directe de l'Agence de 2 431 186 €.

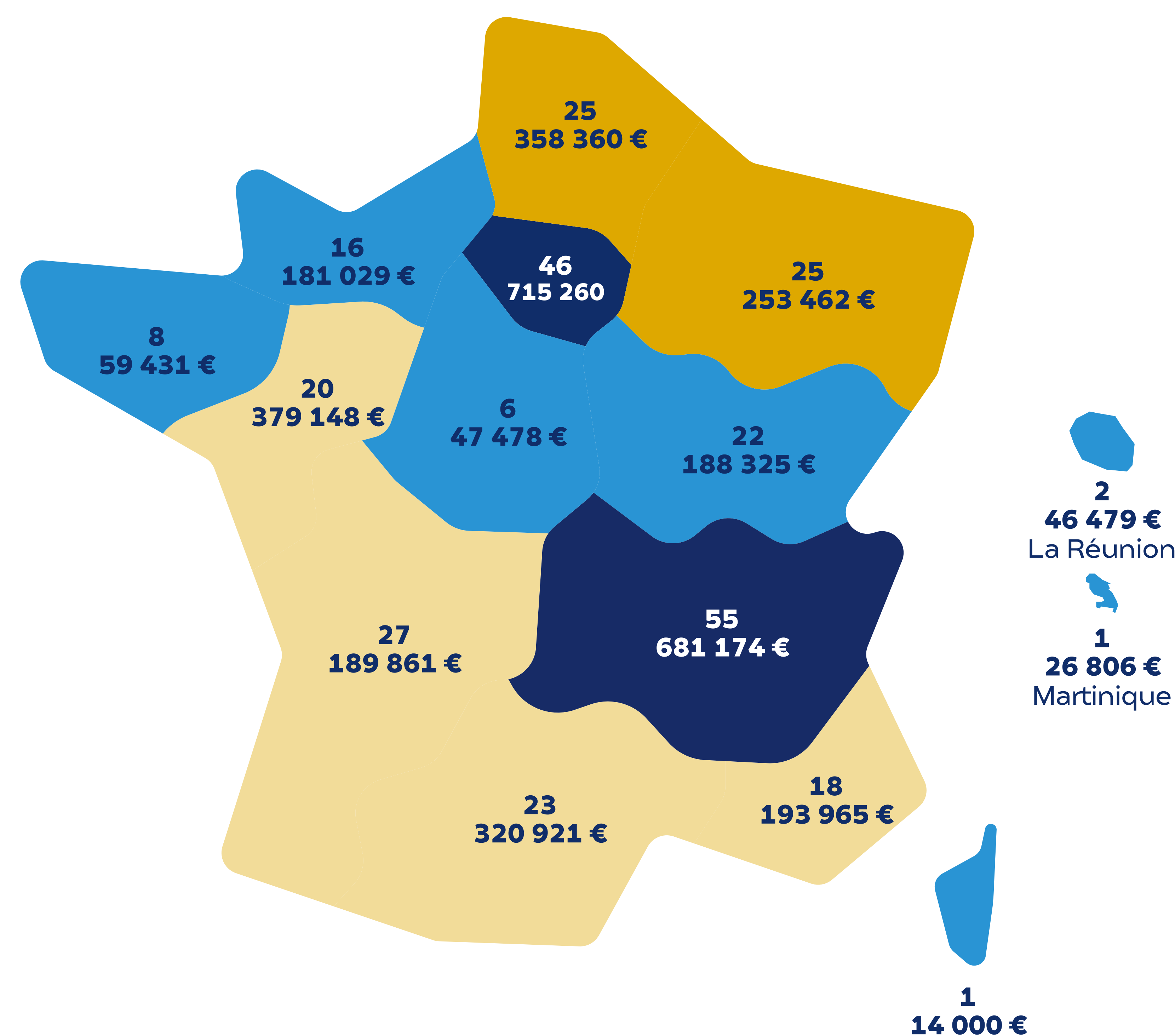
### Répartition par financeur



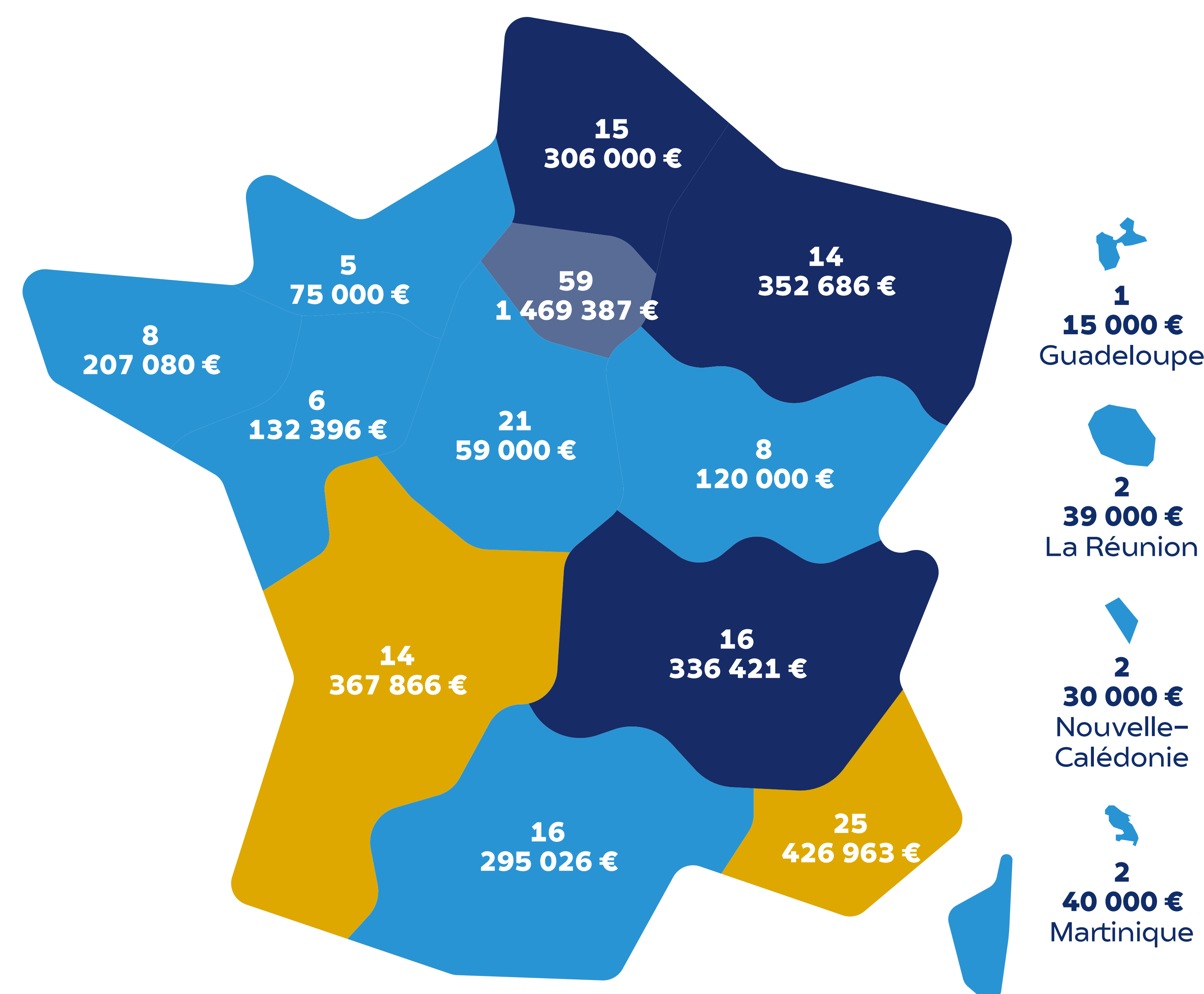
- Agence  
1 262 467 €
- Budget Agence/CIP part FD  
1 168 719 €
- Fonds fédéraux  
119 642 €

- Mécénat de compétences  
995 553 €
- Collectivités  
91 948 €
- Autres  
65 953 €

### Répartition régionale des conventions



### Répartition géographique des emplois SHN



## LES EMPLOIS SHN

En 2023 l'Agence a fortement augmenté le déploiement des Emplois SHN mis en place en 2021 dans le cadre de sa stratégie "Ambition Bleue", qui permettent à des structures associatives d'employer des sportifs en bénéficiant d'une subvention qui peut aller jusqu'à 25 000 €.

Après un début timide à son lancement (35 Emplois en 2021 puis 171 en 2022), le dispositif a concerné 256 personnes en 2023 avec 190 athlètes et 66 entraîneurs pour un budget de 3 924 143 €.

Grâce à une augmentation de l'enveloppe de 1M€ par rapport à l'année 2023, les athlètes des Cellules performance dont les ressources étaient inférieures à 40K€ brut/an ont pu bénéficier d'une aide pouvant s'élever jusqu'à 25 000 €.

Un vote du CA de l'Agence a également permis aux fédérations de porter des Emplois SHN pour des entraîneurs non cadres techniques et non bénéficiaires du Plan COACHS ou d'un contrat de Préparation Olympique. Avec l'installation des Maisons Régionales de la performance, les Emplois SHN sont depuis fin 2022 mis en place par les conseillers haute performance en charge du suivi socio-professionnel qui peuvent accompagner les associations dans leurs démarches.

## LES ÉVÉNEMENTS SOCIO-PROFESSIONNELS

Afin d'optimiser l'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur insertion socio-professionnelle, l'Agence a participé à de nombreux rendez-vous organisés par différents partenaires : Fondation du Sport Français, Mairie de Paris, Région Ile-de-France, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, Paris je t'aime, APEC...

Par ailleurs l'Agence a souhaité organiser ses propres événements, « **Les petits déjeuners entreprises** », afin de présenter aux entreprises les solutions qui s'offraient à elles pour accueillir des sportifs au sein de leurs structures.

Au nombre de 3 au cours du dernier trimestre 2023, ces temps ont permis, grâce à l'intervention de témoins (entreprises déjà engagées dans des Conventions d'Insertion Professionnelle, sportifs bénéficiaires du dispositif) d'échanger sur les bonnes pratiques et de lever les freins qui peuvent se poser pour les entreprises désireuses de recruter des sportifs.



## FACILITER L'ORGANISATION DES FORMATIONS DES SHN

### Convention AFDAS et Ministère du travail

Le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités et l'Afdas ont signé fin 2021 une convention, soutenue et gérée par les partenaires sociaux de la branche du sport, visant à financer 500 parcours de formation afin de sécuriser l'insertion professionnelle des Sportifs de Haut Niveau à l'issue de leur carrière sportive, en complémentarité des différentes actions déjà entreprises par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans sa mission de coordination et de pilotage des dispositifs de suivi socio-professionnel pour les sportifs, l'Agence collabore de manière efficace avec l'AFDAS afin de construire l'articulation et la complémentarité entre les différents dispositifs et porter une action au plus près des athlètes en mobilisant les fédérations et les Maisons Régionales de la performance.

Grâce notamment à la mobilisation de tous et à l'accompagnement des services de l'Afdas et de l'ensemble des réseaux professionnels, cet objectif a d'ores et déjà été atteint et l'enveloppe de 10,5 millions d'euros consacrée à ce dispositif expérimental sera prochainement entièrement consommée.

# 548

DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2023

POUR UN ENGAGEMENT

POTENTIEL DE

# 8,24 M€



# L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE

## GAGNER EN FRANCE

Sous le pilotage de l'Agence nationale du Sport et sous la Présidence d'Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, 11 entités sportives (voir ci-dessous) portent collectivement le projet « **Gagner en France** » visant à réussir pleinement les Jeux de Paris 2024.

L'enjeu : optimiser la préparation, permettre la familiarisation avec les différents sites de compétition, offrir la possibilité aux athlètes de se concentrer uniquement sur leurs performances, afin d'atteindre des conditions de réussite optimales.



## LE DISPOSITIF « GAGNER EN FRANCE »



### A. Éléments de contexte

La création du dispositif "Gagner en France" s'inscrit dans un contexte particulièrement stratégique pour la France : l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Ce programme a été initié dans le but d'identifier dans le grain fin les besoins des athlètes et des staffs ainsi que les spécificités françaises qui permettront de faire la différence le jour J. Ce dispositif a été conçu pour optimiser le soutien apporté aux athlètes et aux staffs, les aider à atteindre l'excellence sportive, et, ce faisant, contribuer au rayonnement de la nation. En outre, il vise à consolider l'écosystème du sport de haut niveau en France, en favorisant une collaboration étroite entre les différents acteurs du sport. À quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les acteurs du sport continuent de se mobiliser pour faire de ce rendez-vous une réussite et une fierté nationale.



### B. Gouvernance

Le dispositif "Gagner en France", sous la coordination de l'Agence nationale du Sport, repose sur une structure solide et collaborative des acteurs du système sportif français.

Le comité de pilotage (COFIL), présidé par Mme Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, est composé de 11 entités sportives possédant une expertise diversifiée. **Ainsi, 7 COFIL ont été organisés depuis la création du dispositif. Le 8ème s'est tenu le 1er décembre 2023.**

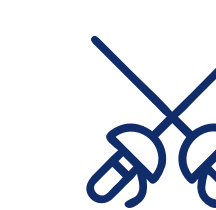
Le comité opérationnel (COMOP) assure la mise en œuvre concrète des actions et des initiatives définies par le COFIL. Cette structure de gouvernance garantit une coordination efficace entre les parties prenantes et l'alignement des actions sur les objectifs stratégiques définis. Elle facilite également une réactivité et une adaptabilité essentielles pour répondre aux besoins changeants du sport de haut niveau. **13 COMOP ont été tenus depuis le lancement du dispositif.**



### C. Avancées majeures depuis le lancement

Depuis le lancement du dispositif « Gagner en France », plusieurs avancées significatives ont été réalisées :

- ↳ Validation du lieu de la Maison de la performance au lycée Marcel Cachin à Saint-Ouen en collaboration avec le Conseil Régional d'Île-de-France ;
- ↳ Financement de matériels spécifiques à la préparation des JOP ;
- ↳ Commande de billets additionnels pour les athlètes et leur encadrement accrédités ;
- ↳ Organisation de communications et de partages d'informations unifiés autour de thématiques des JOP ; (WE Bleus du CNOSF, journée Gagner en France à Roland-Garros avec sportifs français) ;
- ↳ Financement et déploiement de la mise aux couleurs des Jeux et des Equipes de France à destination des établissements et des fédérations.



### D. Perspectives 2024

En 2024, le dispositif "Gagner en France" sera tourné vers la réussite française aux Jeux Olympiques et Paralympiques :

- ↳ Mise en œuvre de la Maison de la performance comme espace dédié à l'Equipe de France olympique proposant des prestations complémentaires de celles offertes au village olympique afin de bénéficier d'un avantage concurrentiel ;
- ↳ Inspirer, par l'organisation de temps d'échanges à destination des athlètes avec des personnalités inspirantes issues ou non du monde du sport ;
- ↳ Organisation opérationnelle et coordination du rôle des différents acteurs pendant la période Olympique et Paralympique ;
- ↳ Optimisation de la préparation des Équipes de France par l'amélioration des conditions d'accueil sur leurs sites de préparation ;
- ↳ Amélioration de l'environnement des athlètes au village ;
- ↳ Media training pour la préparation des athlètes et des entraîneurs aux sollicitations médiatiques.

Ainsi, l'Agence se réserve la possibilité de signer des conventions, avec ou sans contrepartie financière, avec toute organisme ou structure éligible à un soutien de la part du groupement, et dont l'objet permettra le déploiement du dispositif « Gagner en France ».

## ACCOMPAGNEMENT DES COACHS

SOMMAIRE

**En 2022, l'Agence a créé une cellule d'accompagnement, la CASDA (Cellule d'Attribution et de Suivi des Accompagnements), dont l'objectif est de penser et d'optimiser les moyens autour de l'accompagnement des coachs et des staffs. Cette cellule est constituée de référents du pôle haute performance.**

En 2023, cette commission est pérenne et continue à se réunir – sauf urgence – sur un rythme bimensuel. Elle examine les demandes des coachs et consulte, pour des besoins complémentaires, les référents, les fédérations, l'INSEP et les MRP.

Son mode opératoire se déroule en différentes étapes :

- Une première mission consiste à qualifier la demande faite par le coach. Pour cela, l'équipe s'appuie sur la compréhension et l'expertise du référent de la fédération. En effet, ce dernier est celui qui a pu à la fois échanger et aussi observer les coachs à l'entraînement et en compétition. Son expérience est donc particulièrement précieuse ;
- Dans d'autres cas, alertée par le suivi data et une baisse des performances, la Cellule devient proactive et missionne le référent de la fédération pour aller au-devant du coach concerné afin d'échanger. Il peut s'agir de « soulever le tapis » et d'envisager ensemble les solutions à trouver ;
- Passées ces étapes, le collège de référents qui constitue cette Cellule se pose la question de valider cette demande. Quelle serait la réponse adéquate pour améliorer les performances du système ?
- Lorsque la demande est validée, la Cellule d'accompagnement contribue à rechercher la compétence adéquate, la plus pertinente possible adaptée au besoin du coach ou de la situation.

**EN 2023, CES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ONT CONCERNÉ**

**31 coachs de  
18 fédérations**







## TÉMOIGNAGE Benjamin CROUZET

**Entraîneur national depuis 7 ans  
des haies hautes à la FF Athlétisme**

« J'ai entrepris un travail de supervision avec Emilie Chamagne depuis presque 1 an.

Les haies hautes sont un groupe de spécialités à forte concurrence nationale et internationale et font l'objet de nombreuses attentes en termes de résultats sportifs.

Ce contexte d'attente est fortement anxiogène et l'est d'autant plus par la perspective des Jeux à Paris.

Le travail engagé avec Emilie est nécessaire afin de garantir une prise de recul pertinente quant aux prises de décisions qu'impose notre mission.

Par ailleurs, la charge mentale et émotionnelle que génère notre mission nous expose à certains risques psycho sociaux qu'il était temps de prendre en compte afin de garantir notre équilibre psychique.

La dimension mentale et le suivi des cadres sont enfin pris en compte, nous espérons que ce sursaut ne soit pas éphémère avec les moyens accordés à la préparation des JOP mais viennent bien s'inscrire dans une politique pérenne. »

**Au-delà de l'accompagnement des coachs de la « Cellule performance », l'Agence verse dans le cadre des contrats de performance une enveloppe de 13,4 M€ pour soutenir l'encadrement technique des projets de performance dans les fédérations. Une enveloppe de 3,2 M€ vient en complément financier l'encadrement médical.**

Contrats de performance	Financements Agence 2023
<b>Soutien à l'encadrement</b>	<b>13 390 039 €</b>
Valorisation de l'encadrement	6 943 270 €
Recrutement	6 169 169 €
Développement de l'expertise, formations	262 100 €
Transverse	15 500 €
<b>Encadrement médical et paramédical (médecins, kinés, ostéos, etc.)</b>	<b>3 216 346 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 606 385 €</b>

## LE SPORT DATA HUB

Pour sa 3<sup>ème</sup> année d'existence le Sport Data Hub (SDH) a continué de se structurer avec de nombreux projets autour de 3 axes principaux :



### Pilotage et organisation de la politique publique du sport de haut niveau :

- ↳ Mieux partager et mieux décider ;
- ↳ Tableaux de bord partagés au-delà du Pôle Haute Performance avec tous les acteurs du sport de haut niveau en France.

### Meilleur suivi de l'athlète :

- ↳ Accompagnement quotidien et réglementaire (droits des SHN) ;
- ↳ Optimisation des conditions de vie du sportif et de ses conditions d'émergence de la performance.

### Structuration de la donnée du sport de haut niveau :

- ↳ Entrepôt de données (structuration technique et encadrement juridique).

### Pilotage et organisation du sport de haut niveau

2023 a permis de finir de dématérialiser le suivi de tous les dispositifs Ambition Bleue à travers la mise en place de formulaires et d'outils de saisie dédiés. La reprise des aides personnalisées en interne à l'Agence a également pu être finalisée et mise en œuvre via le PSQS. Toutes les données sont maintenant intégrées à Vis'Or pour un meilleur suivi métier et surtout une meilleure transversalité de la donnée.



Au-delà du PSQS et de Médaillabilité qui continuent d'évoluer pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs, quelques outils complémentaires de collecte ont ainsi vu le jour en 2023 :

- ↳ **SDH Form** : qui permet de générer des enquêtes liées directement à l'identifiant d'un sportif et lui facilite grandement son remplissage (exemple de l'enquête SSP lancée en septembre 2023 avec un taux de réponse supérieur à 25%).
- ↳ **Outil de gestion administratif et financier** qui permet de suivre plusieurs dispositifs :
  - Le suivi financier des actions mises en place par les MRP ;
  - Le budget détaillé du Pôle Haute Performance et son évolution en direct ;
  - Le suivi des actions du Plan COACHS validées par la CASDA.

Le suivi réglementaire, administratif et financier du sport de haut niveau arrive bientôt à maturité et permet un degré d'analyse jamais envisagé jusqu'à ce jour.

## LE SPORT DATA HUB

### Optimisation des conditions d'émergence de la performance

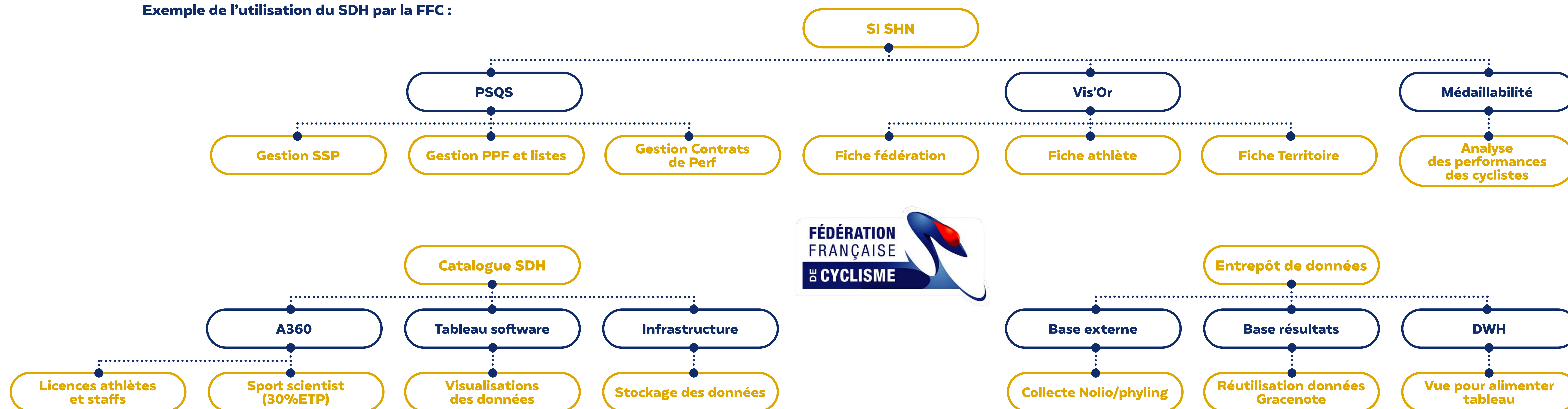
En complément d'A360 et de Métachannelsport et pour accompagner les fédérations qui ont fait le choix, historiquement ou pour des fonctionnalités très spécifiques, d'utiliser d'autres outils de collecte que ceux du SDH, la base de collecte externe permet d'alimenter les bases de données du SDH pour une analyse plus fine et croisée au service de la performance avec une restitution de ces analyses sur le terrain.

Après la réalisation technique par les architectes, les ingénieurs data et les développeurs informatiques, c'est la Fédération Française de Cyclisme qui pilote ce projet de collecte transversale et d'analyse croisée avec l'aide des outils et des services du SDH et le soutien du laboratoire de l'IRMES.

Ce modèle de collecte, de stockage, de transformation, d'analyse et de restitution de la donnée qui représente la chaîne complète de traitement de la donnée sera l'un des axes forts de 2024 et sera déployé sur d'autres fédérations pour leur apporter des analyses beaucoup plus poussées et un accès facilité aux visualisations afin d'impacter la performance au plus proche du terrain.



### Exemple de l'utilisation du SDH par la FFC :



## LE SPORT DATA HUB

Evolution 2023 de la collecte de données issues d'outils hors SDH :



### Quelques chiffres clés sur A360 :

- ↳ **7 300** utilisateurs répartis sur **30 fédérations** (dont 2/3 avec un impact direct sur les publics prioritaires pour Paris 2024) et **23 établissements** ;
- ↳ **1 240** Formulaires et **529** Tableaux de bord ;
- ↳ 600 rôles et 1500 groupes ;
- ↳ 350 alertes et 450 rappels mis en place ;
- ↳ 50 personnes formées en autonomie à l'outil (builder) ;
- ↳ Réseau international d'utilisateurs avec lesquels les échanges sont réguliers :
  - High performance New Zeland (Nouvelle Zélande) ;
  - Australian Institute of Sport (Australie) ;
  - Team NL (Pays bas) ;
  - Wingate (Israël) ;
  - Sport Wales (Pays de Galles) ;
  - German Skiing Federation (Allemagne).

### Structuration de la donnée du sport de haut niveau :

↳ Encadrement juridique, sécurité, gouvernance, budget et ressources humaines.

Les travaux engagés avec la CNIL, l'ANSSI, la DINUM et la DAJ ont fortement mobilisé les équipes juridiques et la sécurité avec des avancées significatives (courriers et parutions de la CNIL, test d'intrusion, audit de l'ANSSI) qui devraient se concrétiser en 2024 par :

- ↳ La parution d'un ou plusieurs décrets et de leurs arrêtés pour encadrer le SDH et le portail France.Sport ;
- ↳ La structuration juridique de l'entrepôt de données du SHN ;
- ↳ L'homologation RGS du SDH ;
- ↳ La cyber sécurisation des outils et bases de données du SDH en amont des JOP ;
- ↳ Le conventionnement avec de nombreuses fédérations utilisatrices de l'offre du SDH.

Au niveau informatique de nettes améliorations, souvent invisibles pour l'utilisateur, ont également été réalisées avec une harmonisation des technologies déployées et une intégration continue des mises à jour du code informatique (CI/CD).

La gouvernance du SDH continue de fonctionner correctement avec ses COPIL (toutes les 4 semaines) et ses COSTRAT (tous les 6 mois). Elle devra toutefois être revue et affinée pour préciser son fonctionnement et intégrer un comité éthique et scientifique (CES) dans le cadre des textes à paraître et en vue de la reconduction de la convention actuelle qui prendra fin après les JOP de Paris.

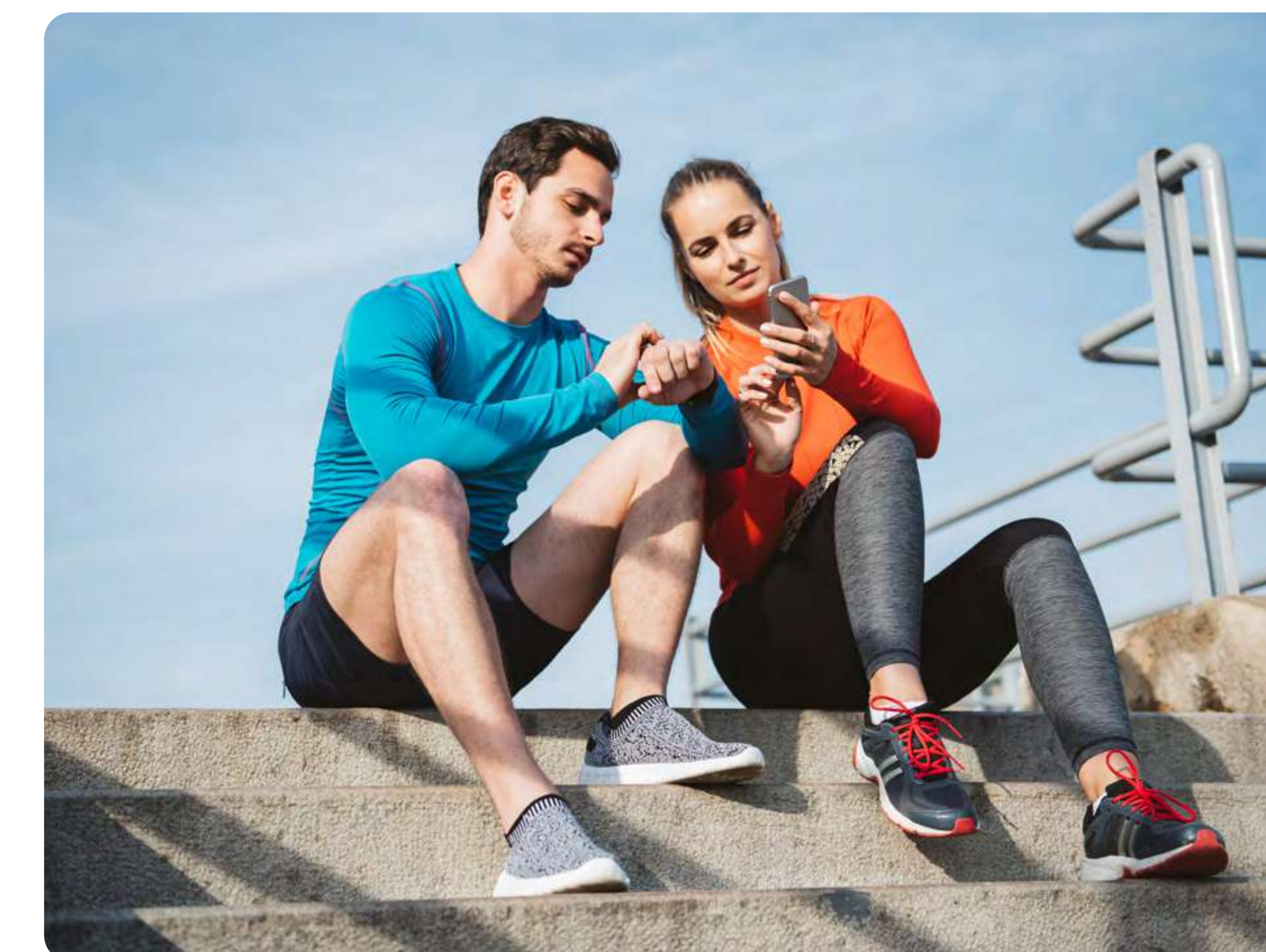
Le budget initial 2023 du SDH s'élevait à 4,36 millions d'euros avec une participation de 2 millions de l'Agence.

### 2 avenants sont venus compléter ce budget en cours d'année pour des projets spécifiques :

- ↳ Le portail France.sport pour un montant de 500K€ versés par la Direction des Sports ;
- ↳ Les outils permettant la gestion de la Maison de la performance et du camp de base dans le cadre du dispositif Gagner en France pour un montant de 60K€ de l'Agence et 60K€ de l'INSEP.

### Alerte relative aux ressources humaines :

La sécurisation et l'intégration des postes clés du SDH (lead développeur, sécurité, architecture et infrastructure, encadrement juridique et ingénieur data) en interne à nos instances restent une préoccupation importante pour assurer la pérennité du SDH.



## FOCUS FRANCE.SPORT

Afin de mettre en cohérence et en lumière l'ensemble des projets portés par le SDH en particulier et par tous les acteurs du sport de haut niveau en général, un portail numérique a été commandé par la Direction des Sports en 2023.

Après 1 an de travail, la maison numérique du sport de haut niveau français a ainsi pu être lancée à destination de tous les SHN le 8 janvier 2024.

Ce portail permet la centralisation de toutes les informations sur le sport de haut niveau et l'accompagnement des sportifs, de fédérer les acteurs autour d'un projet numérique commun et d'apporter des services spécifiques et individualisés aux sportifs.

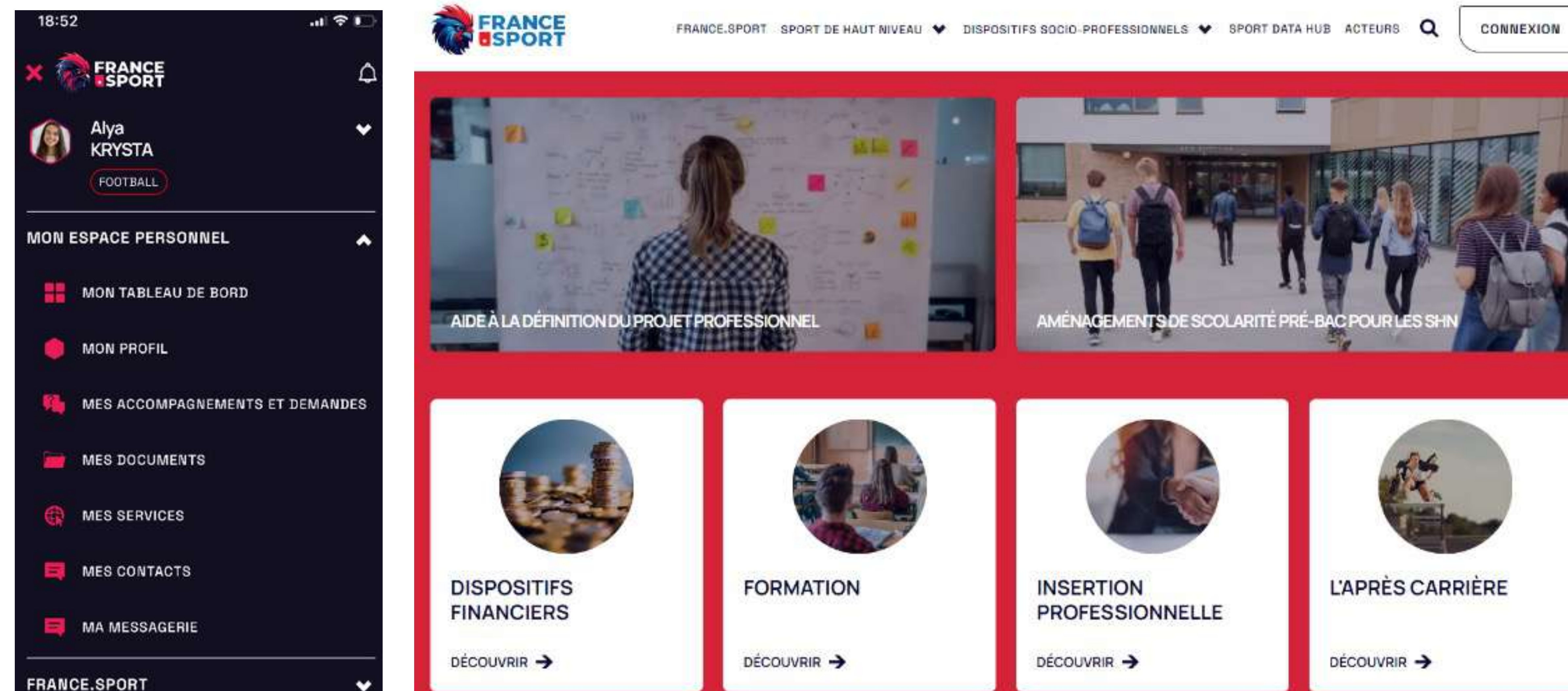
Regroupant toutes les informations nécessaires aux parents, aux sportifs, aux accompagnateurs de la performance, le portail **France.sport**

comporte une partie grand public accessible sur internet et une partie connectée réservée aux sportifs accessible sur application mobile et sur un navigateur internet.

Il facilite également la communication directe avec les sportifs et regroupe en un seul endroit l'accès à toutes leurs données et aux outils d'accompagnement qui leur sont destinés.

### Exemple :

Page d'accès à toutes les informations sur les dispositifs socio-professionnels à destination des sportifs et à l'espace connecté



## FOCUS FRANCE.SPORT

### Les taux de connexion au 8 mars 2024 :

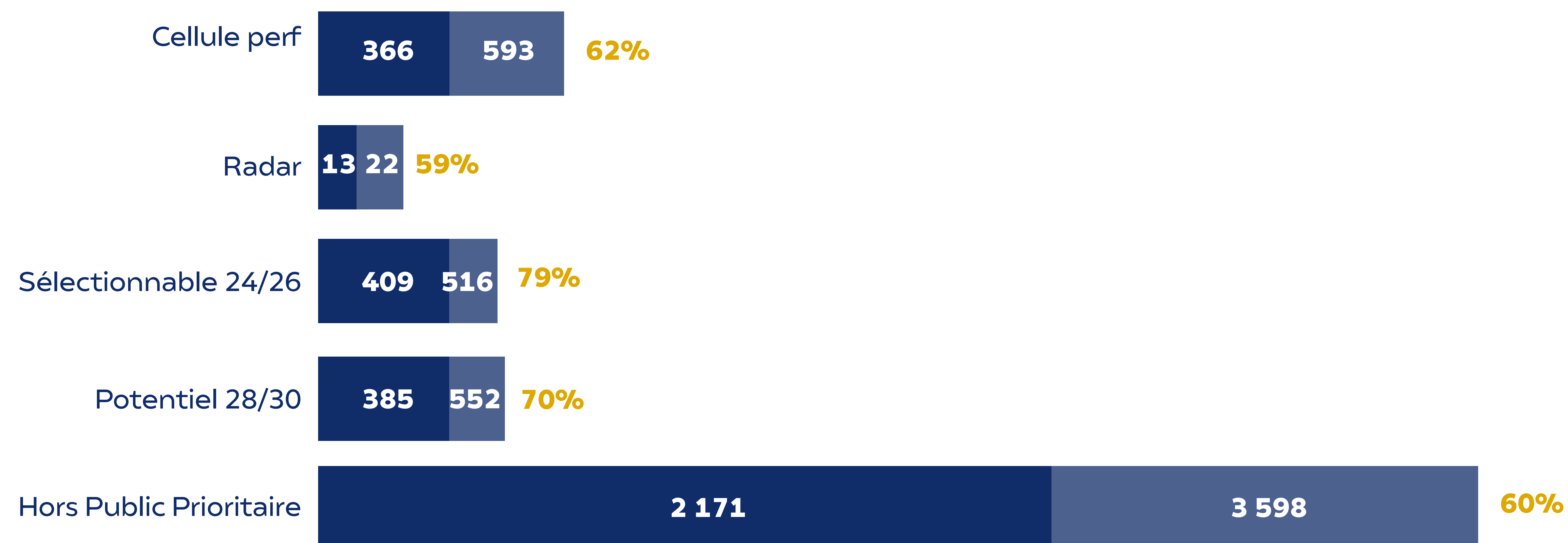
**3 477 SHN sur 5 349** se sont connectés à France.sport soit un taux de connexion de **plus de 65%**.

En 2024, **France.sport** s'ouvrira à l'ensemble des sportifs des PPF (+25 000) et à l'ensemble des cadres du SHN.

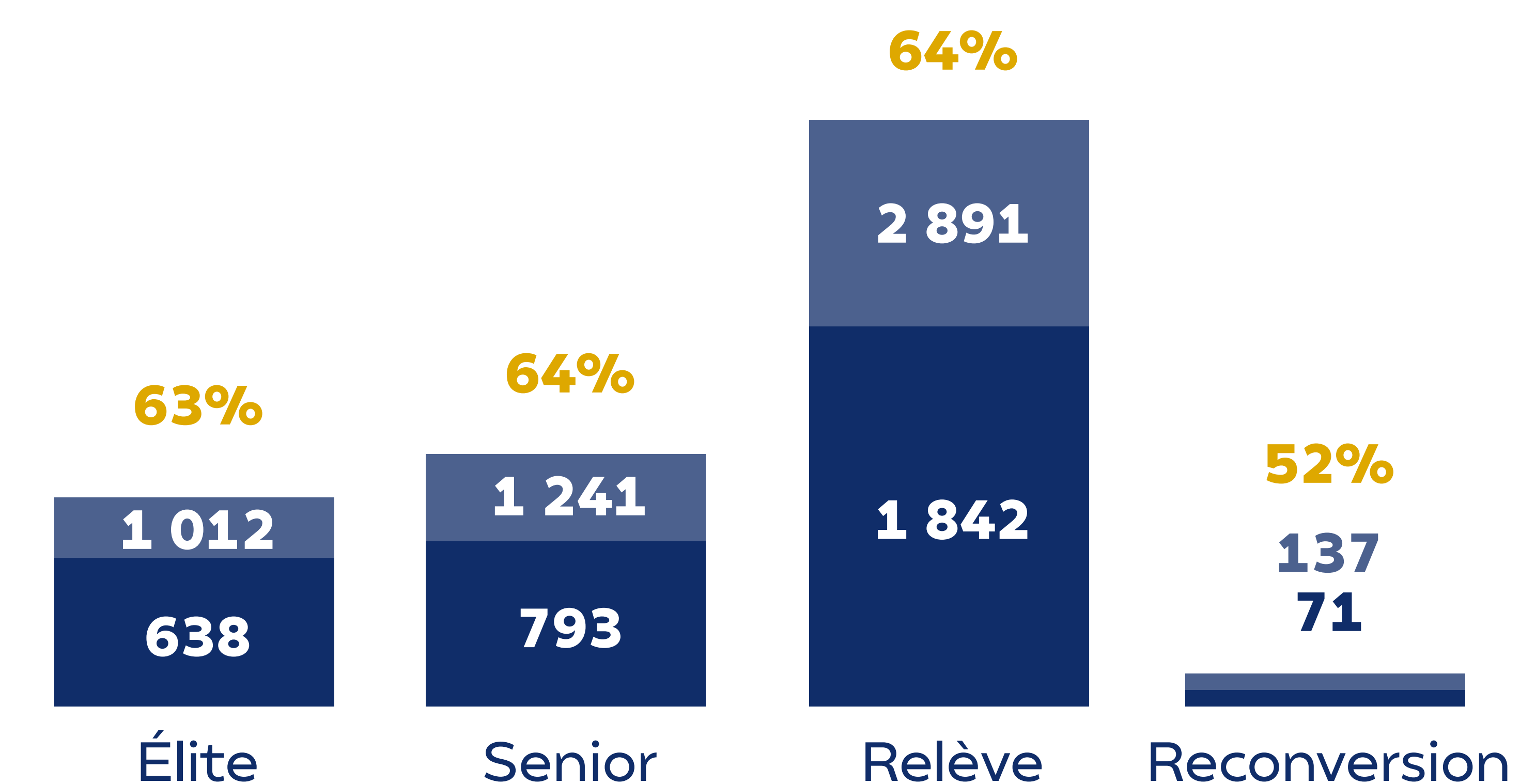
Il sera le support des outils de Gagner en France dont EquipeFRA et la porte d'entrée pour l'accès à tous les outils du SDH (PSQS, A360, Vis'or, Médaillabilité, Métacanal sport, entrepôt de données, ...).



### Répartition par cible Agence nationale du Sport



### Répartition par type SHN



## ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DE LA PERFORMANCE : DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME ORFÈVRE

Dans le cadre d'**Ambition Bleue**, l'Agence nationale du Sport a commandité et mis en place le programme **ORfèvre** dont l'objectif est d'augmenter le nombre de médailles aux JOP de Paris et au-delà, en renforçant l'ensemble des acteurs dans leur capacité à produire et mettre en œuvre des stratégies de préparation performantes.

**ORfèvre** s'appuie sur une approche à 360° qui se fonde sur une méthode en 12 étapes destinée à ne rien oublier dans la quête des médailles Olympiques et Paralympiques. Le point de départ de celle-ci consiste à caractériser ce qu'il faut réunir pour exceller le jour J avant d'approfondir l'analyse de la concurrence, les forces et faiblesses de l'athlète et de son écosystème et de pousser à anticiper les facteurs de risques potentiels.

Ce diagnostic permet d'identifier les compétences clés à renforcer pour performer le Jour J et de hiérarchiser les leviers à cibler en priorité pour élaborer et conduire un plan d'actions efficace.

En 2023 **ORfèvre** s'est adressé à diverses cibles proposant différentes thématiques, toujours dans l'objectif de rendre les équipes et les athlètes plus performants.

### Les débriefings de compétition ou de saison :

- **Le binôme coach-athlète :**  
la méthode **ORfèvre** est le lieu privilégié pour questionner cette relation afin de la rafraichir, éclaircir les ombres, et relancer une dynamique saine ;
- **Les coaches, les staffs et les athlètes :**  
ces débriefings de championnats du monde ou de saison ont permis, avec l'utilisation d'**ORfèvre** :

De préciser et réorganiser le management des staffs ;

Il ressort un rôle et des objectifs plus précis pour chacun et une confiance accrue en l'équipe et le projet ;

De dégager des priorités communes et de choisir les meilleurs leviers d'actions ;

D'identifier les stratégies gagnantes, de les questionner et de les renforcer.

→ **Le questionnement des leviers et du plan d'action :**  
ORfèvre peut, par exemple, servir à investiguer un point spécifique de la méthodologie d'entraînement ou du contexte de compétition.

Cet exercice a permis une revue scientifique de littérature, notamment dans le domaine de la physiologie. Après échanges entre les acteurs, les programmes d'entraînement ont été revus.

**Un point de passage est systématiquement proposé pour « vérifier » la validité du plan d'action. À ce moment, certains axes peuvent être abandonnés au profit d'autres plus adaptés à l'objectif et au temps imparti.**

→ **Le « petit caillou dans la chaussure »**  
Placé en amont d'une compétition, un point ORfèvre est l'occasion de renforcer les acquis et aussi de régler un point qui pourrait devenir un problème en compétition.

**En 2023, 74 interventions ORfèvre ont été mises en place à la demande des staffs. Ces actions ont concerné 110 bénéficiaires et 16 fédérations.**



## TÉMOIGNAGE Anthony SOYEZ

### Coach Canoë Sprint

« Après les Jeux de Tokyo, nous avons eu l'opportunité de travailler avec Yann Le Meur (Scientist) et Émilie Thiénot (Psychologue du sport) sur les bilans de l'Olympiade et dans le but de construire la prochaine stratégie pour les Jeux de Paris 2024 avec la méthode ORfèvre. Cette étape nous a permis de tracer les grandes lignes qui nous séparaient des prochains Jeux avec des regards croisés sur nos analyses et nos projections.

En fin de saison 2023, nous avons réalisé un bilan intermédiaire avec les différents intervenants et les athlètes. Ça a été pour nous l'occasion de nous questionner sur notre stratégie de préparation et notre communication interne. Ce travail nous a permis d'avoir une vision claire sur où nous souhaitons aller, tout en restant focalisés sur l'essentiel. »



## LA RECHERCHE

Les 12 projets de recherche issus du programme prioritaire de recherche « **Sport de très haute performance** », mobilisant 20 fédérations olympiques et paralympiques ont continué d'avancer à l'exception d'un projet « **Best Tennis** » qui a été interrompu à l'issue d'une évaluation intermédiaire conduite par l'Agence Nationale de la Recherche.

À ce jour, de nombreux outils et solutions applicatives analysent quotidiennement l'activité des sportifs et permettent déjà aux entraîneurs et leurs athlètes d'orienter leurs décisions.

Tous les projets ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2024 afin de maintenir opérationnelle une partie des équipes de recherche durant la période des JOP et leur permettre d'optimiser le transfert des produits de la recherche au sein des fédérations.

En fin d'année 2023, l'Agence nationale du Sport, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Agence

Nationale de la Recherche ont conduit conjointement un audit de l'ensemble des projets afin d'évaluer la maturité des projets à quelques mois des JOP et commencer à se projeter sur le bilan de ce programme prioritaire de recherche et les suites qui pourraient être données à la recherche sur la haute performance, au regard de l'ambition d'héritage et des potentiels JOP de 2030 en France.

En complément et sur la base des bilans de performance réalisés avec les fédérations, l'Agence a continué d'accompagner le financement de certains projets en recherche et développement mono ou interdisciplinaire.



# LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

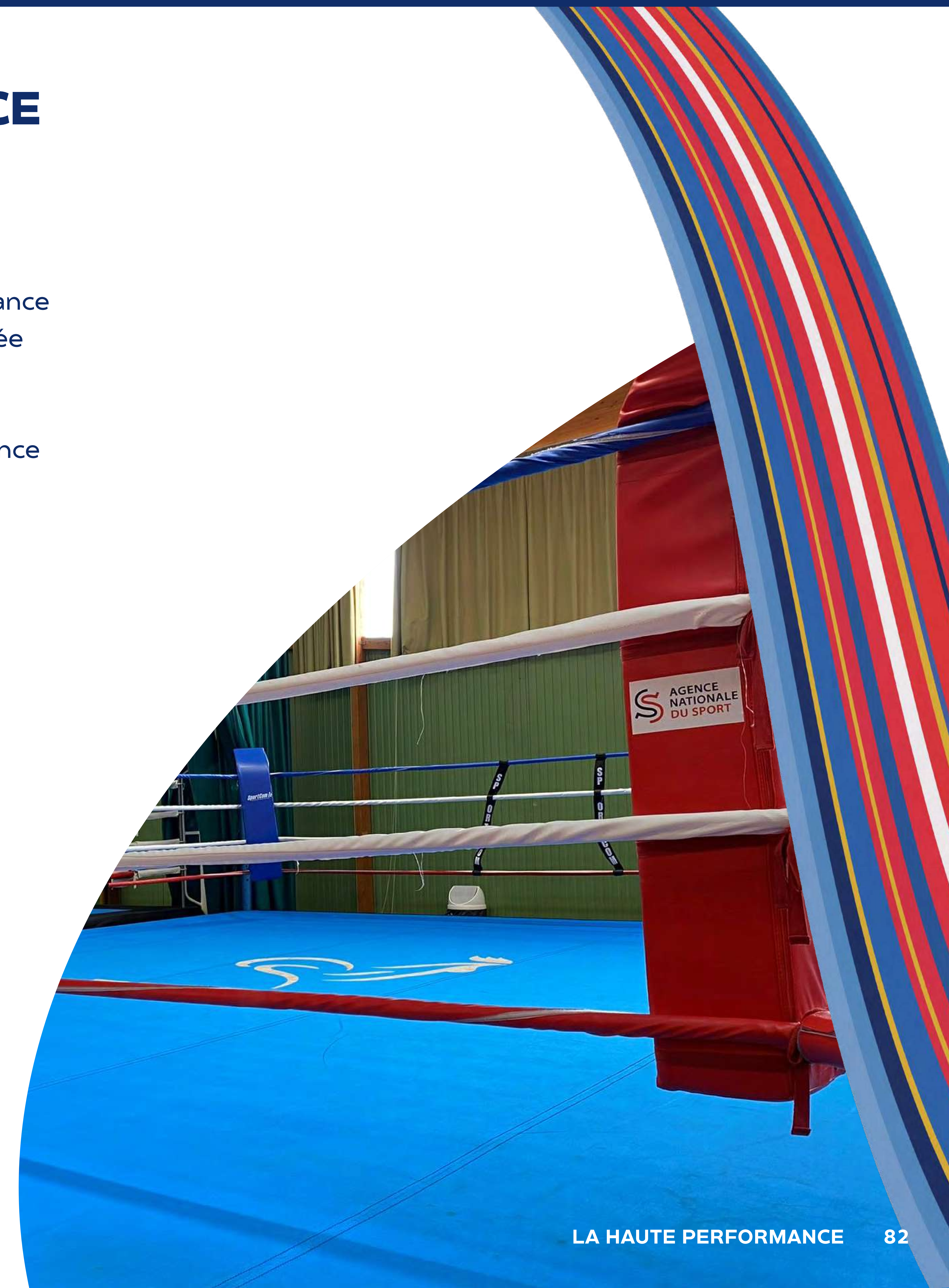
L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 nécessite que l'Agence accompagne des **projets d'investissement en équipements structurants** conformes aux exigences du sport de haut niveau, permettant aux athlètes ciblés de s'entraîner dans les meilleures conditions sur **l'ensemble du territoire national**. Ces projets se réalisent en **cohérence avec la stratégie partagée entre, d'une part, l'Agence et les fédérations sportives et, d'autre part, entre l'Agence et les établissements (CREPS, écoles nationales et organismes publics équivalents)**.

Pour cela, l'Agence a identifié, en 2023, une enveloppe à hauteur de **2 M€**.

Une commission spécifique haute performance s'est réunie plusieurs fois au cours de l'année pour procéder à la ventilation des crédits.

Les projets retenus s'effectuent en cohérence avec la stratégie **Ambition Bleue** et dans la continuité du dispositif **Gagner en France**.

**9 projets** d'équipements structurants haute performance ont été retenus pour un montant total de subventions attribuées de **1 958 206 €**.



## LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS HAUTE PERFORMANCE

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant attribué
Fédération Française de Canoë-Kayak	Réalisation d'une rampe pour le slalom extrême avec une zone de départ sur le bassin d'eaux vives de Vaires-sur-Marne	188 000 €
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	Implantation des structures d'escalade Paris 2024 sur le site de Fontainebleau	475 420 €
CREPS PACA – site de Boulouris	Complément pour la construction d'un parcours VTT olympique sur le site de Boulouris (parcours Paris 2024)	32 730 €
Commune de Bessans	Modernisation et développement des infrastructures du site International de biathlon de haute-Maurienne Vanoise – Snowfarming – EDF Biathlon	140 000 €
Fédération Française de Tir	Mise en conformité du Centre National de Tir Sportif de Châteauroux pour l'accueil des compétitions olympiques et paralympiques 2024	350 000 €
Commune de L'Île Saint-Denis	Ancrage et installation de panneaux de basketball professionnel au sein du gymnase Alice Milliat – Annexe Maison de la performance 2024	25 905 €
Commune de L'Île Saint-Denis	Création d'une salle de musculation dans le gymnase Alice Milliat – Annexe Maison de la performance 2024	30 000 €
Fédération Française de Ski	Acquisition d'un atelier de fartage mobile pour le Ski de fond	490 000 €
Commune de Serignan	Agrandissement du parc de sports urbains pour la préparation des Jeux de Paris 2024	226 151 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 958 206 €</b>

# LA DÉCLINAISON TERRITORIALE

## PROGRAMME ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2023 1/3

Au-delà de l'accompagnement de la haute performance, l'Agence souhaite conforter les conditions de formation de la relève assurée par le programme d'accession au sport de haut niveau des Projets de performance Fédéraux (PPF). En ce sens, ce programme a comme objet la durabilité des systèmes de performance afin d'envisager sur du long terme l'alimentation des Équipes de France au plus haut niveau. Cette campagne vise principalement à financer les frais de stages et de compétitions, les frais liés à l'optimisation de

la performance (prestations de services notamment physiques, mentales, médicales et paramédicales) et l'achat de petit matériel sportif des structures d'accession nationales du PPF des fédérations.

A ce titre, une enveloppe de 3,9M€ a été attribuée en 2023 au profit de de plus de 400 structures d'accession identifiées de niveau national.

Répartition des financements des structures d'accession par fédération	Subvention accordée
Fédération Française Aéronautique	5 000 €
Fédération Française d'Athlétisme	232 700 €
Fédération Française d'Aviron	63 000 €
Fédération Française de Badminton	87 500 €
Fédération Française de Baseball, Softball et Cricket	37 000 €
Fédération Française de Basketball	302 800 €
Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	162 500 €
Fédération Française de Cyclisme	149 500 €
Fédération Française de Football	209 000 €
Fédération Française de Football Américain	8 000 €
Fédération Française de Golf	40 000 €
Fédération Française de Gymnastique	172 000 €
Fédération Française de Handball	340 000 €
Fédération Française de Hockey sur Glace	74 000 €
Fédération Française de Judo-Jujitsu Kendo et Disciplines Associées	221 000 €
Fédération Française de Karaté et disciplines associées	31 000 €
Fédération française de la Montagne et de l'Escalade	57 000 €

## PROGRAMME ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2023 2/3

Répartition des financements des structures d'accession par fédération	Subvention accordée
Fédération Française de Lutte	80 500 €
Fédération Française de Natation	174 900 €
Fédération Française de Parachutisme	20 000 €
Fédération Française de Pelote Basque Trinquet Moderne	11 000 €
Fédération Française de Pentathlon Moderne	29 500 €
Fédération française de Roller et Skateboard	33 000 €
Fédération Française de Rugby	184 000 €
Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	6 000 €
Fédération Française de Ski	192 000 €
Fédération Française de Squash	26 000 €
Fédération Française de Surf	58 500 €
Fédération Française de Tennis	116 000 €
Fédération Française de Tennis de Table	79 750 €
Fédération Française de Tir à l'Arc	38 500 €
Fédération Française de Triathlon et Disciplines Enchaînées	57 000 €
Fédération Française de Voile	225 000 €
Fédération Française de Vol en planeur	11 000 €
Fédération Française de Vol Libre	6 000 €
Fédération Française de Volley	144 500 €
Fédération Française des Sports de Glace	26 000 €
Fédération Française d'Escrime	60 000 €
Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-Marins	9 000 €
Fédération Française d'Haltérophilie-musculation	18 000 €
Fédération Française du Rugby à XIII	18 000 €
Fédération Française du Sport Adapté	31 200 €
Fédération Française Handisport	32 000 €
<b>Total général</b>	<b>3 879 350 €</b>

# PROGRAMME ACCESSION AU HAUT NIVEAU 2023 3/3

Répartition des financements des structures d'accèsion par région	Subvention accordée
Auvergne-Rhône-Alpes	521 558 €
Bourgogne-Franche-Comté	156 180 €
Bretagne	224 808 €
Centre-Val de Loire	90 200 €
Corse	3 000 €
Grand Est	330 900 €
Guadeloupe	108 000 €
Guyane	20 000 €
Hauts-de-France	259 624 €
Île-de-France	495 496 €
La Réunion	119 000 €
Martinique	30 000 €
Normandie	207 950 €
Nouvelle-Aquitaine	333 900 €
Nouvelle-Calédonie	42 024 €
Occitanie	380 990 €
Pays de la Loire	212 750 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	342 970 €
<b>Total général</b>	<b>3 879 350 €</b>

## LES MAISONS RÉGIONALES DE LA PERFORMANCE



Les athlètes de haut niveau médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques sont répartis sur tous les territoires, de manière inégale, selon des logiques différentes en fonction des fédérations et des disciplines.

Les Maisons Régionales de la performance (MRP) ont pour mission principale la déclinaison du dispositif « **Ambition Bleue** » à l'échelle du territoire. L'objectif est de contribuer à court et moyen terme, au rayonnement de la France aux JOP et parallèlement de transformer et d'améliorer le système d'accession au haut niveau.

La stratégie déployée par l'Agence est d'accompagner en proximité le sportif et son entraîneur où qu'ils se trouvent sur le territoire. C'est ainsi que les MRP constituent, développent et animent, un réseau de compétences et d'expertises afin d'apporter des solutions adaptées et individualisées aux projets de performance des athlètes.

**Cet accompagnement 360° met l'accent sur 5 axes stratégiques :**

- ↳ Optimisation de la performance ;
- ↳ Suivi Socio-Professionnel ;
- ↳ Accompagnement paralympique ;
- ↳ Analyse de la performance ;
- ↳ Montée en compétences de l'encadrement.

**En complément, l'Agence accompagne également les Maisons Régionales de la performance dans le cadre du financement de matériels, notamment répliques, indispensables à la préparation des athlètes pour les JOP.**

**Ce financement supplémentaire (via un avenant spécifique à la convention MRP) permet ainsi aux athlètes ciblés de s'entraîner avec du matériel de haute technologie, constituant un avantage concurrentiel non négligeable vis-à-vis des nations étrangères.**

**En cohérence avec les spécificités du territoire, en s'appuyant sur les établissements et structures possédant de fortes expertises et savoir-faire, en adéquation avec les projets de performance fédéraux, les MRP accompagneront :**

- ↳ Les sportifs du « Cercle HP », des « Cellules performance » et leurs entraîneurs ;
- ↳ Les sportifs de haut niveau ;
- ↳ Les sportifs du programme d'accession.

Cette déclinaison a vocation à rendre plus opérationnel et efficace le suivi et l'accompagnement des sportifs dans leur quotidien, pour leur permettre de disposer en proximité, avec flexibilité et agilité, de tous les outils favorisant leur progression sur la scène internationale.

**L'Agence a financé dans le cadre de ces conventions la mise en place d'actions par les MRP sur leur territoire pour un total 3,4M€.**

## LES MAISONS RÉGIONALES DE LA PERFORMANCE

SOMMAIRE

Région	Structure	Subvention MRP accordée	Avenant matériel	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	CREPS Auvergne-Rhône-Alpes de Vichy	119 000 €	100 000 €	<b>219 000 €</b>
	CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc-Voirion-Lyon	51 000 €	- €	<b>51 000 €</b>
Bourgogne-Franche-Comté	CREPS de Dijon	- €	19 100 €	<b>19 100 €</b>
	L'Ecole Nationale des Sports de Montagne – Centre National de Ski Nordique et Moyenne Montagne	40 000 €	- €	<b>40 000 €</b>
Bretagne	Campus Sport Bretagne	113 870 €	- €	<b>113 870 €</b>
Centre-Val de Loire	CREPS Centre-Val de Loire	40 000 €	- €	<b>40 000 €</b>
Corse	Centre du Sport et de la Jeunesse Corse	59 000 €	33 000 €	<b>92 000 €</b>
Grand Est	CREPS de Nancy	141 000 €	20 000 €	<b>161 000 €</b>
	CREPS de Reims	62 500 €	20 000 €	<b>82 500 €</b>
	CREPS de Strasbourg	75 000 €	20 000 €	<b>95 000 €</b>
Guadeloupe	CREPS de Pointe-à-Pitre	62 000 €	20 000 €	<b>82 000 €</b>
Guyane	Institut de Formation et d'Accès au Sport	34 000 €	9 000 €	<b>43 000 €</b>
Hauts-de-France	CREPS de Wattignies	156 662 €	56 960 €	<b>213 622 €</b>
Île-de-France	CREPS d'Île-de-France	235 000 €	20 000 €	<b>255 000 €</b>
	L'association des pôles sportifs du CDFAS du Val-d'Oise	35 000 €	- €	<b>35 000 €</b>
Martinique	Institut Martiniquais du Sport	59 000 €	- €	<b>59 000 €</b>
Normandie	Centre régional Jeunesse et Sport de Petit Couronne	160 000 €	- €	<b>160 000 €</b>
	Centre régional Jeunesse et Sport du Havre	70 000 €	- €	<b>70 000 €</b>
	Centre Sportif de Normandie	214 000 €	- €	<b>214 000 €</b>
Nouvelle-Aquitaine	CREPS de Bordeaux	207 000 €	31 735 €	<b>238 735 €</b>
	CREPS de Poitiers	84 000 €	21 850 €	<b>105 850 €</b>
Occitanie	CREPS de Montpellier / Font-Romeu	176 364 €	81 165 €	<b>257 529 €</b>
	CREPS de Toulouse	170 000 €	32 213 €	<b>202 213 €</b>
Pays de la Loire	CREPS des Pays de la Loire	181 187 €	30 880 €	<b>212 067 €</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur	208 563 €	- €	<b>208 563 €</b>
Réunion	CREPS de la Réunion	142 207 €	11 126 €	<b>153 333 €</b>
<b>Total général</b>		<b>2 896 353 €</b>	<b>527 029 €</b>	<b>3 423 382 €</b>



## L'ACCOMPAGNEMENT DES OUTRE-MER

Depuis 2022, l'Agence a déployé un programme d'accompagnement à destination des territoires d'outre-mer qui ont toujours fortement participé à la réussite des équipes de France toutes disciplines confondues.

En s'appuyant sur la note de cadrage définissant les différents axes éligibles à ce soutien :

- ↳ Accompagnement des projets de performance des athlètes locaux ;
- ↳ Émergence de nouveaux talents ;
- ↳ Montée en compétences de l'encadrement technique ;
- ↳ Accompagnement à l'intégration de structures fédérales ;
- ↳ Achat de matériel destiné à l'accompagnement des projets de performance.

Les structures ont pu s'appuyer sur les Maisons Régionales de la performance pour faire leurs demandes de subvention via le Compte Asso (à l'exception de La Polynésie).

Le rôle des MRP, au-delà d'accompagner les bénéficiaires a été d'évaluer, en lien avec l'Agence, les actions prioritaires à mettre en place sur chaque territoire en s'appuyant sur le diagnostic précis des besoins identifiés dans le cadre des orientations précitées.

Des projets issus de 8 territoires ont bénéficié d'un accompagnement pour un montant global de 964 594 €.

Départements/Territoires	Accordé	Disciplines sportives	Accordé	Disciplines sportives	Accordé	Disciplines sportives	Accordé
Guadeloupe	52 500 €	AAP MRP La Réunion	70 000 €	Gymnastique	13 215 €	Para judo/para haltéro/para escrime/para cyclisme/para athlé	29 000 €
Guyane	36 900 €	Athlétisme	72 102 €	Haltérophilie	2 700 €	Rugby	84 260 €
Martinique	185 570 €	Aviron	7 600 €	Handball	82 500 €	Savate	5 000 €
Mayotte	85 000 €	Badminton	8 500 €	Judo	92 600 €	Surf	13 000 €
Nouvelle-Calédonie	146 854 €	Basketball	3 500 €	Karaté	25 000 €	Taekwondo	5 500 €
Polynésie	141 350 €	Boxe	28 352 €	Lutte	25 000 €	Tennis	1 500 €
Réunion	316 420 €	Canoë Kayak	13 000 €	Montagne et escalade	68 000 €	Tennis de table	44 550 €
<b>Total général</b>	<b>964 594 €</b>	Cyclisme	83 250 €	Motocyclisme		Triathlon	30 000 €
		Danse	3 400 €	Multi-fédérale	0 €	Voile	29 045 €
		Escrime	- €	Natation	61 000 €	Vol libre	17 920 €
		Football	35 000 €	Para athlétisme/athlétisme	7 600 €	<b>Total général</b>	<b>964 594 €</b>
		Golf	2 500 €				

# LES AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES

## LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

1/3

L'Agence est restée pleinement engagée auprès des fédérations délégataires paralympiques dans la continuité de la préparation des Jeux de Paris 2024 et de Milan-Cortina 2026.

**Dans la suite de son accompagnement mis en place depuis sa création, l'Agence demeure mobilisée sur le terrain auprès des fédérations, de l'encadrement et des athlètes lors des regroupements suivants :**

Au-delà de la mobilisation à temps plein du manager de la performance paralympique et de la conseillère paralympique recrutée en 2022, le pôle haute performance est pleinement mobilisé au travers des différents dispositifs transversaux (socio-professionnel, formation, relation Agence-Direction des Sports, contrats de performance, équipements haute performance, MRP). De plus, plusieurs référents de fédérations olympiques s'impliquent régulièrement auprès de fédérations homologues afin de multiplier la présence de l'Agence sur le terrain.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Août	Septembre	Octobre	Novembre
<b>Mondiaux Alpin Espagne</b> 24-29 janvier	<b>Regroupement CPSF Paris</b> 1-2 février	<b>GP Athlétisme Dubaï</b> 23 février-2 mars	<b>Séminaire Plan COACHS été Chantilly</b> 5-7 avril	<b>GP Athlétisme Suisse</b> 24-28 mai	<b>Séminaire Plan COACHS hiver Aix en Provence</b> 5-7 juin	<b>Mondiaux Athlétisme Paris</b> 10-16 juillet	<b>Mondiaux de Natation Angleterre</b> 01-07 août	<b>Test Event de Canoe-Kayak Vaires sur Marne</b> 30-31 août	<b>Europe de Tennis de Table Angleterre</b> 6-9 septembre	<b>Séminaire Plan COACHS été Marne-la-Vallée</b> 2-4 octobre	<b>Open de Badminton Japon</b> 7-13 novembre
	<b>Stage Badminton et Japon Creps de Nantes</b> 14-18 février	<b>Séminaire des Managers de la performance Paris</b> 15-16 mars	<b>Coupe du monde Cyclisme sur route Italie</b> 18-24 avril	<b>Airbus Toulouse</b> 30-31 mai	<b>Global Games (Sport adapté) Vichy</b> 7-10 juin	<b>Stage Aviron, Judo et Canoë-Kayak Temple sur Lot</b> 19-22 juillet	<b>Mondiaux cyclisme Ecosse</b> 03-11 août	<b>Mondiaux Aviron Serbie</b> 7-10 septembre	<b>Congrès National de Médecine physique et de réadaptation Havre</b> 12-13 octobre	<b>Séminaire Paralympique INSEP et RGI à Vichy</b> 14-15 novembre	
		<b>CPEDI Équitation Deauville</b> 28-29 mars			<b>Open Badminton Canada</b> 12-20 juin	<b>Europe de Canoë-Kayak Portugal</b> 27-31 juillet	<b>Championnats d'Europe de 8 sports Pays-Bas</b> 07-20 août	<b>Mondiaux Tir sportif Pérou</b> 21-29 septembre	<b>Séminaire des DTNs Bordeaux</b> 18-20 octobre		
					<b>Stage/tests Alpin, nordique et snowboard CREPS de Vichy</b> 21-22 juin		<b>Mondiaux Cécifoot et Judo Angleterre</b> 24-27 août		<b>Tournoi international de rugby fauteuil Paris</b> 18-22 octobre		

## LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

2/3

### Médico-sportif :

Le partenariat signé avec l'hôpital de Garches en 2019 et le service de médecine physique et de réadaptation (MPR) dirigé par le professeur Genêt a permis en 2023 de déployer les protocoles de bilan de santé et capacitaires des athlètes en situation de handicap et de les étendre au maillage territorial des unités médicales positionnées sur les enjeux sport et handicap.

Ce partenariat mis en place voit toujours l'accompagnement de plusieurs fédérations au travers du projet PARAPERF (PPR) mais aussi en apportant une expertise médicale, sur les handicaps, non présente au sein des fédérations homologues et donc dans l'évaluation des risques propres aux handicaps ou encore à la pratique d'un sport ou d'une discipline pour ces mêmes athlètes. L'individualisation pour l'optimisation des performances, sans occulter l'intégrité de la santé, se doit de s'appuyer sur des expertises.

De plus 7 fédérations délégataires et leurs athlètes SHN ont été accompagnés dans leur environnement de préparation et d'entraînement par l'équipe mobile médicale et paramédicale aussi appelée « Aller vers ».

Le réseau des Maisons Régionales de la performance et leurs conseillers paralympiques ont été sensibilisés au processus d'accompagnement des SHN en situation de handicap et travaillent à des rapprochements avec les établissements et services spécialisés du réseau de santé.

Ce maillage territorial appuie par conséquence la montée en compétences sur le volet para-sportif des établissements publics. Finalement, la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER) a, sur demande de l'Agence, produit des recommandations de protocoles de suivi médicaux selon les familles de handicaps qui ont été l'objet en 2023 de propositions à la Direction des Sports du Ministère des Sports et JOP afin de voir évoluer la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut-niveau (SHN) en situation de handicap.

Ce dossier demeure un axe de collaboration fort entre l'Agence, la Direction des Sports et le CPSF via sa commission médicale plus spécifiquement.

### Recherche et innovation :

Les projets prioritaires de recherche, tels que PARAPERF, ont permis d'identifier des axes d'accompagnement des athlètes sur le plan de leur équipement haute performance tout en étant en lien avec le sujet précédent. En effet, tout appareillage pour personne à mobilité réduite demeure un dispositif médical car celui-ci peut apporter une réelle plus-value sur la pratique et la performance tout comme il peut s'avérer un facteur de risque sur la santé du SHN si mal adapté à son handicap et sa pratique spécifique.

C'est pourquoi l'Agence travaille toujours en 2023 et jusqu'en 2024 en lien avec l'entreprise européenne Airbus Industrie et, plus particulièrement, leur département Airbus Engineering and Design Services.



## LE PROGRAMME PARALYMPIQUE

3/3

### Formation interdisciplinaire :

La structuration des projets de performance paralympique tels que ceux portés par l'Agence voit depuis 2019 une augmentation continue et marquée des ressources financières et humaines.

L'apport des MRP en matière de services et d'amélioration des conditions de préparation conduit à la prise en compte de l'environnement de préparation au quotidien des athlètes et de ce fait, accentue le travail de coordination fédérale des projets individuels.

Les expertises médicales, en analyse de données (SDH), la recherche et l'innovation et des volets juridiques, psycho-sociaux ont permis d'accentuer l'individualisation et le caractère singulier de chaque handicap de ses facteurs de risques associés. Mais surtout de mettre en œuvre des adaptations de dispositifs novateurs ou existants au service des athlètes et donc de leur fédération.

Le croisement de tous ces domaines a amené l'Agence à collaborer en 2022 avec un regroupement interdisciplinaire à la mise en place d'un diplôme parasport interuniversitaire (DIU) qui a été validé par France Compétences et en phase finale de validation par le MESRI.

Cette formation a été proposée à l'École des Cadres et constituera une réponse additionnelle à la montée en compétences et en expertise des entraîneurs paralympiques français. Le lancement de cette formation novatrice s'est fait avec un soutien financier de l'Agence nationale du Sport avec la première cohorte sélectionnée fin 2023 pour un lancement en janvier 2024.

En conclusion, l'Agence demeure avant tout au service des projets fédéraux en les challengeant face à une concurrence internationale professionnalisée mais aussi en déployant des ressources d'accompagnement et des dispositifs à même de répondre aux enjeux que les fédérations, l'encadrement et les athlètes ont pu rencontrer.

En 2023 encore, l'Agence a fait de l'accompagnement terrain un élément essentiel à la mise en place d'environnements propices à l'expression des pleins potentiels, la prise en compte des facteurs de singularité sportive et individuelle que ce soit pour les sportifs, les entraîneurs, l'encadrement et les personnels des fédérations en faisant écho à leurs réalités du quotidien.

Fin 2023, la France conserve, comme fin 2022, sa 8<sup>ème</sup> place au rang des nations alors même qu'elle était 14<sup>ème</sup> lors des derniers Jeux d'été, et plus de sports contribuent à la récolte de médailles internationales et aux titres mondiaux. L'objectif des Jeux de Paris 2024 et des Jeux de Milan-Cortina 2026 demeure un top 5 au classement des nations.



## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SPORT DE HAUT NIVEAU

L'Agence a effectué un travail concerté avec la Direction des Sports sur le cadre réglementaire du sport de haut-niveau. Ce travail a notamment porté sur :

- ↳ Les modifications des Projets de performance Fédéraux des disciplines d'été ;
- ↳ La mise en listes ministérielles (sportifs et juges-arbitres) ;
- ↳ Le traitement des demandes de mise en listes reconversion des sportifs ;
- ↳ Les primes à l'encadrement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ;
- ↳ L'examen des demandes fédérales liées aux naturalisations d'athlètes en vue des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

## LES RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

### Le recrutement des entraîneurs :

Selon l'effectif des CTS placés auprès des fédérations et les projections de gestion RH réalisées par le CGO-CTS (Direction des Sports), le nombre de possibilités de recrutement par fédération était donc anticipé jusqu'en 2025. Depuis le début de l'olympiade, les recrutements d'entraîneurs pour les JOP de Paris représentaient une priorité pour les fédérations olympiques et paralympiques.

### Les demandes de Contrat de Préparation Olympique (CPO) formulées par les DTN sont soumises à l'avis de l'Agence.

### Le recrutement d'entraîneurs et le renouvellement de leur CPO

nécessitent également l'avis du Pôle haute performance de l'Agence.

L'année 2023 a permis de concrétiser et de finaliser l'engagement des entraîneurs au sein des fédérations olympiques au service de la performance. À l'approche des JOP, les staffs sont davantage stabilisés mais des ajustements RH sont effectués afin d'optimiser la préparation des Équipes de France.

La majorité des entraîneurs nationaux du Plan COACHS ont été nommés sur des contrats de préparation olympique (CPO) lorsque le DTN le souhaitait.

### 28 Entraîneurs nationaux sont arrivés en 2023 :

19 recrutements	7 remplacements	2 CTN
16 sur CPO (1 en 2024) et 3 sur poste de CTN	d'EN	sur la performance sont passés sur un CPO

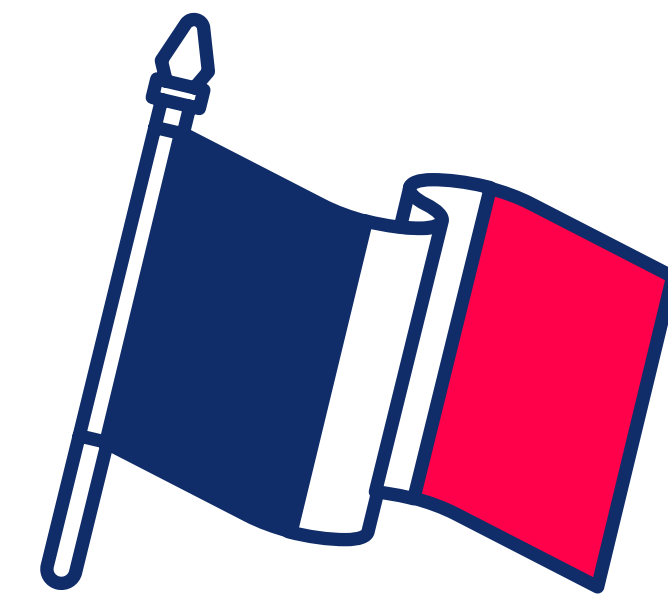
Les 28 arrivées ou promotions d'entraîneurs sont réparties sur 16 fédérations olympiques ou paralympiques dont 3 fédérations de sports d'hiver.

### Le recrutement des Directeurs Techniques Nationaux (DTN) :

L'Agence nationale du Sport participe aux commissions d'audition des candidats au poste de DTN. 2 DTN ont été nommés en 2023 (Danse et Escrime).

# DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

## NOTRE FEUILLE DE ROUTE



### LA PART NATIONALE

# 45,57 M€



Accompagne des projets répondant aux **orientations nationales prioritaires** fixées chaque année par l'Agence. Dont :

**30,4 M€ sur les contrats de développement, pour accompagner la mise en œuvre des stratégies fédérales de développement des pratiques.**

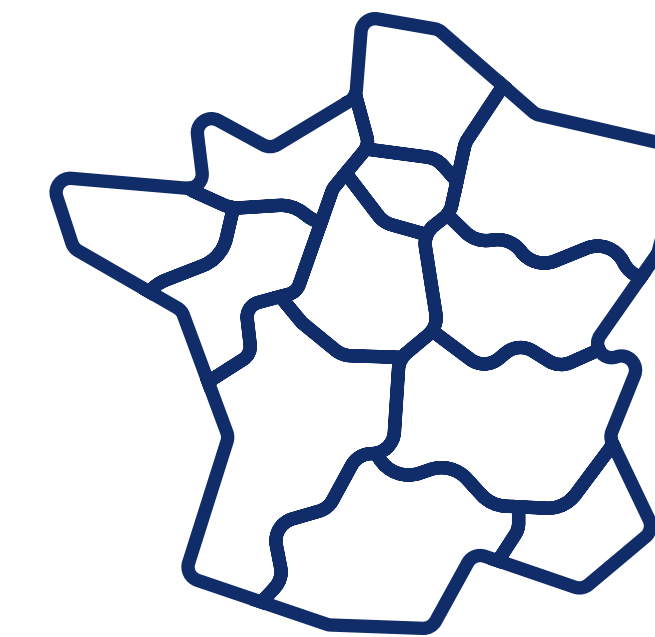
**3,88 M€ de soutien aux acteurs socio-sportifs et performance sociale, avec l'appel à projets « Impact 2024 » pour agir et faire émerger des solutions innovantes à forte utilité sociale.**

**1,6 M€ pour l'appel à projets « Transformation numérique des fédérations » pour accompagner les fédérations dans leur stratégie de digitalisation.**

**2,5 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, pour accroître l'exposition et la médiatisation des disciplines et des événements sportifs émergents.**

**6,22 M€ dédiés aux autres dispositifs, tels l'appel à projets « Formation à l'enseignement de l'Aisance aquatique » (1M€) ou les 30 min d'activité physique quotidienne à l'école (3,23M€).**

**1M€ dédié à l'accompagnement du GIP France 2023 sur Campus 2023.**



### L'ACTION TERRITORIALE

# 138,9 M€



Contribue, au travers des **Projets Sportifs Fédéraux (PSF)** et des **Projets Sportifs Territoriaux (PST)**, au développement de la pratique sportive de tous les publics, à tous les âges de la vie, sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités territoriales.

**75 M€ pour le financement des PSF, permettant aux fédérations de déployer leur stratégie de développement au plus près des territoires en cherchant notamment à corriger les inégalités sociales et territoriales.**

**63,9 M€ pour le financement des PST, en faveur du développement de l'emploi sportif et de l'apprentissage, de la prévention des noyades ou de lutte contre toute forme de discrimination et de violence dans le sport.**



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU



### LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS

# 164 M€\*



Participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la **construction** et à la **rénovation d'équipements sportifs**.

**109,4 M€ pour le Plan « 5 000 Terrains de Sport » dédiés aux équipements de proximité situés en territoires carencés.**

**20,6 M€ pour la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs dans le cadre du Plan France Relance.**

**20,5 M€ pour les équipements sportifs de niveau local en territoires carencés hors Outre-mer et Corse, répartis au niveau national et territorial.**

**7 M€ pour le développement des équipements sportifs en Outre-mer.**

**2 M€ pour la mise en accessibilité des équipements sportifs.**

**2 M€ pour les équipements entrant dans une stratégie de développement spécifique.**

**2,5 M€ pour les équipements « haute performance ».**



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

\* d'autorisation d'engagement

# LA PART NATIONALE

SOMMAIRE

## LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DES FÉDÉRATIONS

Les contrats de développement constituent, au plan national, l'un des leviers majeurs de structuration et d'action pour les fédérations. L'Agence est particulièrement attentive à leur complémentarité et leur cohérence avec les Projets Sportifs Fédéraux (PSF).

En 2023, l'Agence a accompagné **146 fédérations, associations et/ou groupements nationaux** à hauteur de **30,4M€** dont **29M€** (97%) consacrés aux projets portés par **110 fédérations agréées et le CNOSF** (accompagnement de la stratégie fédérale, mise en œuvre des PSF, emplois nationaux,...), répartis comme suit :

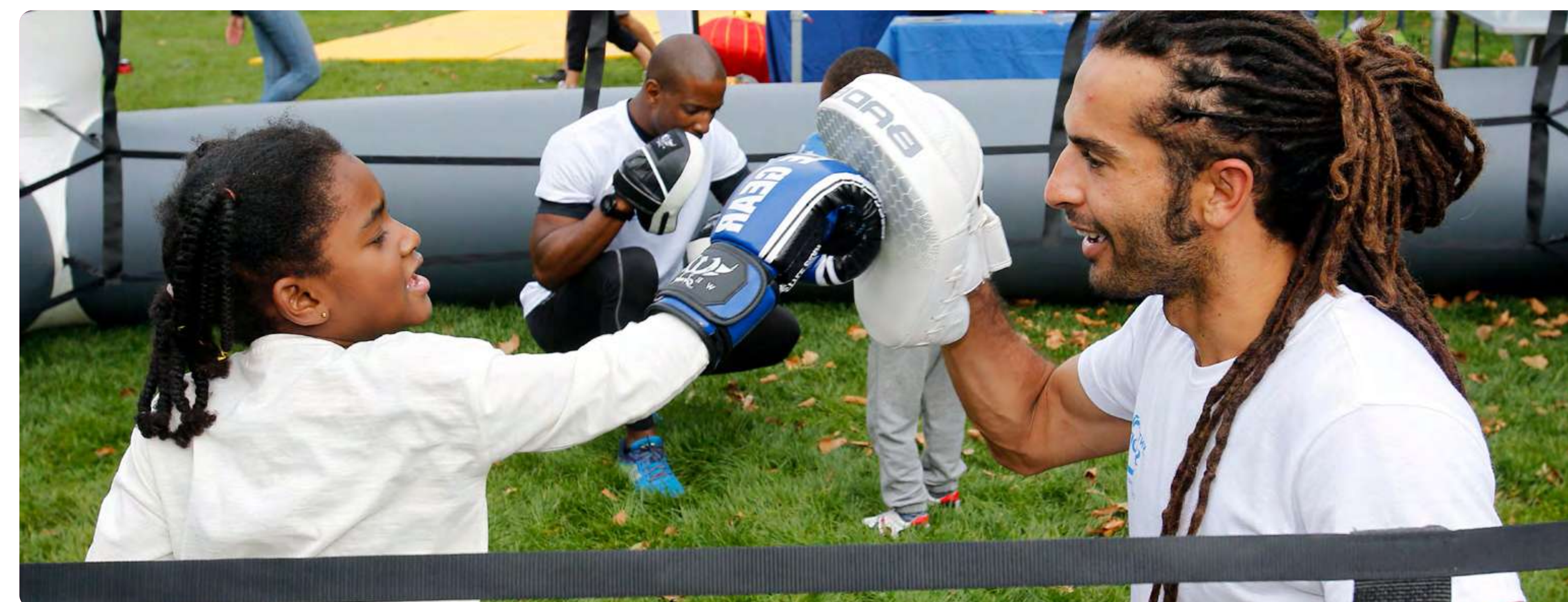
**146**  
FÉDÉRATIONS,  
ASSOCIATIONS  
ET/OU GROUPEMENTS  
NATIONAUX

Fédération Association-Groupement National	Total	Fédération Association-Groupement National	Total	Fédération Association-Groupement National	Total	Fédération Association-Groupement National	Total
CNOSF	30 000 €	Fédération Française Echecs	58 000 €	Fédération Française Motocyclisme	210 000 €	Fédération française Taekwondo et Disciplines associées	257 600 €
Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)	500 000 €	Fédération Française Education Physique et Gymnastique Volontaire	380 000 €	Fédération Française Motonautique	10 000 €	Fédération Française Tennis	304 600 €
Fédération Clubs Alpins Français et de Montagne	230 000 €	Fédération Française Equitation	97 600 €	Fédération Française Natation	417 000 €	Fédération Française Tennis de Table	447 000 €
Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois – Taichi chuan, Qigong, Kungfu et Wushu traditionnels	34 000 €	Fédération Française Escrime	280 000 €	Fédération Française Parachutisme	155 000 €	Fédération Française Tir	147 600 €
Fédération Clubs de la défense	101 000 €	Fédération Française Etudes et Sports Sous-Marins	118 000 €	Fédération Française Pêches sportives	98 000 €	Fédération Française Tir à l'Arc	179 600 €
Fédération Française Aéromodélisme	64 500 €	Fédération Française Flying Disc	17 100 €	Fédération Française Pelote Basque	81 400 €	Fédération Française Triathlon et des Disciplines Enchaînées	249 600 €
Fédération Française Aéronautique	174 000 €	Fédération Française Football	666 000 €	Fédération Française Pentathlon Moderne	177 000 €	Fédération Française Sportive Twirling Bâton et Disciplines associées	70 000 €
Fédération Française Aïkido Aïkibudo et Affinitaires	23 000 €	Fédération Française Football Américain	159 000 €	Fédération Française Pétanque et Jeu Provençal	96 000 €	Fédération Française Voile	731 100 €
Fédération Française Aïkido Budo	35 000 €	Fédération Française Force	99 700 €	Fédération Française Planeur Ultra Léger Motorisé	108 000 €	Fédération Française Vol en Planeur	322 600 €
Fédération Française Athlétisme	862 000 €	Fédération Française Golf	217 500 €	Fédération Française Randonnée Pédestre	554 000 €	Fédération Française Vol Libre	242 000 €
Fédération Française Aviron	439 600 €	Fédération Française Gymnastique	700 000 €	Fédération Française Retraite Sportive	160 000 €	Fédération Française Volley	327 600 €
Fédération Française Badminton	475 600 €	Fédération Française Haltérophilie – Musculation	190 000 €	Fédération Française Roller et Skateboard	359 600 €	Fédération LGBT+	10 000 €
Fédération Française Ballon au poing	10 000 €	Fédération Française Handball	683 600 €	Fédération Française Rugby	679 725 €	Fédération Nationale Offices Municipaux du Sport	115 000 €
Fédération Française Ball-Trap	54 000 €	Fédération Française Handisport	1 136 000 €	Fédération Française Rugby à XIII	222 600 €	Fédération Nationale Sport en Milieu Rural	230 000 €
Fédération Française Baseball et Softball	105 000 €	Fédération Française Hockey	160 000 €	Fédération Française Sauvétage et Secourisme	58 000 €	Fédération Sportive de la Police Nationale	38 500 €
Fédération Française Basketball	814 000 €	Fédération Française Hockey sur Glace	180 000 €	Fédération Française Savate Boxe Française et Disciplines Associées	131 500 €	Fédération Sportive des ASPPT	179 600 €
Fédération Française Billard	89 000 €	Fédération Française Javelot Tir sur Cible	10 800 €	Fédération Française Ski Française et Disciplines Associées	180 000 €	Fédération Sportive et Culturelle de France	666 000 €
Fédération française Bowling, Sport de Quilles	93 000 €	Fédération Française Jeu de Balle au Tambourin	16 000 €	Fédération Française Ski Nautique et Wakeboard	207 600 €	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	509 600 €
Fédération Française Boxe	502 000 €	Fédération Française Jeu de Paume	8 000 €	Fédération Française Spéléologie	230 000 €	U.G.S.E.L	188 000 €
Fédération française Canoë-Kayak et des sports de pagaie	447 600 €	Fédération Française Joutes et Sauvetage Nautique	16 400 €	Fédération Française Sport Adapté	453 200 €	Union Française des Oeuvres Laiques d'Education Physique (UFOLEP)	816 000 €
Fédération Française Char à Voile	148 000 €	Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et disciplines associées	1 055 600 €	Fédération Française Sport Automobile	368 000 €	Union Nationale Centres Sportifs de Plein Air – Sports loisirs (UCPA)	121 000 €
Fédération Française Clubs Omnisports	172 000 €	Fédération Française Karaté et Disciplines associées	169 810 €	Fédération Française Sport Boules	76 000 €	Union Nationale Centres Sportifs de Plein Air – Sports vacances (UCPA)	396 600 €
Fédération Française Course Camarguaise	16 000 €	Fédération Française Kick Boxing, Muay thai et disciplines associées	201 000 €	Fédération Française Sport d'Entreprise	328 000 €	Union Nationale des Clubs Universitaires	120 000 €
Fédération Française Course d'Orientation	80 000 €	Fédération Française Longue Paume	16 500 €	Fédération Française Sport Travailiste	16 000 €	Union Nationale Sport Scolaire	780 000 €
Fédération Française Course Landaise	15 500 €	Fédération Française Lutte et Disciplines Associées	447 000 €	Fédération Française Sport Universitaire	890 000 €	Union Nationale Sportive Léo Lagrange	265 000 €
Fédération Française Cyclisme	492 000 €	Fédération Française sportive et culturelle Maccabi	10 000 €	Fédération Française Sports de Glace	175 000 €	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	250 000 €
Fédération Française Cyclotourisme	170 000 €	Fédération Française Danse	310 000 €	Fédération Française Sports pour tous	512 000 €		
Fédération Française Double Dutch – Jump Rope France	16 200 €	Fédération Française Montagne et Escalade	213 600 €	Fédération Française Squash	190 000 €		
				Fédération Française Surf	159 600 €		
						TOTAL :	40 963 310 €

## LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) NATIONAUX

L'Agence, qui s'engage également pour la **structuration du mouvement sportif au plan national**, a financé en 2023, **99 emplois sportifs qualifiés (ESQ) nationaux** pour un montant total de 1,7 M€ :

- ↳ 45 postes « parasport » pour le développement de la pratique sportive pour **les publics en situation de handicap** ;
- ↳ 5 postes « quartiers » pour le développement de la pratique sportive **d'autres publics prioritaires** (quartiers en difficulté, jeunes filles et femmes, mineurs,...) ;
- ↳ 30 postes « professionnalisation et coordination d'emplois » pour la **mise en œuvre de la stratégie professionnalisation** des fédérations ;
- ↳ 19 postes « **Plan 5 000 Terrains de Sport** » pour le déploiement et l'animation des équipements de proximité financés.



©Eric Renard



### FOCUS

#### ESQ

Depuis 2 ans, l'Agence a souhaité renforcer les emplois ESQ parasport en ouvrant le dispositif à l'ensemble des fédérations tout en priorisant celles ayant la délégation parasport.

Ainsi en 2023, l'Agence comptabilisait 19 fédérations qui avaient pris part au dispositif sur le plan territorial, permettant de créer 52 nouveaux ESQ.

Ces emplois contribuent au déploiement du programme « Club inclusif » qui permet de sensibiliser les clubs ordinaires, non spécialisés à l'accueil de personnes en situation de handicap.



## AISANCE AQUATIQUE : APPEL À PROJETS « FORMATION À L'ENCADREMENT DE L'AISANCE AQUATIQUE »

L'enquête Noyade 2018 menée par Santé Publique France est sans appel : le nombre de noyades accidentelles connaît une augmentation croissante en France, notamment chez les enfants de moins de 6 ans (+96 % entre 2015 et 2018). Ainsi, l'Agence se mobilise au côté du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour lutter contre les noyades par le déploiement d'actions portées dans le cadre de la priorité gouvernementale des savoirs sportifs fondamentaux « Savoir Nager – Savoir Rouler ».

L'appel à projets « Formation à l'encadrement de l'Aisance Aquatique » permet de soutenir financièrement des actions de :

- ↳ **Formation « Encadrant Aisance Aquatique »** de 30h, couplée à une « classe bleue » donnant lieu à une reconnaissance de compétences via la délivrance d'une attestation « Encadrant Aisance Aquatique », en lien avec un organisme de formation.
- ↳ **Formation « Instructeur Aisance Aquatique »** de 30h à 60h, destinée aux « Encadrants Aisance Aquatique » qui souhaitent devenir instructeurs et transmettre leur expertise sur le territoire.

**En 2023, pour la dernière édition de cet appel à projets, 20 projets ont été retenus pour un montant total de 1M€, qui permettra de former près de 1 900 personnes (données prévisionnelles).**

On compte parmi les lauréats : 6 collectivités territoriales, 9 établissements publics et 5 fédérations.



### FOCUS

#### Bilan de 5 années d'accompagnement du déploiement de l'Aisance Aquatique

Depuis 2019, l'appel à projets national « Aisance Aquatique » a permis d'accompagner la formation de plus de 9 000 encadrants et instructeurs.

Parmi les 93 porteurs de projets retenus, on compte 20 associations locales, 52 collectivités, 12 établissements publics (principalement les CREPS) et 9 fédérations agréées par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Depuis 5 ans, les stages d'apprentissage de l'Aisance Aquatique financés par l'Agence nationale du Sport, accessibles aux enfants de 4 à 6 ans et jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap, ont bénéficié à plus de 210 000 enfants.



## FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

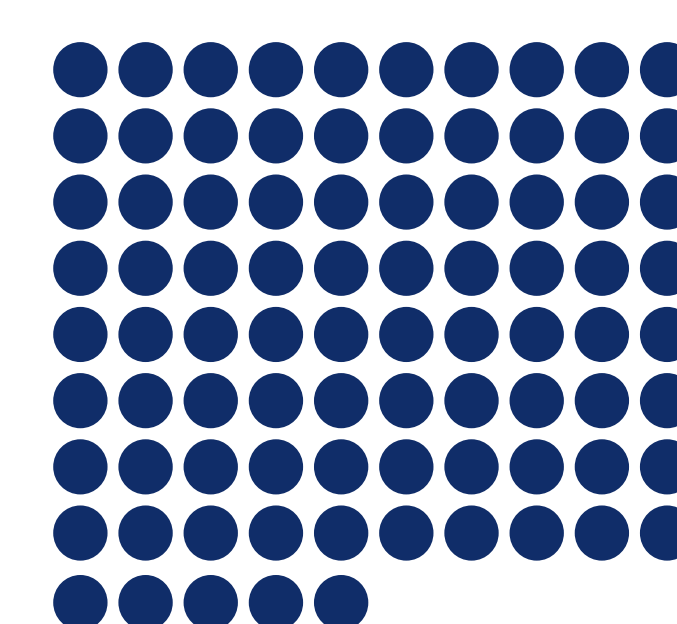


Créé en 2014 et renforcé depuis 2019 par l'Agence, le fonds de soutien à la production audiovisuelle vise à **accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents ou peu médiatisés. Fédérations et associations** peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge partielle des coûts de production des événements et reportages qu'elles supportent.

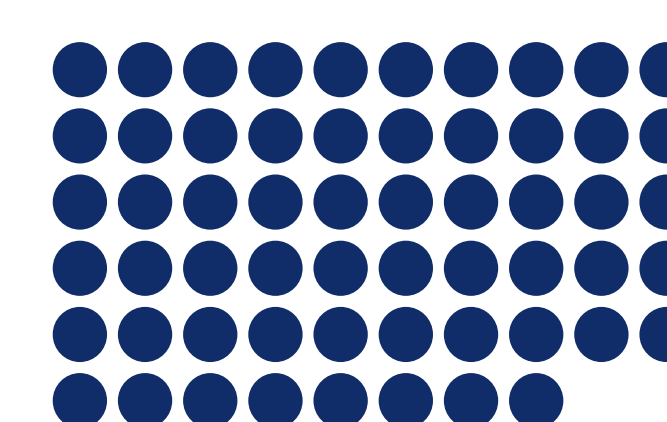
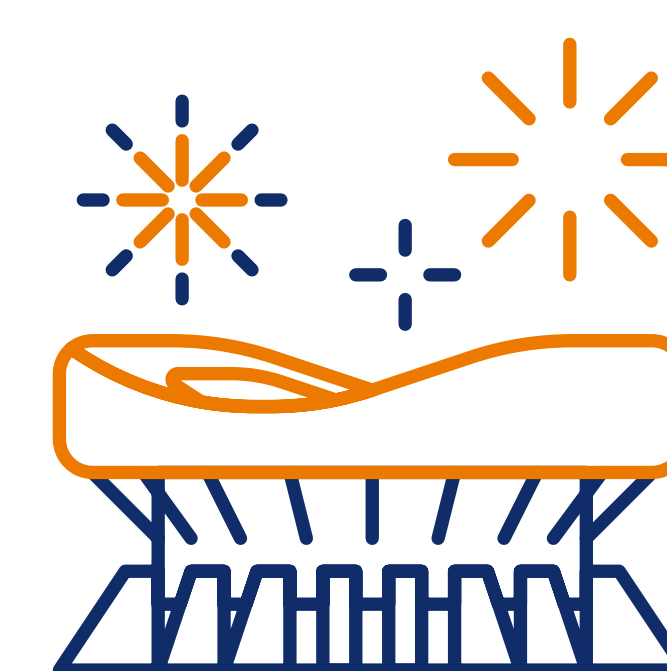
**En 2023, ce sont au total 85 projets qui ont été soutenus, pour une enveloppe totale de 2,5M€ (dont 500K€ du CNOSF et 1M€ du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques fléchés sur des projets féminins).**

### QUELLES THÉMATIQUES ? QUELS SUPPORTS ?

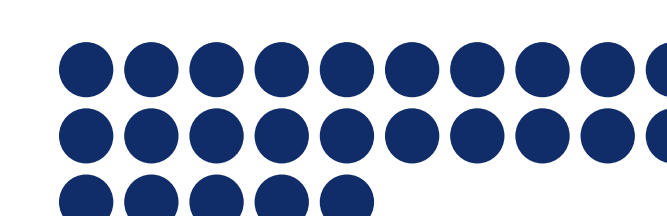
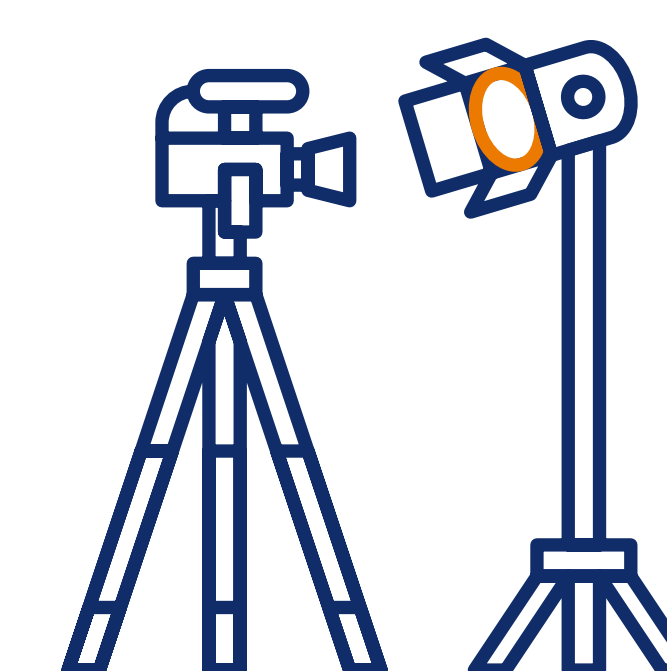
85 projets représentant  
41 disciplines



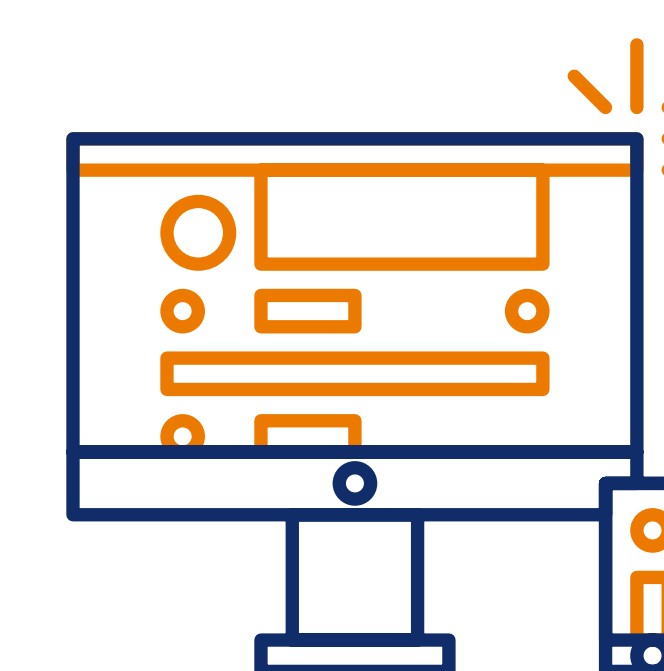
58 projets de diffusion  
d'événements



25 reportages



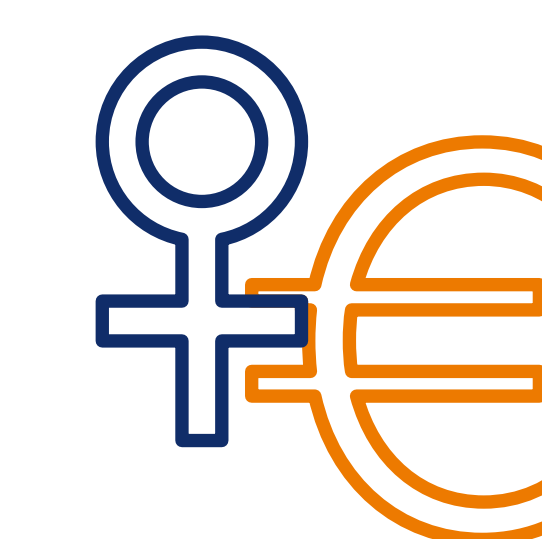
2 projets « digitaux »



7 projets Parasport



900,6K€  
accordés à des projets  
« strictement féminins »



### QUELQUES PROJETS RETENUS :

	Surf	Reportage	L'After surf
	Sport automobile	Évènement	Championnat de France féminin de karting
	Handisport	Documentaire	Champions d'exception
	Haltérophilie	Évènement	Championnat de France Elite
	Cyclisme	Évènement	Grand Prix du Morbihan
	Tennis	Documentaire	Suzanne, la Divine
	Natation	Évènement	Championnat de France de natation 50 m
	Omnisports	Documentaire	Championnes, mamans et alors ?
	Montagne	Reportage	L'escalade du futur
	Tir à l'arc	Évènement	Nîmes Archery Tournament 2024
	Golf	Documentaire	Céline Boutier
	Squash	Évènement	Internationaux de France
	Canoë-kayak	Évènement	Coupe du monde de sprint



## FOCUS

### COMPETITION

#### Global Games 2023

L'Agence nationale du Sport a accompagné (à hauteur de 41K€) la Fédération Française du Sport Adapté dans la diffusion de la 6ème édition des Virtus Global Games qui s'est déroulée de 4 au 10 juin 2023 à Vichy.

La compétition a accueilli plus de 1 200 athlètes issus de 80 nations, en compétition dans 12 disciplines. Il s'agit du plus grand rassemblement mondial pour les athlètes de haut niveau en situation de handicap mental ou psychique, symbole du rayonnement de la France à l'approche des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

L'Agence nationale du Sport accompagne cet événement au titre du fonds de soutien à la production audiovisuelle, notamment via une aide pour la diffusion des épreuves sur la web TV des Global Games et la réalisation de portraits d'athlètes.

L'Agence a également accompagné en 2023 la production du documentaire « T21 » sur l'accès au sport des personnes atteintes de trisomie 21, une catégorie de handicap très peu représentée dans les compétitions internationales.

La Fédération Française du Sport Adapté a été **lauréate 2023 des Trophées Impulsion Sport dans la catégorie « Sport handicap »**



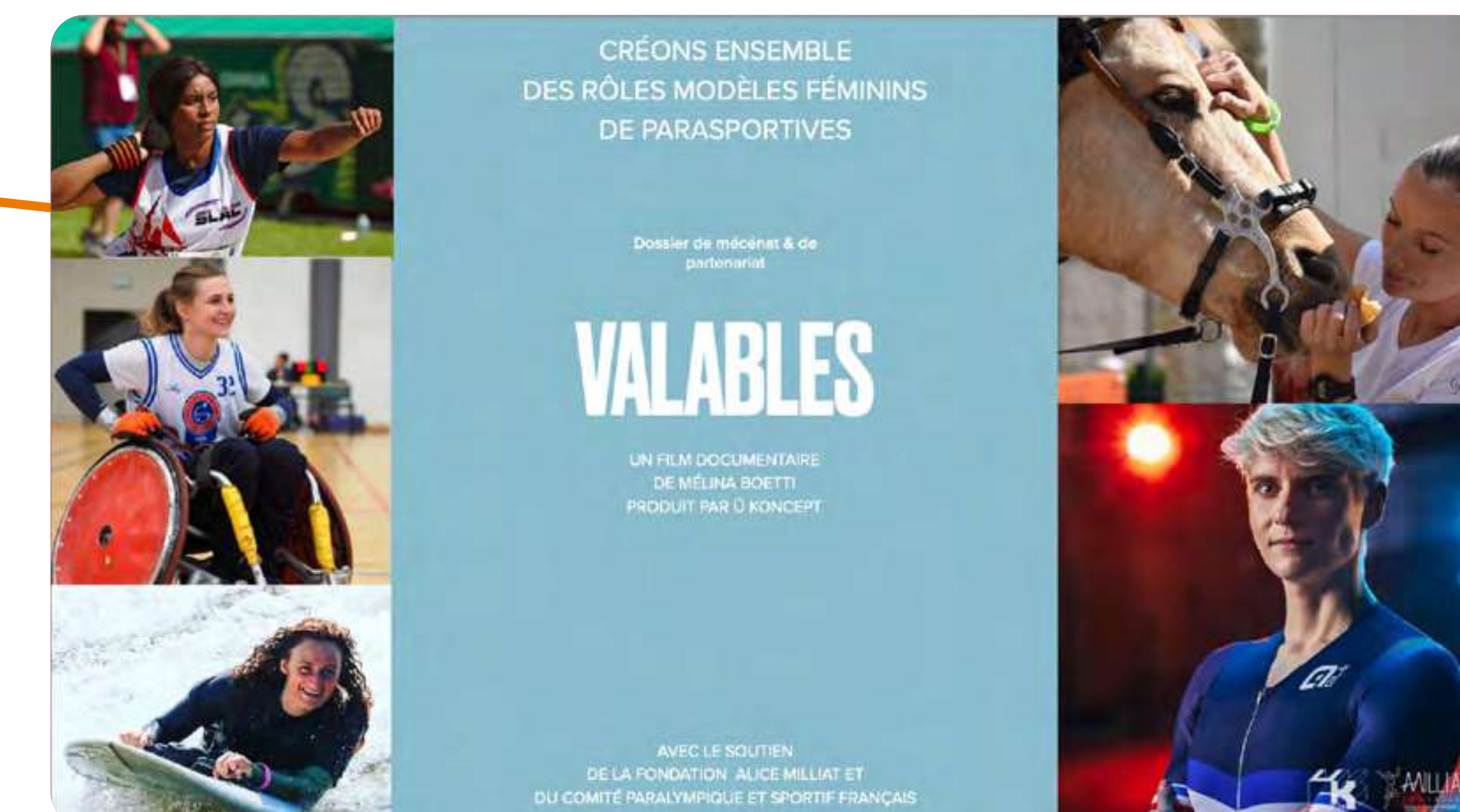
## FOCUS

### SPORT FÉMININ

#### Fondation ALICE MILLIAT

VALABLES est un film documentaire de 52 minutes (soutenu par l'Agence à hauteur de 40K€) où s'entremêlent des histoires de vie de femmes en situation de handicap.

Ce documentaire dévoile plusieurs portraits, de l'enfance à la vieillesse, en présentant la relation particulière que ces femmes entretiennent via leurs disciplines parasportives. VALABLES s'intéresse au pouvoir émancipateur du sport comme rempart à toute forme de discrimination à l'égard des femmes et souhaite sensibiliser son public au monde parasportif pour acter des changements effectifs. VALABLES est un film positif porté par des femmes en quête de modèles réalistes et inspirants. Il se veut le porte-voix d'une frange de notre société, réclamant encore et toujours, un espace de parole légitime.



©Fondation Alice Milliat

## APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

1/3

En partenariat avec le fonds de dotation Paris 2024, le Comité national Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), la Ville de Paris, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Marseille 2022 et FDJ, l'Agence porte l'appel à projets national « Impact 2024 », destiné aux acteurs du mouvement sportif, aux associations et aux collectivités locales et territoriales

### L'appel à projets est structuré autour de quatre grands axes :

- ↳ Le sport pour la santé et le bien-être ;
- ↳ Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité ;
- ↳ Le sport pour l'éducation et la citoyenneté ;
- ↳ Le sport pour le développement durable.

EN 2023, PLUS DE

**1 300 PROJETS**  
ONT ÉTÉ DÉPOSÉS DANS  
CE CADRE POUR PLUS DE 36 M€  
DE DEMANDES DE SUBVENTIONS.

**Un budget en augmentation pour une promotion de lauréats toujours plus innovante.**

Une enveloppe totale de **5 M€** (y compris les contributions qui ne transitent pas par l'Agence) a permis d'accompagner 311 projets lauréats. Par ailleurs, près de 600 projets ont été sélectionnés pour intégrer le programme « Impact 2024 » et bénéficier ainsi d'un accompagnement spécifique ainsi que d'un réseau associatif utile pour consolider la réalisation et la pérennité des projets.

## APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

2/3



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



Répartition par thématique



- 54% Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité
- 24% Le sport pour la santé et le bien-être
- 17% Le sport pour l'éducation et la citoyenneté
- 5% Le sport pour le développement durable



**.76%**  
DES PROJETS LAURÉATS  
SONT DÉPLOYÉS SUR  
UNE ÉCHELLE LOCALE

- 18% sur une échelle régionale
- 7% sur une échelle nationale



**.45%**  
TRÈS FORTE REPRÉSENTATION  
DU MOUVEMENT SPORTIF  
DANS LES ORGANISATIONS  
MEMBRES DU CONSORTIUM

- 10% sont des collectivités
- 5% sont des OSBL
- 5% sont des ESMS



**.60%**  
DES PROJETS INTERVIENNENT  
DANS DES QUARTIERS  
PRIORITAIRES DE LA VILLE  
(NOUVEAUTÉ 2023)



**.30%**  
DES PROJETS CIBLENT  
UN PUBLIC JEUNE



## APPEL À PROJETS « IMPACT 2024 »

3/3



### FOCUS

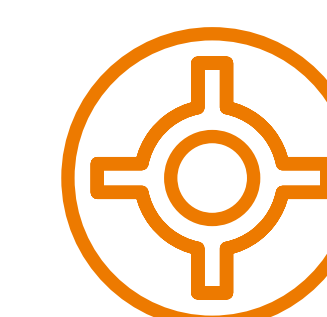
#### Chaussettes Solidaires, pour un sport durable et inclusif

##### Environnement et climat

Depuis 2008, l'Association Chaussettes Solidaires a pour mission de sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire tout en préservant les ressources naturelles. Grâce à la collecte de chaussettes orphelines, elle innove à travers la transformation de ces dernières en fil recyclé puis en nouveaux produits textiles lors des ateliers créatifs qu'elle organise.

Elle promeut également l'égalité des chances par le biais de l'insertion socio-professionnelle par le tri et une formation certifiée Qualiopi.

L'industrie textile est une des plus polluantes : le taux de recyclage des chaussettes n'est que de 10%. Pourtant, elle est une pièce essentielle à la pratique sportive. Dans le même temps, le sport reste par ailleurs encore peu accessible aux personnes en situation de handicap et aux femmes, sensibiliser à la 2ème vie des textiles et à l'inclusion est donc primordial. Le projet « Chaussettes Solidaires pour un sport durable et inclusif », soutenu à hauteur de 50K€, consiste en une collecte de chaussettes dans 150 lieux en France pour sensibiliser à la réduction des textiles usagés, à la formation de 1 500 bénévoles pour la création de ballons et volants à partir des chaussettes et à la réparation de textiles sportifs. Sont également organisées des animations d'activités sportives avec des ballons créés à partir de chaussettes recyclées.



### FOCUS

#### USEP La Réunion

##### Mon asso booste mon cerveau

« Mon asso booste mon cerveau » aborde conjointement trois thèmes, dans le but de renforcer les compétences psycho-sociales de l'enfant : l'activité physique quotidienne (et pas seulement le sport), le sommeil (en expliquant qu'il est déterminant pour le développement cognitif) et l'alimentation équilibrée (face à la progression de l'obésité dès le plus jeune âge, en particulier outre-mer). L'alimentation fait aussi le lien avec la transition écologique à travers la promotion des produits locaux et des circuits courts.

Soutenue dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024, l'USEP contribue à mobiliser plusieurs territoires ultramarins dans la dynamique d'héritage des Jeux.

L'USEP Réunion a été **lauréate 2023 des Trophées Impulsion Sport dans la catégorie « Sport santé »**



## FONDS DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

SOMMAIRE

Consciente de la nécessité d'aider les fédérations sportives à s'adapter et à se transformer pour faire face à l'évolution numérique, l'Agence nationale du Sport a reconduit en mars 2023, l'appel à projets national « transformation numérique des fédérations » pour un montant de **1,6M€** sur le volet lié au développement des pratiques. La mutualisation des projets numériques interfédéraux a été favorisée pour cette édition.

Les fédérations ont ainsi pu déposer un projet sur l'un des trois axes suivants :

↳ Des projets favorisant le **développement d'offres de services** pour fidéliser les licenciés et fédérer des communautés de pratiquants qui ne se retrouvent pas dans l'offre sportive associative traditionnelle ;

↳ Des projets relatifs à la **digitalisation du management des organisations sportives** favorisant le recours à des solutions numériques et nouvelles technologies dans le but de simplifier la gestion et de développer l'attractivité du réseau fédéral ;

↳ Des projets **interfédéraux** permettant de mutualiser des solutions numériques efficaces ou le recueil de données en faveur du développement des pratiques.

Une commission nationale, composée de représentants de l'État, du mouvement sportif ainsi que de spécialistes du digital, s'est réunie le 6 juin 2023 et a décidé de retenir **48 projets portés par 53 fédérations, dont 6 interfédéraux.**



© Fédération Française de Triathlon



### FOCUS

Le "Triathlon Voyage Immersif", porté par la Fédération française de Triathlon est un dispositif numérique hybride (pratique sportive réelle dans un environnement digital) d'animation à vocation sportive et culturelle à destination de toutes et tous et plus particulièrement des élèves des établissements labellisés "Génération 2024".

L'expérience immersive (mise en mouvement), soutenue par l'Agence à hauteur de 44K€, permet de découvrir des parcours qui évoquent les particularités des Jeux Antiques et des Jeux Modernes par exemple.

Sous la forme d'un voyage à pied et en vélo, par l'intermédiaire d'ergomètres connectés (home-trainer et tapis de course), chacun interagit (relief, distance, vitesse) avec les parcours thématiques.

**Projet lauréat des Trophées Impulsion Sport 2023**

## L'ACTION TERRITORIALE

SOMMAIRE

# 138,9 M€

DE PART TERRITORIALE

DONT 3M€ POUR LA CORSE,

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LES ILES

WALLIS-ET-FUTUNA QUI BÉNÉFICIENT

DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Précisions : les statistiques présentées ci-après sont issues de l'outil OSIRIS et ne portent pas sur la Corse, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Elles sont ainsi basées sur une part territoriale d'un montant de 135 898 986 €.



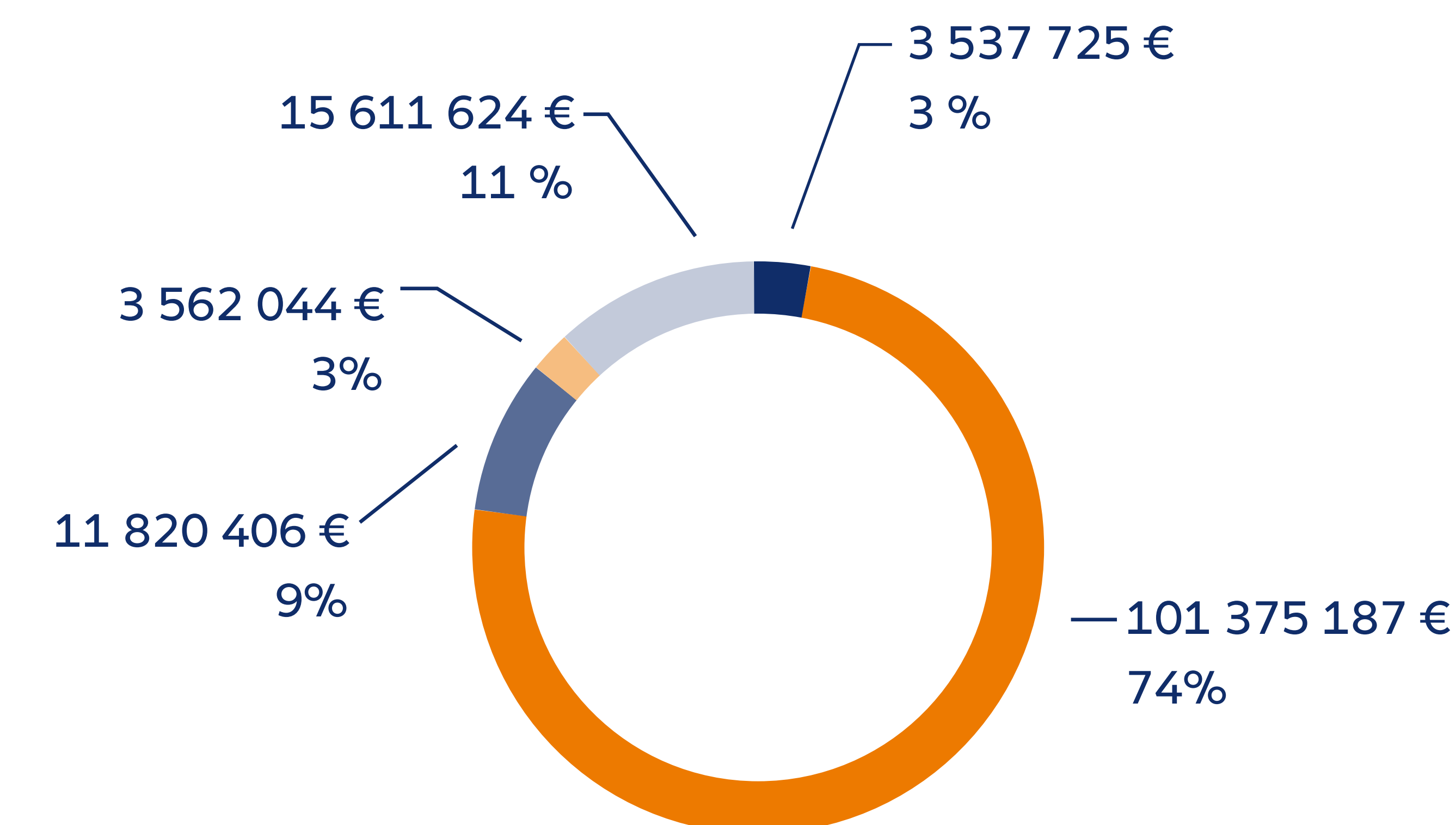
# 49,5 M€

POUR LA PROFESSIONNALISATION

- ↳ Dont : 36,1M€ pour 3 551 emplois pluriannuels soutenus ;
- ↳ 3M€ pour 260 aides pluriannuelles « Campus 2023 ».

Auxquels il convient d'ajouter :

- ↳ 7,5M€ pour 881 aides ponctuelles à l'emploi ;
- ↳ 2,1M€ pour 233 aides « 1 jeune, 1 solution » ;
- ↳ 618 K€ pour 177 aides à l'apprentissage.



Répartition par objectif opérationnel

- 3% Accession au sport de haut niveau
- 74% Développement de la pratique
- 9% Développement de l'éthique et de la citoyenneté
- 3% J'apprends à nager et aisance aquatique
- 11% Promotion du sport santé

# 19 340

STRUCTURES SOUTENUES

(CONTRE 18 054 EN 2022)

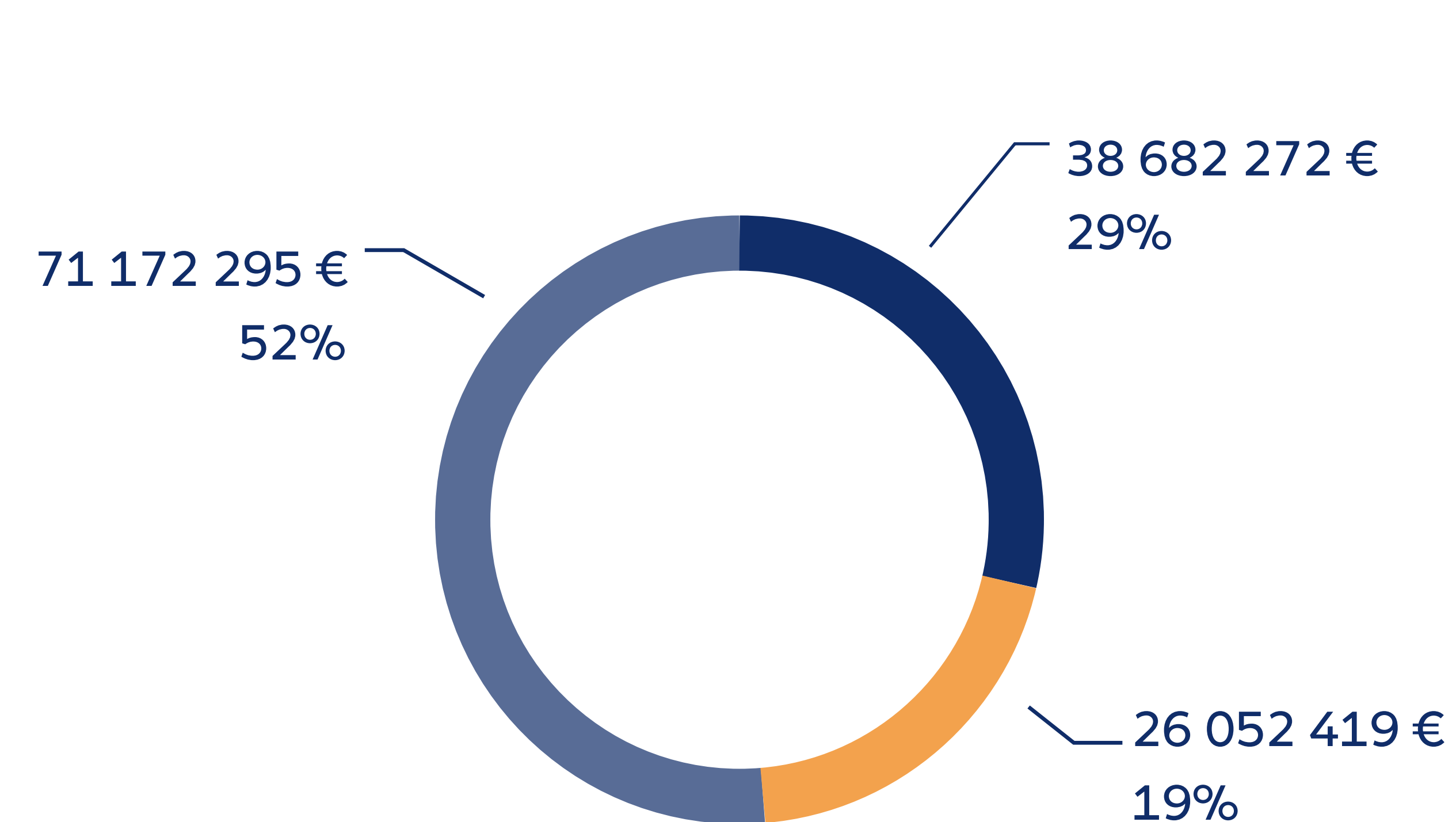
- ↳ 14 901 clubs (77%) pour 70,33M€ (51,7%)  
(contre 13 873 clubs en 2022 pour 80,09M€)





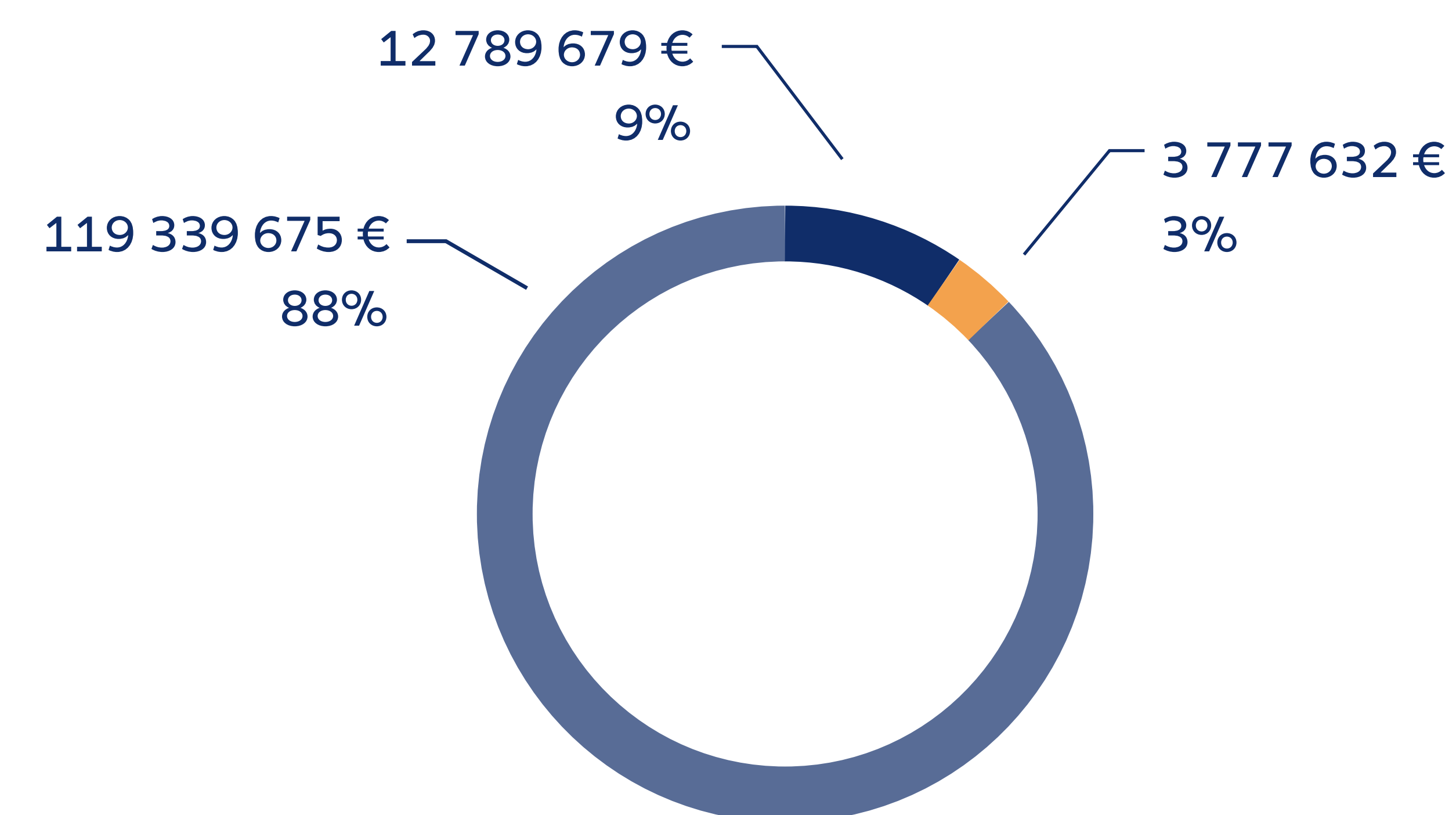
# L'ACTION TERRITORIALE

SOMMAIRE



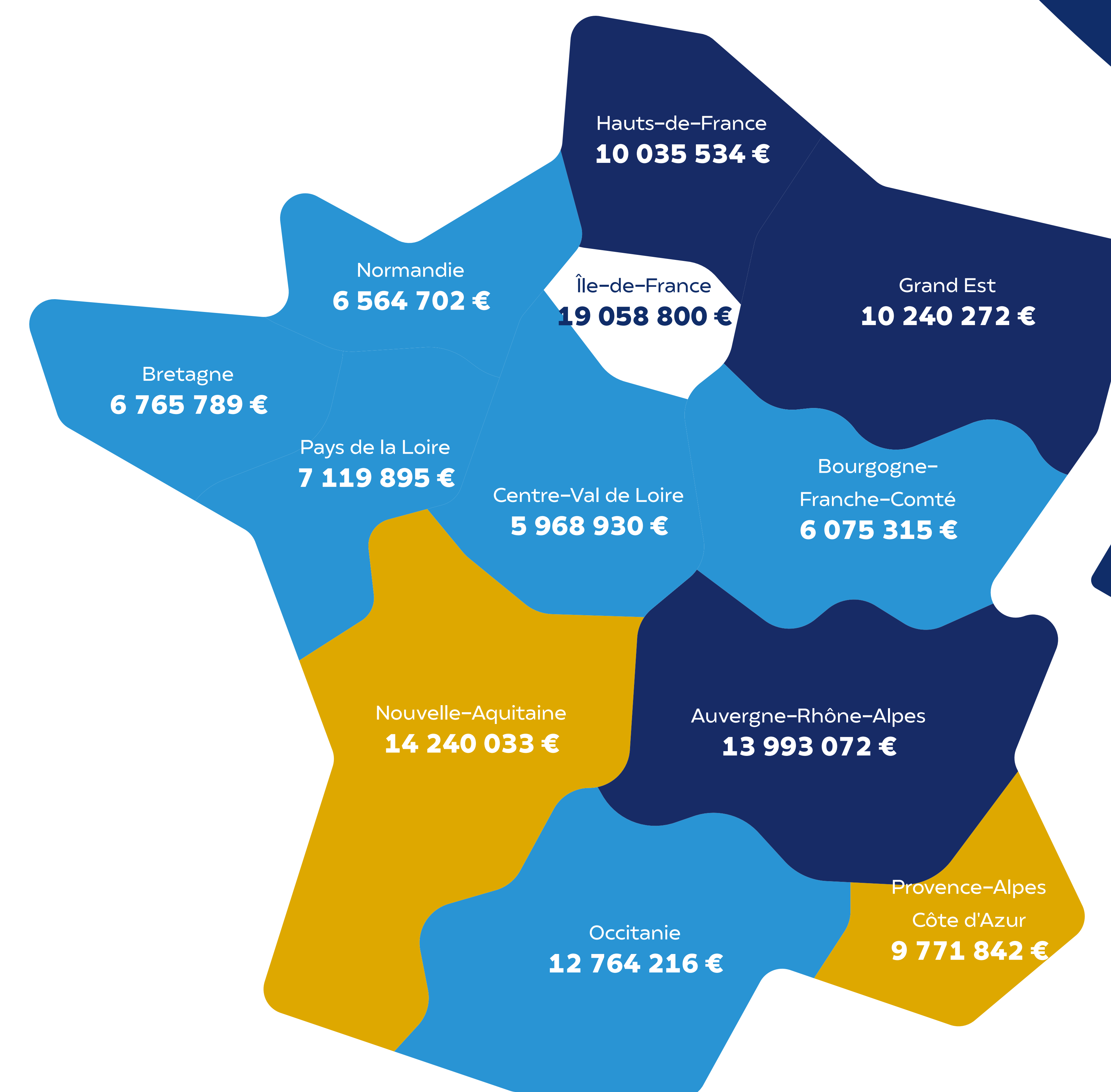
## Répartition par type de territoires

- 29% Quartiers en difficulté / zones urbaines carencées
- 19% Zones rurales fragilisées
- 52% Zones hors territoires prioritaires



## Répartition par genre du public visé

- 9% Féminin
- 3% Masculin
- 88% Mixte



Corse : 1 314 500 €  
 La Réunion : 4 433 795 €  
 Guadeloupe : 2 136 722 €  
 Martinique : 2 098 419 €  
 Mayotte : 1 314 081 €

Guyane : 1 448 312 €  
 Saint-Pierre-et-Miquelon : 347 170 €  
 Nouvelle-Calédonie : 1 624 587 €  
 Polynésie Française : 1 310 000 €  
 Wallis-et-Fatuna : 373 000 €

**Total Général : 138,9 M€**



# NOS DISPOSITIFS TERRITORIAUX

## LES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

À l'échelle territoriale, l'accompagnement de l'Agence est porté par les délégués territoriaux qui en assurent le pilotage à l'échelle régionale.

**49,31 M€**

Emploi et apprentissage (dont 2,13 M€ « 1 jeune, 1 solution »)

**3,56 M€**

« J'apprends à nager » et Aisance Aquatique

**2,8 M€**

Territoires bénéficiant de dispositions particulières (Corse, Polynésie française, Wallis-et-Futuna)

**8,07 M€**

Réservés aux politiques publiques du sport et la déclinaison territoriale

Une instruction régionalisée des dossiers a été organisée en concertation entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde économique. L'Agence fixe des objectifs généraux repris par les délégués territoriaux dans le soutien des actions locales.

En 2023, la nouvelle gouvernance du sport s'est renforcée à travers les conférences régionales du sport et l'installation des conférences des financeurs\*.

\* Retrouvez la présentation des conférences p. 07

### PERSPECTIVES 2024

- ↳ Accompagnement des actions menées au titre de la Grande Cause Nationale, tant au niveau local que national ;
- ↳ Renforcement des actions qui utilisent le sport comme levier d'insertion sociale et professionnelle [Du Stade Vers l'Emploi, « 1 000 emplois sociosportifs », « vacances olympiques et paralympiques »] ;
- ↳ Souscription au contrat d'engagement républicain pour toute structure souhaitant bénéficier d'une aide financière ;
- ↳ Renforcement des collaborations entre les services déconcentrés et les fédérations.

### LES POLITIQUES PUBLIQUES AU CŒUR DES PST

- ↳ La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ...] en territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- ↳ Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;
- ↳ Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- ↳ L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
- ↳ La promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;
- ↳ La mutualisation des emplois via les groupements d'employeurs et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ;
- ↳ Les savoirs sportifs fondamentaux [prévention des noyades, développement de l'aisance aquatique et « savoir rouler à vélo »] ;
- ↳ La promotion des actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et de prévention des replis communautaires ;
- ↳ La promotion du sport-santé et du sport en entreprise.

## L'EMPLOI & L'APPRENTISSAGE

### L'EMPLOI

Engagé depuis 2016 dans une politique de soutien à la professionnalisation et à la structuration du mouvement sportif, le Ministère Chargé des Sports a fait de sa **politique de soutien à l'emploi** l'un des axes prioritaires d'intervention via l'action territoriale du CNDS puis celle de l'Agence.

Depuis 2012, le budget dédié a ainsi été multiplié par 2,5 et le nombre d'emplois cofinancés par 2 :

### LES EMPLOIS SPORTIFS QUALIFIÉS (ESQ) TERRITORIAUX PARASPORT

Les ESQ territoriaux parasport contribuent au développement de la pratique sportive pour les publics en situation de handicap. Les aides majorées s'élèvent à 17,6K€ par an pendant 3 ans (contre 12K€ pour les emplois dits classiques de l'Agence).

**En 2023, 219 ESQ parasport ont été cofinancés sur la part territoriale pour un montant de 3,6M€, dont 44 (20%) au sein de structures affiliées aux fédérations délégataires.**

### #1jeune1solution, PLAN FRANCE RELANCE

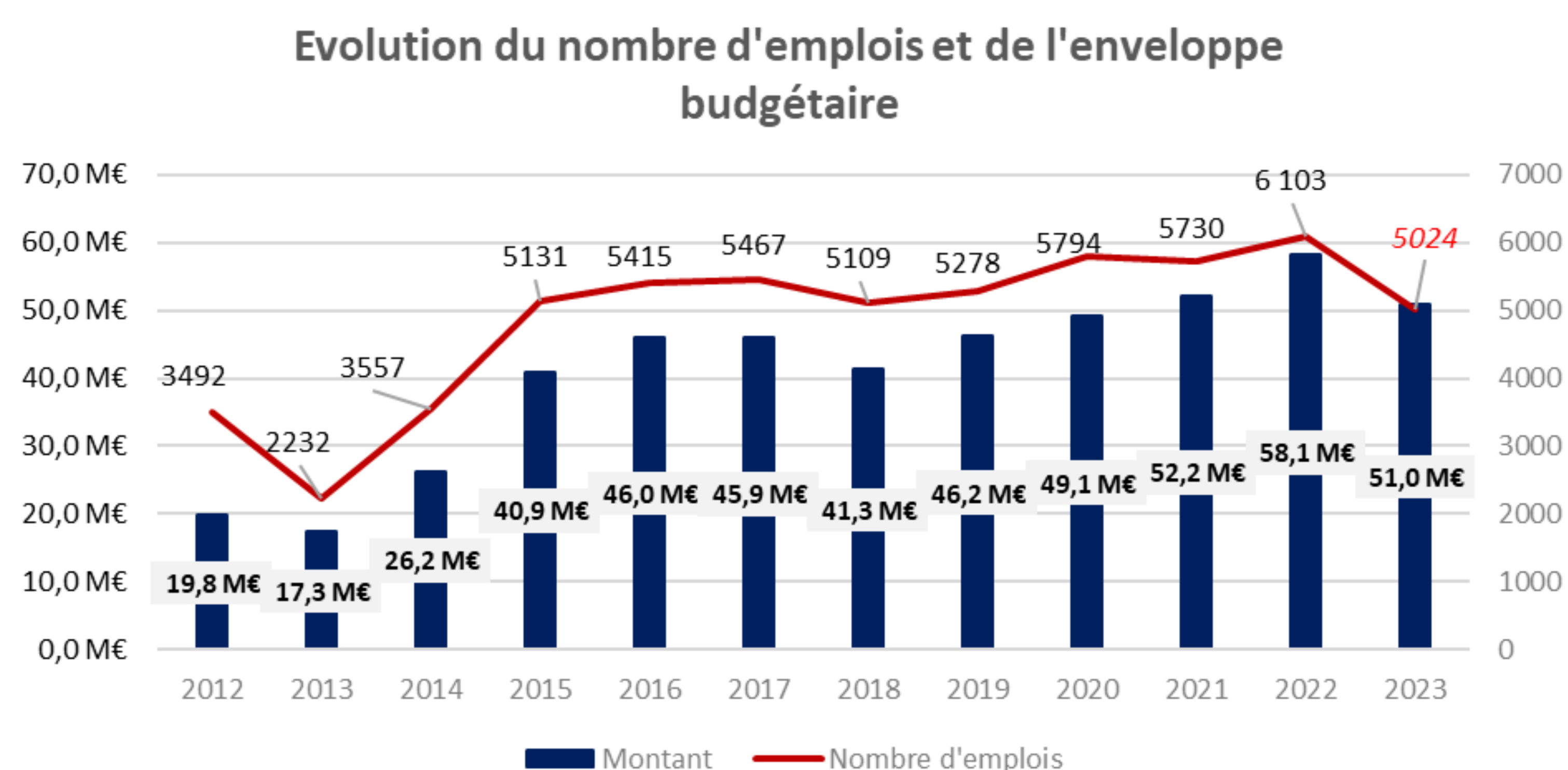


Financé par l'Union européenne  
NextGenerationEU

L'Agence a joué un rôle important dans la mise en œuvre du volet sport du plan France Relance. Parmi les 4 mesures de ce volet, elle accompagne l'emploi de 2 200 jeunes de moins de 30 ans, issus prioritairement de zones carencées, pour un montant total de 40M€ répartis entre 2021 et 2022.

**En 2023, l'Agence a attribué 233 aides ponctuelles « 1 jeune 1 solution » pour 2,135M€ (correspondant au reliquat 2022).**

### Évolution du soutien à l'emploi\* sportif par l'Agence 2012 –2023



**En 2023, l'Agence a cofinancé 3 551 emplois pluriannuels et ESQ pour un montant de 36,1M€, dont 1 624 emplois intervenant au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV).**

\*Hors aides ponctuelles

### PLAN DE CONTINUITÉ CAMPUS 2023

Dans le prolongement de l'accompagnement du programme d'apprentissage « Campus 2023 » mis en place par le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 de 2021 à 2023, un fonds « Agence nationale du Sport / GIP France 2023 » intitulé « plan de continuité Campus 2023 » a été créé avec pour objectif initial de créer 500 emplois cofinancés (50% par chaque partie) sur 3 ans à hauteur de 18M€ (12K€ / an).

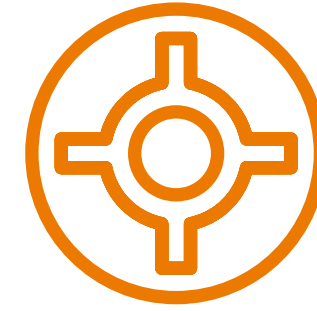
**En 2023, l'Agence a octroyé 260 aides pluriannuelles à l'emploi « Campus 2023 » pour un montant total de 3M€.**

### L'APPRENTISSAGE

Suite au renouvellement en 2022 de l'aide exceptionnelle aux employeurs recrutant en alternance, l'enveloppe apprentissage de l'Agence se restreint à l'accompagnement des apprentis non éligibles à ce dispositif.

**En 2023, l'Agence a attribué 177 aides à l'apprentissage pour un montant de 648K€.**

\*Aide 2023 aux employeurs qui recrutent en alternance – Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)



## FOCUS

### L'ACTION TERRITORIALE

#### Emploi

Rebonds! est une association d'éducation et d'insertion sociale et professionnelle qui utilise le sport comme outil.

Sur la métropole toulousaine, l'association propose 2 dispositifs historiques [Le Projet Insertion Rugby et l'Essai Au Féminin] et met en place de nouveaux projets afin de cibler plus efficacement les jeunes en situation de fragilité. L'association touche près de 4 500 bénéficiaires du Projet Insertion Rugby et 600 bénéficiaires de l'Essai au Féminin.

Le soutien de l'Agence a permis la pérennisation d'un emploi d'éducateur sportif en CDI à temps complet permettant le renforcement des actions sur la métropole toulousaine.

[Lien vers vidéo Trophées Impulsion Sport](#)



## J'APPRENDS À NAGER AISANCE AQUATIQUE

Le « **plan prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique** » est depuis 2019 intégré à la priorité gouvernementale des savoirs sportifs fondamentaux « **Savoir nager – Savoir rouler** ».

Il est décliné en deux volets sur l'action territoriale :

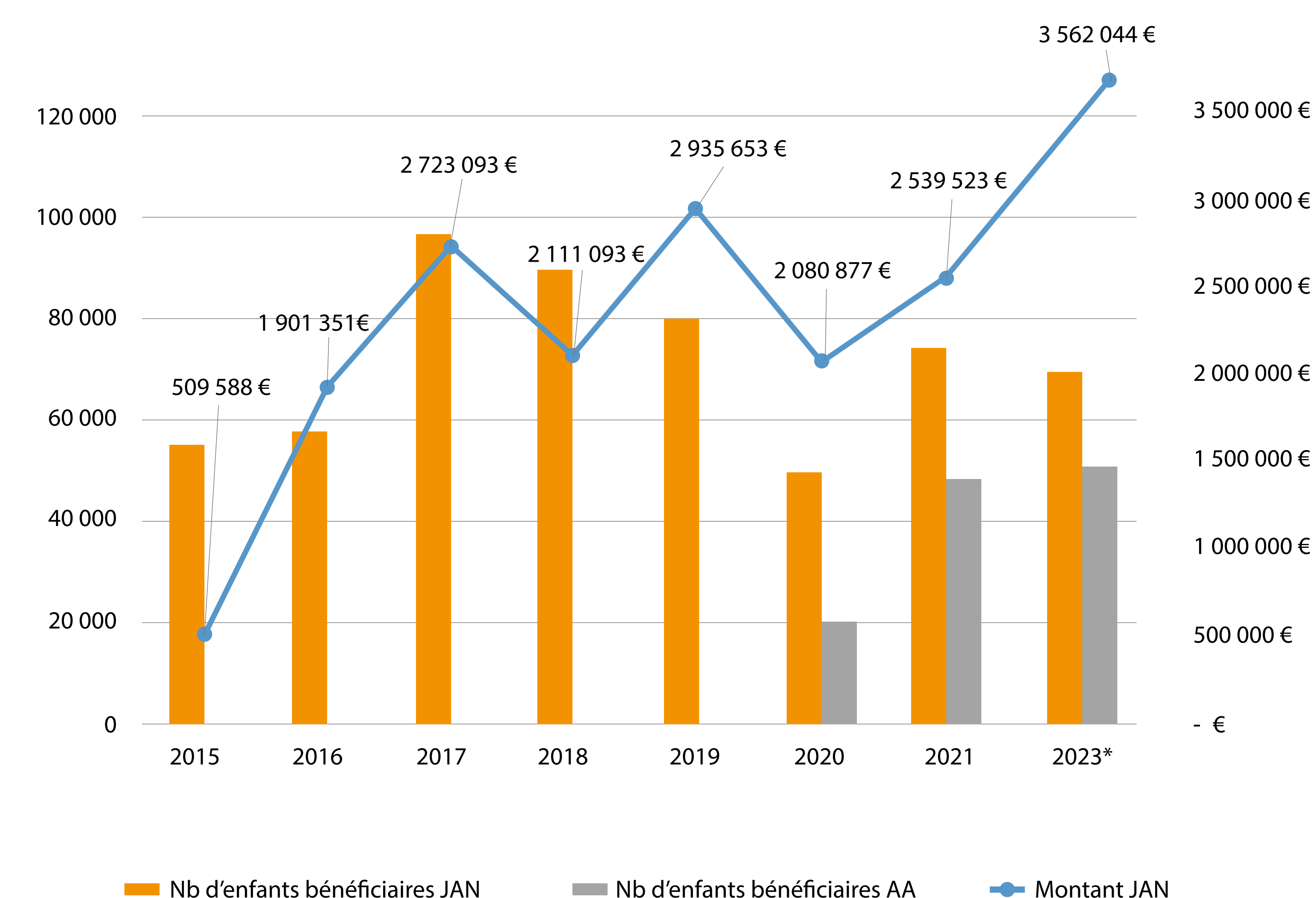
- ↳ « **J'apprends à nager** », dispositif qui vise à soutenir des stages d'apprentissage de la natation pour les enfants de 6 à 12 ans, résidant prioritairement dans les zones carencées. Un décloisonnement de l'âge (jusqu'à 18 ans) est possible pour les enfants en situation de handicap.
- ↳ « **Aisance Aquatique** », dispositif qui vise à soutenir l'organisation de « **stages / classes bleues** » pour les enfants de 4 à 6 ans. Un décloisonnement de l'âge (jusqu'à 18 ans) est possible pour les enfants en situation de handicap.

\*Chiffres prévisionnels issus des données déclarées par les porteurs de projets dans leur demande de subvention

Depuis 2015, près de **5 000 structures** ont été subventionnées pour mener des actions au titre des dispositifs « **J'apprends à nager** » et « **Aisance Aquatique** » pour un montant de plus de 20,2M€, au profit de plus de **815 000 enfants**.

En 2023, 3,56M€ étaient fléchés sur ces dispositifs territoriaux, et ont permis d'accompagner 493 structures (collectivités territoriales et associations) dans leurs projets, au bénéfice de près de 127 000 enfants (prévisionnel). L'Agence a accordé une attention particulière aux projets au sein de zones carencées (QPV, ZRR) puisque près de 78% des crédits ont été attribués sur ces zones.

### Évolution du montant et du nombre d'enfants bénéficiaires des dispositifs « J'apprends à nager » / « Aisance Aquatique » de l'action territoriale :



Ces dispositifs sont complétés au niveau national par un appel à projets permettant le financement de formations d'encadrants et d'instructeurs Aisance Aquatique pour une enveloppe de 1M€ en 2023 (cf. page 97).

## LES PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (PSF)

La mise en place des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) représente un des **enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques**. Répondant à l'une des finalités de la nouvelle gouvernance du sport souhaitée par l'ensemble des parties prenantes, ce dispositif responsabilise les fédérations en leur permettant de décliner au niveau territorial leurs objectifs prioritaires du développement fédéral.

**En 2023, 104 fédérations et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), ont mis en place leur PSF pour un montant total de 74,96M€.**

## PRINCIPES CLÉS DU PSF

Le PSF doit satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, avec comme objectif d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici Paris 2024.

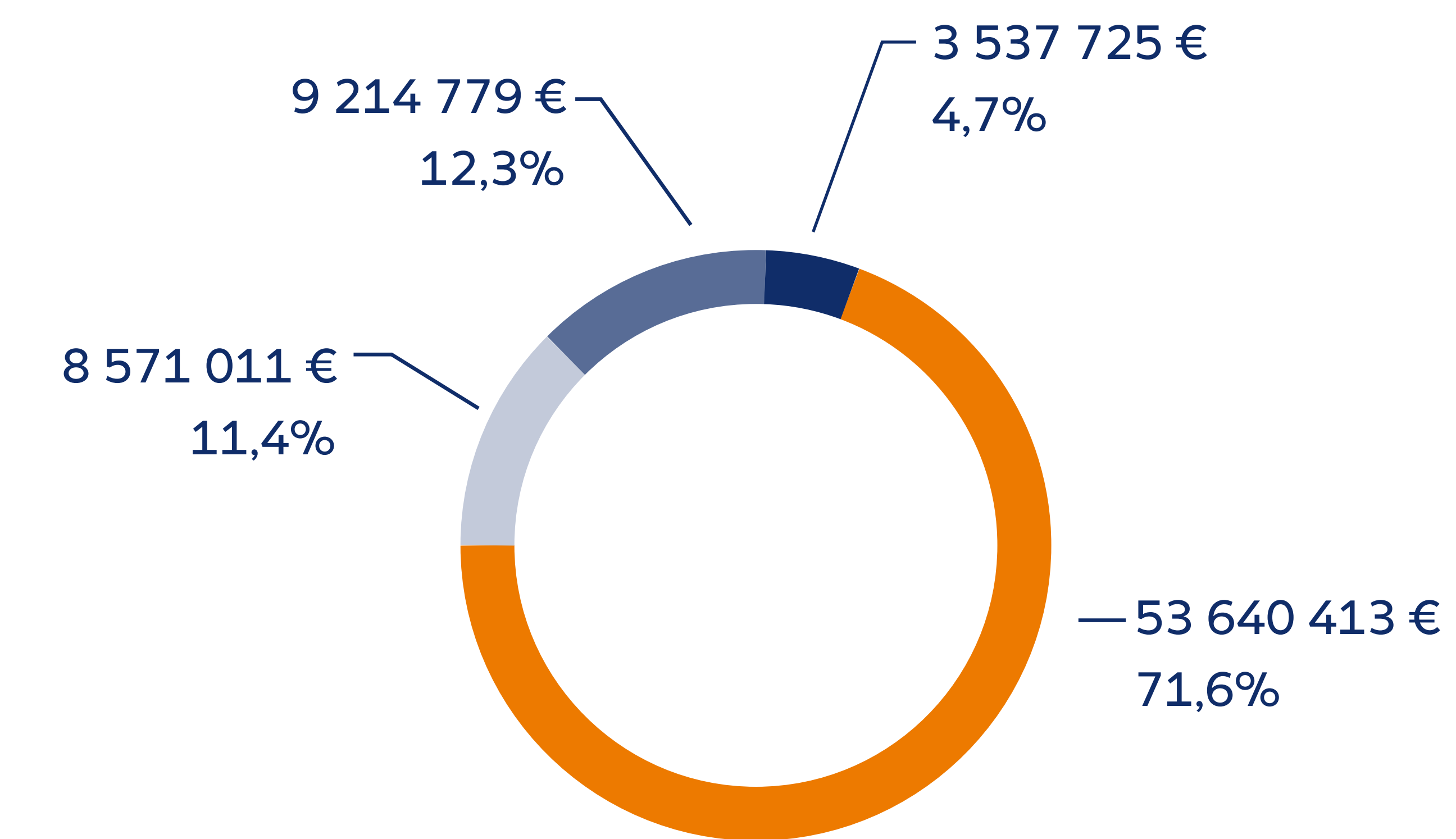
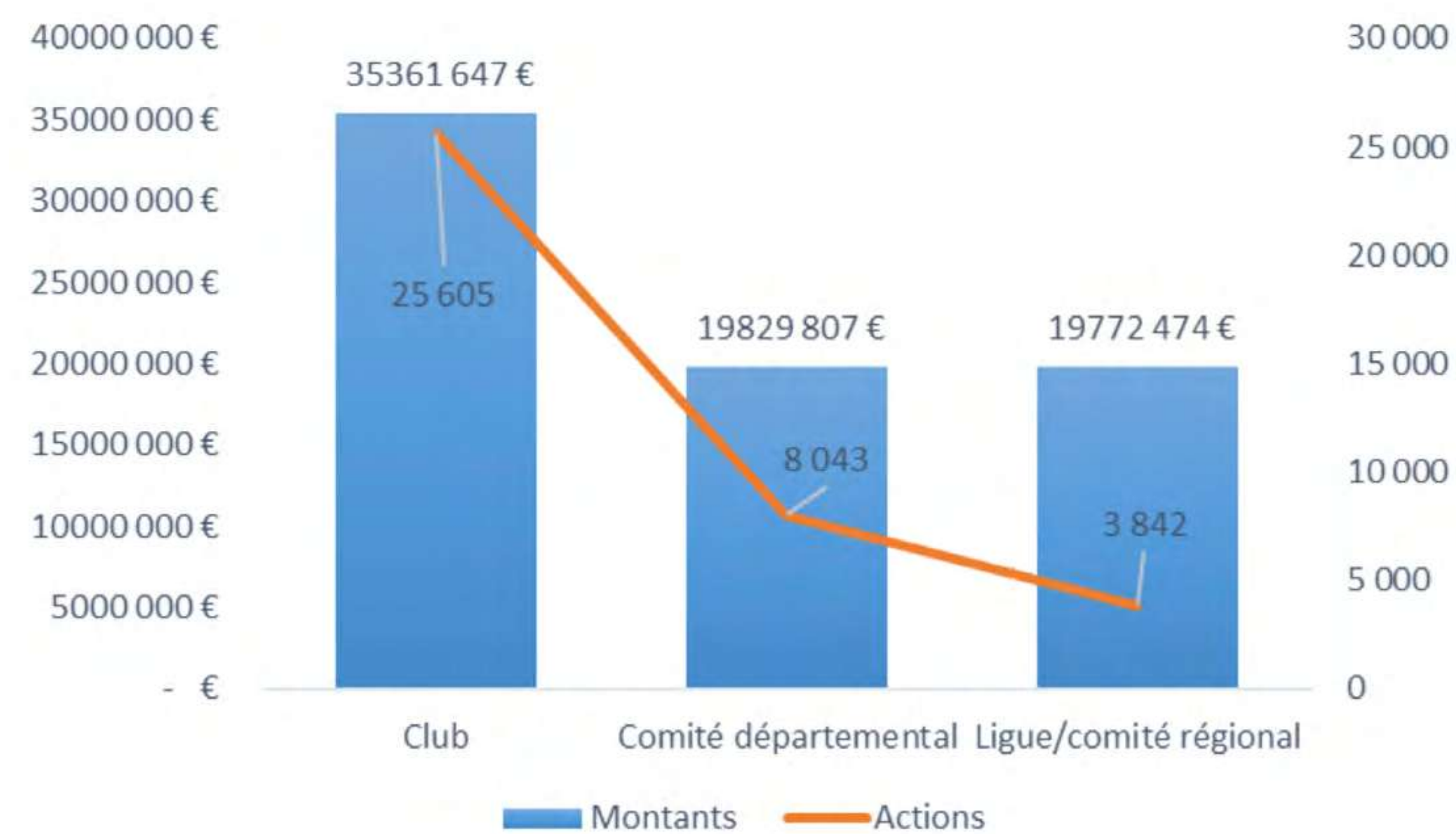
Le Projet Sportif Fédéral doit être établi et conduit en toute transparence au sein de la fédération. Une commission dédiée doit garantir l'indépendance des décisions et veiller au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence. Cette commission est en charge de valider la liste de bénéficiaires ainsi que les montants proposés à l'Agence nationale du Sport pour une mise en paiement finale.

## LE CLUB AU CENTRE DU DISPOSITIF

Les fédérations ont pour objectif d'attribuer, d'ici 2024, au moins **50 % de l'enveloppe** aux clubs pour être ainsi au plus près du pratiquant.

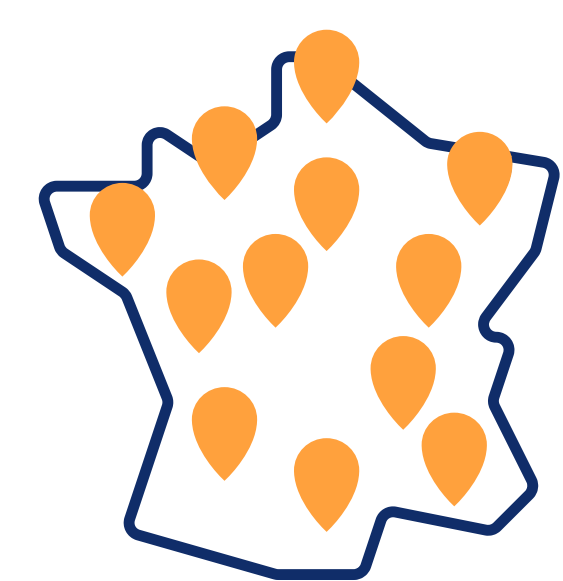


## LES CHIFFRES CLÉS 2023



71,6 % des crédits alloués ont été consacrés au développement de la pratique

- 4,7% Accession au sport de haut niveau
- 71,6% Développement de la pratique
- 12,3% Promotion du sport santé
- 11,4% Développement de l'éthique et la citoyenneté



# 74,96M€

ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS  
À 17 255 ASSOCIATIONS  
QUI ONT MENÉ  
37 500 ACTIONS.



# 13 258

CLUBS (76,8%)  
ONT ÉTÉ SUBVENTIONNÉS  
POUR 35,36M€ (47,2%)

## PERSPECTIVES 2024

- ↳ Augmentation de la part consacrée aux clubs avec un objectif de leur attribuer au moins 50% des crédits ;
- ↳ Maintien / sanctuarisation des crédits attribués en Outre-mer, fongibles entre territoires ultramarins uniquement ;
- ↳ Garantie d'une attribution équitable et transparente notamment à travers la présence d'un représentant de l'Agence au sein de la commission d'attribution finale ;
- ↳ Renforcement des actions menées en faveur des femmes et des jeunes filles, du parasport, du sport-santé, du sport éducation et des savoirs sportifs fondamentaux (savoir nager / savoir rouler) ainsi qu'en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le sport ;
- ↳ Renforcer l'évaluation des PSF et engager une réflexion sur la prise en compte de ces évaluations pour le calcul de la répartition des crédits.





## OUTRE-MER

En 2023, tous dispositifs confondus (hors équipements et haut niveau), plus de 16,24M€ ont été affectés par l'Agence aux territoires ultramarins pour le développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre :

# 2,3 M€

DANS LE CADRE DES TRANSFERTS INDIRECTS EN DIRECTION DE LA CORSE, DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE WALLIS ET FUTUNA

A ces crédits territoriaux, s'ajoutent les financements issus d'appels à projets nationaux : 643,2K€

- **AAP Formation à l'encadrement de l'Aïcence Aquatique** : 134K (GUAD, RUN, MART, MAYO, PF)
- **Impact 2024** : 305K (tous les territoires OM)
- **Impact x Savoir-nager** : 160K (GUYA, RUEN, MART, MAYO, PF)
- **Fonds de soutien à la production audiovisuelle** : 15K (SPM, GUYA)
- **Cours d'école actives et sportives** : 29,2K (REUN, GUAD)



# 310 K€

RÉPARTIS AU SEIN D'UNE VINGTAINÉ D'ACTEURS RETENUS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « IMPACT 2024 »

# 13,3 M€

EN DIRECTION DES AUTRES TERRITOIRES ULTRAMARINS SELON LA RÉPARTITION SUIVANTE :

- **6,5M€** pour le développement des pratiques dans le cadre des PSF ;
- **3,8M€** en soutien à 371 emplois et contrats d'apprentissage ;
- **2,6M€** pour les aides territoriales (hors emplois) dont 264K€ pour le développement de l'Aïcence Aquatique et la prévention des noyades.

# OUTRE-MER

SOMMAIRE

Sur les territoires de la Guadeloupe, de St Martin et de St Barthélemy, les dispositifs de l'Agence nationale du Sport permettent d'avoir un véritable effet de levier pour renforcer la structuration du mouvement sportif et mettre en œuvre les politiques prioritaires dans le champ du sport, comme l'apprentissage de la natation, le savoir rouler à vélo, ou encore la lutte contre toute forme de violence dans le sport.

En 2023, plus de 80 clubs ou comités ont bénéficié d'aides pour favoriser la professionnalisation de l'encadrement, mais également pour le développement des activités sportives et le fonctionnement des structures.

L'accompagnement de l'Agence, c'est aussi le soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs, dans des territoires carencés.

Cet engagement a permis en 2023 de financer, notamment, des bateaux pour la pratique d'activités nautiques pour des publics en situation de handicap, de rénover un stade de football, de participer à la construction d'un gymnase, de faire l'acquisition pour la ligue de canoë-kayak de bateaux pour la mise à disposition par convention aux différents clubs, ou de construire plusieurs plateaux multisports.

# 80

**CLUBS OU COMITÉS  
ACCOMPAGNÉS  
EN 2023**



# DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans la continuité de son action, l'Agence nationale du Sport a renforcé, en 2023, ses dispositifs en faveur du développement des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire national. Les enjeux **de diversité, d'équité territoriale et d'accessibilité aux équipements sportifs** ont été au cœur des programmes de l'Agence, afin de permettre le développement du sport pour tous les publics.

L'année 2023 a surtout été marquée par la poursuite du Plan **5 000 Terrains de Sport** annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021 et qui visait à financer la création de **5 000 équipements de proximité sur l'ensemble du territoire**. Avec plus de **5 500 équipements soutenus**, l'objectif de laisser un héritage post-JOP durable et en adéquation avec les nouvelles tendances sportives est atteint et sera poursuivi en 2024 grâce au nouveau Plan **5 000 Équipements – Génération 2024 !** Le Plan de relance en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs, rendu d'autant plus nécessaire par le contexte de crise énergétique, a également été poursuivi en vue d'accélérer la transformation du parc d'équipements structurants et de permettre son adaptation aux défis climatiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ces enveloppes, venant s'ajouter aux dispositifs de **droit commun de l'Agence** ont permis de consacrer un budget conséquent aux équipements sportifs de plus de **164 M€**. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport et de sa déclinaison territoriale, la majeure partie de ces crédits a été transférée aux délégués territoriaux de l'Agence que sont les préfets de régions.

Enfin, l'année 2023 a été marquée par le lancement réussi d'Infrasport, la **plateforme de l'Agence nationale du Sport** destinée au dépôt dématérialisé des demandes de subventions d'équipements sportifs. Les porteurs de projets peuvent désormais déposer directement un dossier sur la plateforme et suivre son avancée !

## ORIENTATIONS 2023

En 2023, l'Agence a intensifié son soutien aux projets de construction et de rénovation d'équipements sportifs, notamment dans les territoires carencés métropolitains et ultramarins. Au total, l'Agence a financé près de **3 538 équipements** dont 2 687 situés en territoires carencés (QPV, zones rurales carencées et territoires ultramarins) soit un ratio de **76%**.

L'année 2023 a d'abord été marquée par un soutien important accordé aux équipements sportifs de proximité. Soutenus dans le cadre du Plan 5 000 Terrains de Sport, ces derniers répondent à l'évolution des pratiques et aux nouveaux équipements portés par les fédérations en proposant une offre sportive

facile d'accès, gratuite, qui combine accès libre et créneaux animés par le tissu associatif local. Par ses subventions d'investissement, l'Agence a également accompagné le développement des équipements structurants de toute nature. Elle a par ailleurs renouvelé son engagement pour le développement de la pratique des sportifs en situation de handicap.

**Enfin, en vue des JOP 2024, elle a participé au financement d'équipements et matériels au service de la haute performance sportive.**



## 7 ENVELOPPES EN 2023 POUR LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### Budget initial 2023 : 164 M€

- ↳ 32,4 M€ au niveau national (dont 2,5 M€ pour les équipements haute performance) ;
- ↳ 131,6 M€ délégués au niveau régional.

### Enveloppe 1 : Plan 5 000 Terrains de Sport : 109,4 M€

- ↳ 23 M€ au niveau national pour des projets portés par des fédérations et leurs structures déconcentrées (ligues régionales et comités départementaux), des associations nationales à vocation sportive, par des régions et des départements ou encore par la Solidéo ou le parc de la Villette ;

- ↳ 86,4 M€ transférés au niveau régional pour les projets individuels ou groupés pouvant être de nature différente, situés au sein d'une même région ou territoire ultramarin, portés par des collectivités ou des associations à vocation sportive.

### Enveloppe 2 : Plan de rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs : 20,6 M€

- ↳ 2,9 M€ au niveau national ;
- ↳ 17,7 M€ transférés au niveau régional.

### Enveloppe 3 : Equipements sportifs structurants de niveau local : 20,5 M€.

- ↳ Crédits transférés au niveau régional, dédiés à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs structurants en territoires carencés et à l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive fédérale.

### Enveloppe 4 : Plan outre-mer : 7 M€

- ↳ Crédits gérés au niveau régional pour les constructions et rénovations lourdes d'équipements structurants ainsi que l'acquisition de matériel lourd en territoires ultramarins.

### Enveloppe 5 : Mise en accessibilité des équipements sportifs : 2 M€

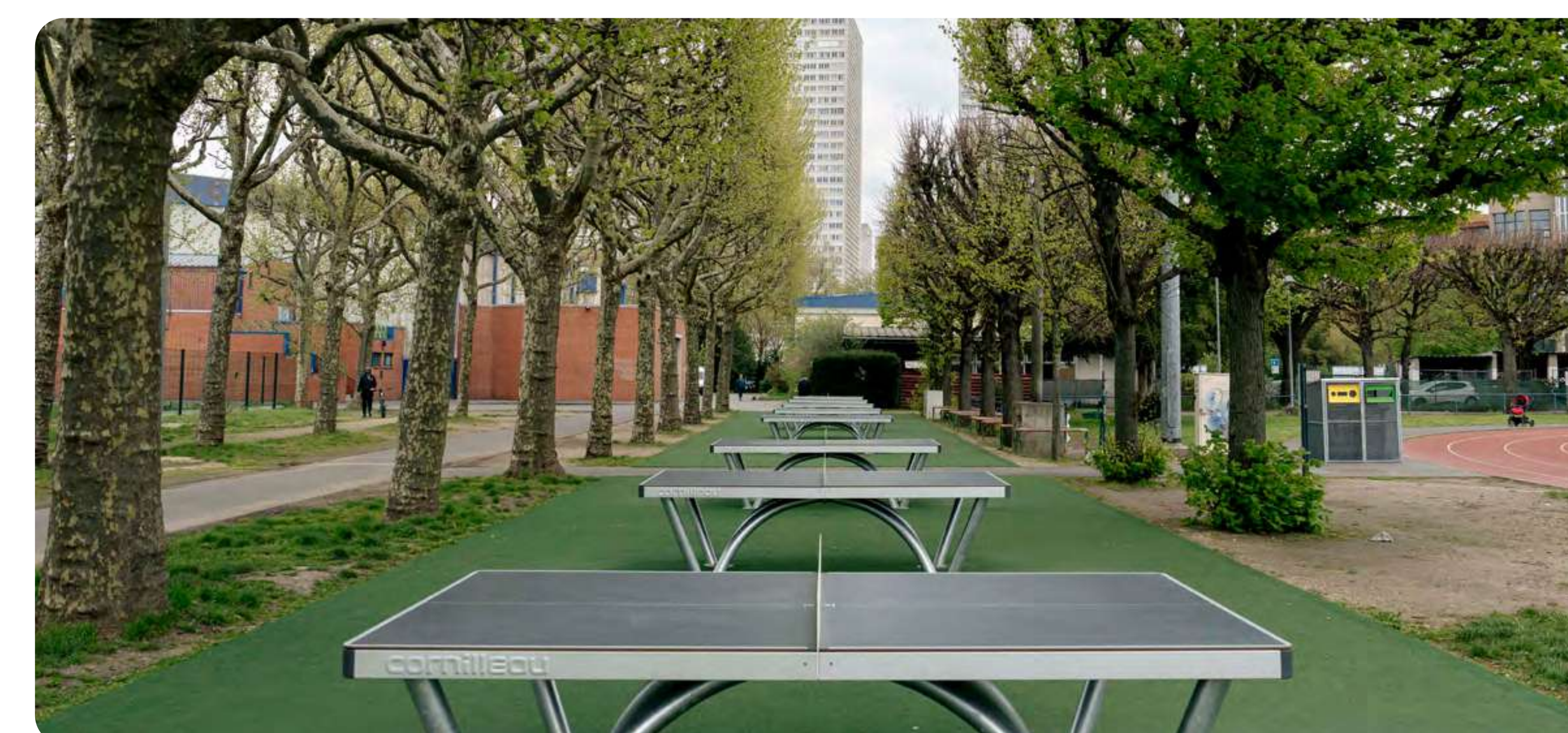
- ↳ Crédits gérés au niveau national pour la construction ou la rénovation visant la mise en accessibilité sportive d'équipements existants mais aussi pour l'acquisition de matériel sportif spécifique.

### Enveloppe 6 : Stratégie de développement spécifique : 2 M€

- ↳ Crédits gérés au niveau national pour des projets portés par des fédérations ou des collectivités pour des constructions ou rénovations d'équipements entrant dans le cadre d'une stratégie sportive spécifique tels que les équipements structurants fédéraux (centres nationaux fédéraux) ou l'aménagement d'espaces sportifs liés à l'accueil de GESI.

### Enveloppe 7 : Equipements « haute performance » : 2,5 M€

- ↳ Crédits gérés au niveau national pour la construction, la rénovation d'équipements ou l'acquisition de matériels utilisés pour la préparation des sportifs relevant du « Cercle HP » et des « Cellule Perf » de l'Agence ou entrant dans la dynamique « Gagner en France ».



©Lewis Joly

## PLAN 5 000 TERRAINS DE SPORT

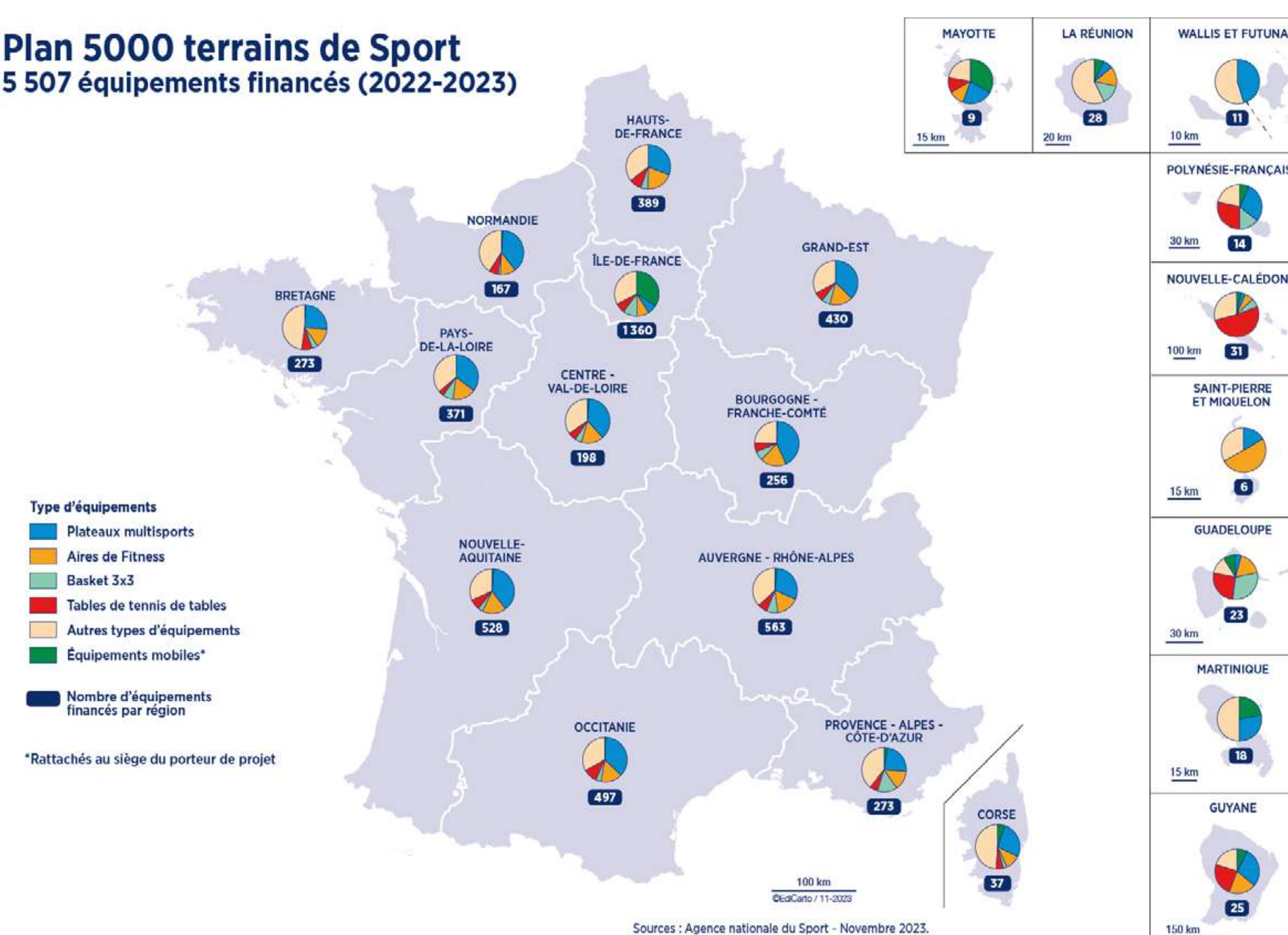
Les mutations de la pratique sportive, révélées et amplifiées par la crise sanitaire, se caractérisent en particulier par une pratique libre et autonome dans de nouveaux types d'équipements sportifs et par une appropriation grandissante de l'espace public comme « terrain de jeux ».

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Plan « **5 000 Terrains de Sport** » avait l'objectif d'adapter l'offre sportive aux nouvelles

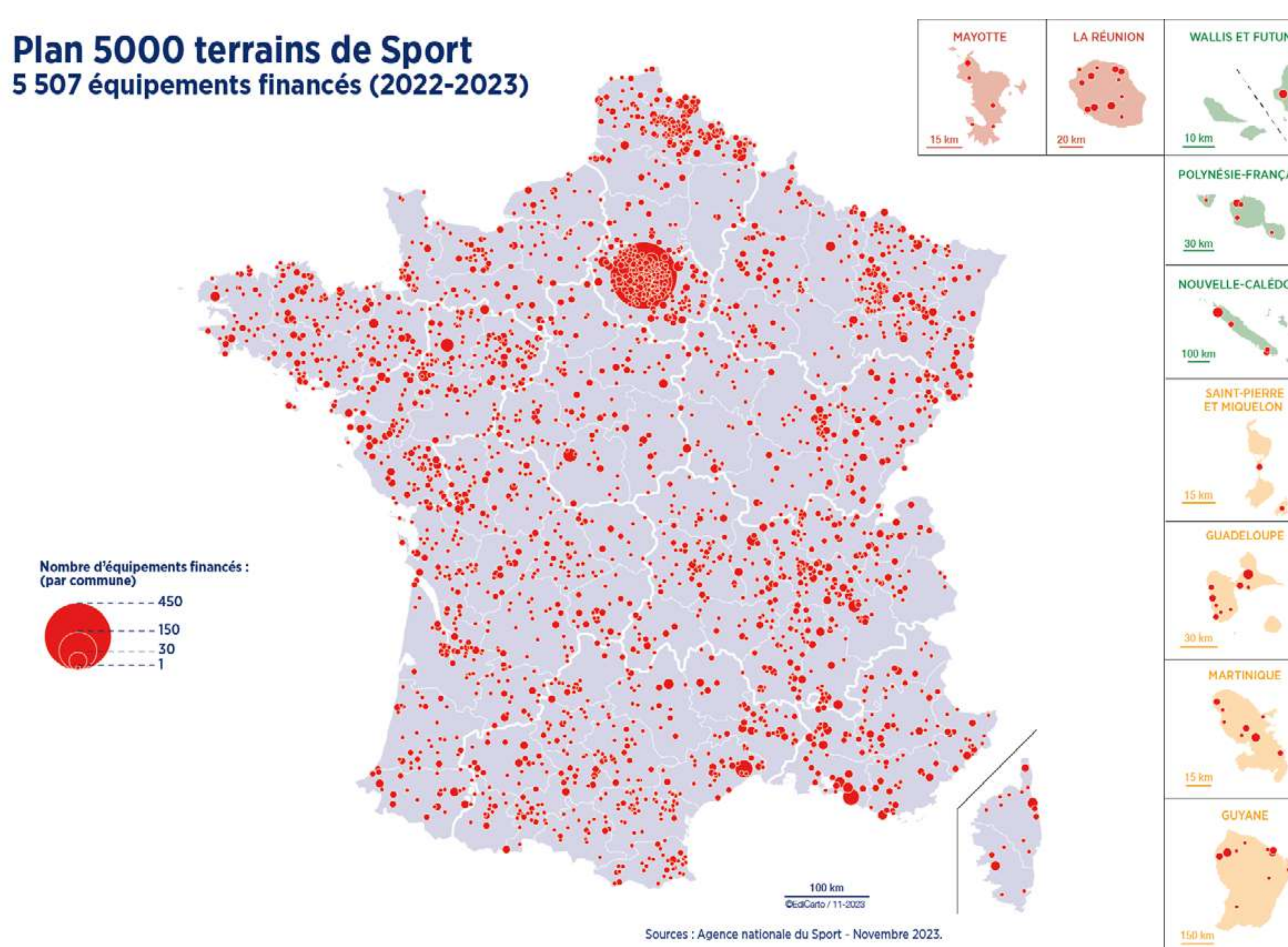
tendances, de donner « le goût » de la pratique sportive au plus grand nombre en vue d'atteindre la cible de **3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici les JOP de 2024** et de laisser ainsi un héritage durable à l'issue du plus grand évènement sportif mondial. Avec plus de 5 500 projets soutenus, l'objectif de financer 5 000 équipements sportifs de proximité dans le but de créer de nouveaux lieux de pratique sur l'ensemble du territoire, est atteint.

**En 2023, ce sont 3 243 projets d'équipements (1 663 dossiers), proches des citoyens et facilement accessibles qui ont été financés pour un total de subventions attribuées de 108,5 M€.**

**Plan 5000 terrains de Sport**  
5 507 équipements financés (2022-2023)



**Plan 5000 terrains de Sport**  
5 507 équipements financés (2022-2023)



## PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT

### LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Dans le cadre du Plan 5 000 Terrains de Sport et de la convention financière avec la Fédération française de football, l'Agence a cofinancé au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) près de **104 projets de terrains de foot à 5** (95 équipements) ou de **futsal extérieurs** (9 équipements) en 2023.

### 1 000 DOJOS

Pour développer la pratique du judo et multiplier le nombre de lieux de pratiques, l'Agence a cofinancé **160 dojos** solidaires avec la Fédération française de judo. Parfois aménagés au sein même d'écoles ou de collèges, ces équipements sont de véritables lieux de vie associative.

### Construction d'un pumptrack à Saint-Paul de la Réunion (974)

Porté par la commune de Saint-Paul, ce projet a permis de réhabiliter un terrain de bicross inutilisé en créant un pumptrack dédié à l'apprentissage du VTT mais aussi du BMX.

Cette structure à usage diversifié est ouverte aux pratiques sportives associatives mais propose également des créneaux en accès libre. Les jeunes saint-paulois bénéficient désormais d'un équipement sportif innovant dédié aux loisirs de glisse urbaine.



©Mairie de Saint Paul

Un investissement financé à 52% par l'Agence nationale du Sport qui rend cet espace de vie attractif et convivial.

Coût total du projet : 182 343 €

**Subvention Agence : 78 025 €**



© Mairie de Saint-Luc



© FFJudo

## PLAN DE RELANCE EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU

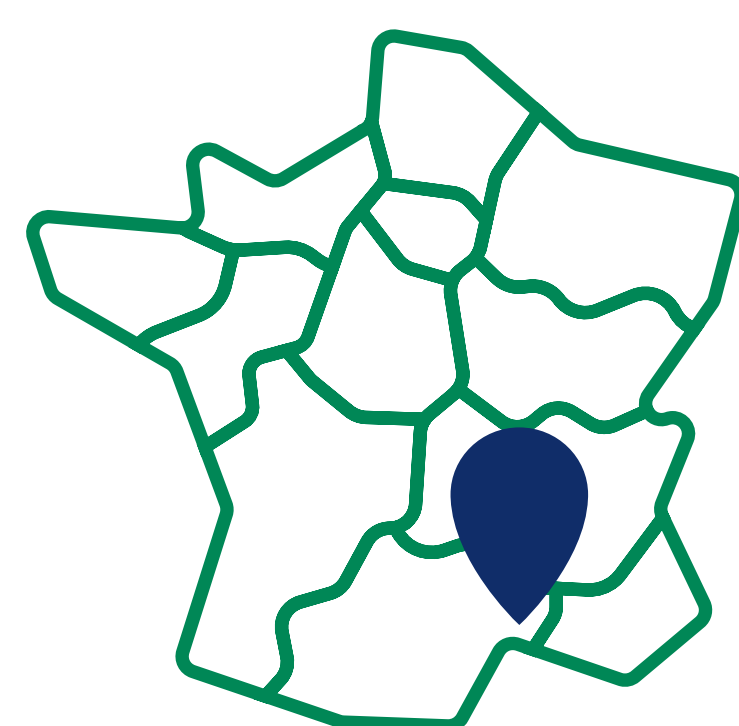
Mis en place en 2021 par le gouvernement, ce programme a été reconduit sur la période 2022/2023 avec pour objectif de transformer le parc vieillissant des équipements sportifs structurants (gymnases, piscines...) et réduire la consommation énergétique.

Ce Plan constitue un axe essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique et s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics telle que fixée par la loi ELAN.

Ces opérations portent principalement sur des actions dites « à gain rapide », telles que la modernisation de l'éclairage ou des systèmes de chauffage, ou de rénovations plus lourdes telles que des travaux d'isolation du bâti ou l'installation de sources d'énergies renouvelables.

En 2023, **80 projets ont été retenus pour un montant total attribué de 20,6 M€**. Près de 76 dossiers ont été retenus au niveau régional pour un total de 17,7 M€.

**20,6 M€**  
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES  
POUR 80 DOSSIERS



### Rénovation de la piscine municipale de Saint-Gilles (30) en Occitanie

Construite en 1977 dans le cadre du programme national des 1 000 piscines, le bassin municipal de Saint-Gilles nécessitait des travaux majeurs de rénovation afin de répondre aux enjeux du réchauffement climatique et à une demande grandissante de pratique de la natation.

Le projet de rénovation porte notamment sur la constitution d'une enveloppe thermique performante, la production de chaleur décarbonée,

l'isolation renforcée des murs, l'étanchéité du bassin ou la production d'une énergie renouvelable grâce à la pose de panneaux photovoltaïques. Ces opérations visent à réduire la consommation d'énergie de 72% et à diminuer de 40% la consommation d'eau.

Situé au cœur de la Camargue, le complexe aquatique de Saint-Gilles accueille plus de 30 000 baigneurs (dont des clubs et des scolaires) qui

pourront ainsi bénéficier d'un lieu plus accueillant et de conditions de pratiques améliorées.

Coût total du projet : 2 300 000 €

**Subvention Agence : 430 000 €**



## PLAN OUTRE-MER

Considérant le déficit d'équipements sportifs dans les territoires d'outre-mer et en Corse, les conditions climatiques difficiles ainsi que la vétusté de nombreuses installations, l'Agence a renouvelé son engagement à hauteur de 7 M€ pour soutenir le développement d'équipements sportifs structurants et l'acquisition de matériels lourds dans ces territoires.

**34 projets de toute nature ont été retenus pour un montant total de subventions attribuées de 6,5 M€.**

### Réfection de la piste d'athlétisme de Kafka à Wallis et Futuna



Construite en 2006 dans le cadre des Mini-Jeux du Pacifique, la piste de Kafka présentait une dégradation avancée et ne permettait plus la pratique de l'athlétisme dans de bonnes conditions.

Porté par l'Assemblée territoriale de Wallis et Futuna, ce projet de réfection porte notamment sur la constitution d'un revêtement plus épais et plus résistant aux conditions climatiques particulières du Pacifique.

Située au centre de l'île de Wallis, la piste se compose de 8 couloirs et est destinée à accueillir des compétitions internationales. Elle répondra également aux demandes des trois clubs locaux et des groupes scolaires.

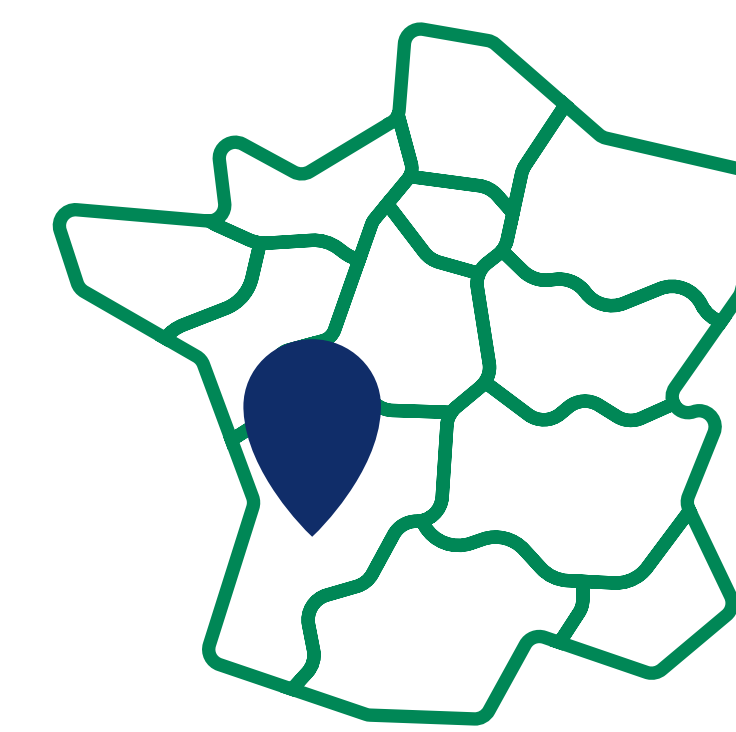
Cout total du projet : 997 242 €

**Subvention Agence : 125 000 €**

## EQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE NIVEAU LOCAL

Cette enveloppe regroupait à la fois le soutien à la construction ou la rénovation lourde d'équipements sportifs structurants (dont les projets de piscines structurantes) et à l'acquisition de matériels lourds pour la pratique fédérale en territoires carencés.

**En 2023, 19,3 M€ ont été attribués à 116 projets d'équipements (dont 19 projets de construction ou rénovation de piscines).**



### Construction d'un équipement dédié aux sports de combats à Cognac (16), en Nouvelle-Aquitaine

Au regard de la demande croissante et de la vétusté des deux dojos existants, la ville de Cognac a souhaité se doter d'un nouvel équipement sportif dédié aux sports de combat (arts martiaux et boxe). Implanté au sein d'un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), il assurera une mixité d'usages entre pratique libre et associative.

D'une superficie d'environ 1 300 m<sup>2</sup>, ce complexe sportif accueillera plus de 6 associations d'arts martiaux (Aikido, Jujitsu, Kick Boxing...) et de boxe, des écoles primaires ainsi que les 3 collèges situés à proximité.

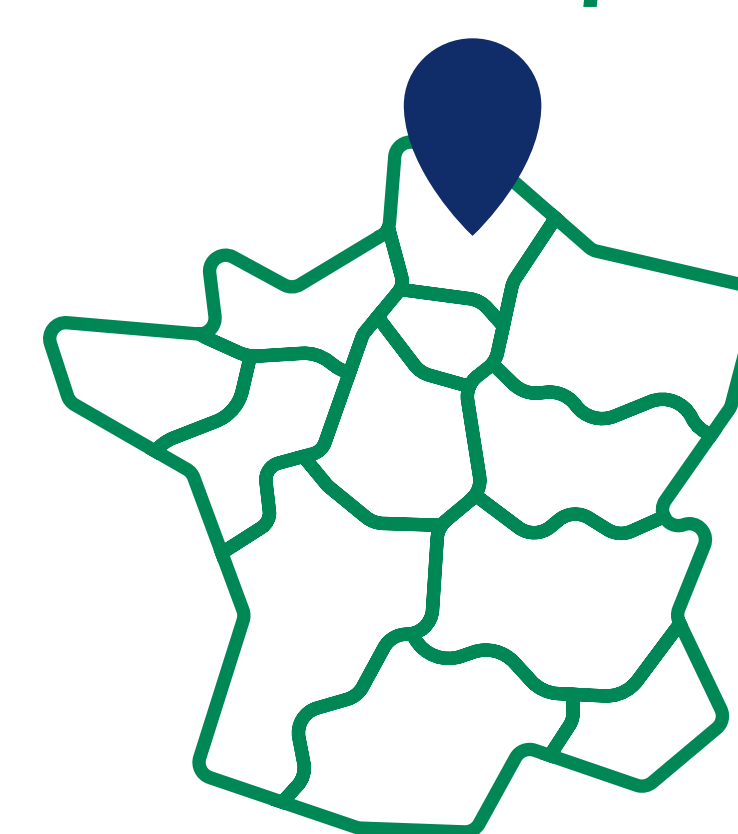
Coût total du projet : 3 409 217 €

**Subvention Agence : 300 000 €**

## MISE EN ACCESSIBILITÉ

Ces projets participeront au développement d'activités sportives pour les personnes en situation de handicap encadrées par des associations, à travers l'acquisition de matériel spécialisé, de minibus adaptés, la création d'équipements spécifiques ou la mise en accessibilité d'équipements existants.

**L'enveloppe 2023 a permis de soutenir 60 dossiers pour un montant de 2 M€.**



### Acquisition de 36 luges de para-hockey sur glace par la Ligue des Hauts-de-France de Hockey sur Glace

L'objectif de ce projet est d'ouvrir la pratique du hockey sur glace aux personnes en situation de handicap mais aussi aux valides afin de donner à ce parasport une approche inclusive.

Le matériel servira pour des séances d'initiation au para-hockey organisées par les clubs et la Ligue des Hauts-de-France de Hockey sur glace.

La pratique du para-hockey sur glace est également organisée au niveau national et international. Le para-hockey est présent aux Jeux Paralympiques depuis 1994 et un championnat national a été mis en place par la Fédération en 2021.

Coût total du projet : 23 496 €

**Subvention Agence : 16 000 €**

**Un projet lauréat des Trophées Impulsion Sport 2023**

## PROJETS SPORTIFS ET TERRITORIAUX SPÉCIFIQUES

L'Agence subventionne des équipements sportifs entrant dans une stratégie de développement sportif et territorial spécifique. Ce dispositif concerne des projets portés par des fédérations ou des collectivités pour des constructions ou rénovations d'équipements entrant dans le cadre d'une stratégie sportive spécifique tels que les équipements structurants fédéraux (centres nationaux fédéraux) ou l'aménagement d'espaces sportifs liés à l'accueil de grands évènements sportifs internationaux.

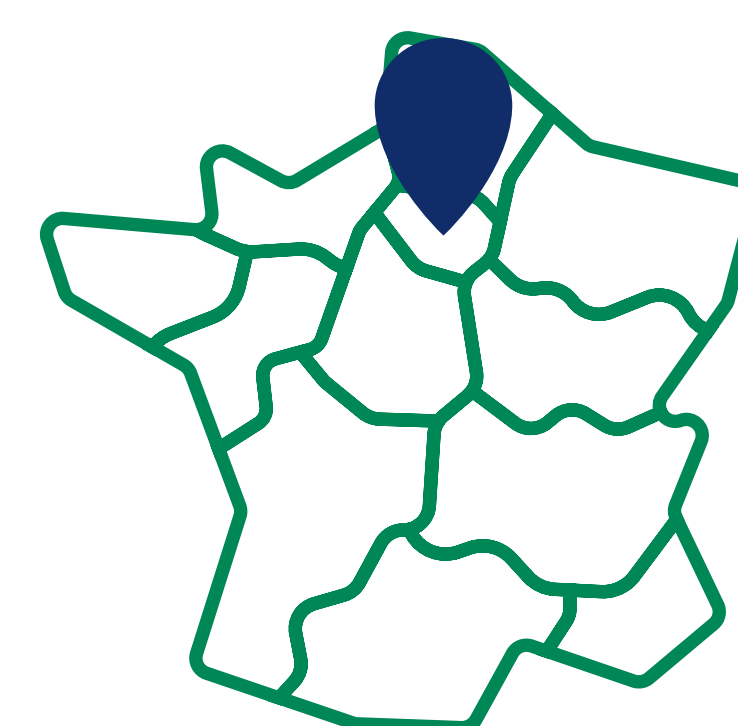
**En 2023, 2,3 M€ ont été attribués à  
6 projets d'équipements dits spécifiques.**



## EQUIPEMENTS HAUTE PERFORMANCE

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 nécessite que l'Agence accompagne des projets d'investissement en équipements sur l'ensemble du territoire national.

**En 2023, 9 équipements destinés à la haute performance ont été financés par l'Agence pour un montant total de 1,9 M€.**



### Structures d'escalade sur le site de Fontainebleau (77) en Ile-de-France

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade a sollicité l'Agence nationale du Sport pour implanter de nouvelles structures d'escalade sur le site de Fontainebleau.

Ces nouveaux équipements servent à la préparation des athlètes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en leur permettant de s'entraîner sur des structures d'escalade adaptées à la haute performance, à proximité de Paris.

Ces installations complètent ainsi l'offre d'entraînement du pôle France implanté à Fontainebleau depuis 2015.

Coût total du projet : 594 420 €

**Subvention Agence : 475 420 €**



# PARTENARIATS

SOMMAIRE

## SPORT EN MILIEU PROFESSIONNEL : LE CONTEXTE

- **83% des français sont intéressés par le sport en milieu professionnel et une majorité d'employeur est consciente des bénéfices (rapport Medef 2022).**
- **La lutte contre la sédentarité est un enjeu de santé publique et passe par une mobilisation des employeurs : seuls 13% des dirigeants d'entreprises déclarent avoir mis en place des aménagements en faveur de la pratique.**

→ **Selon l'ONAPS le coût social de l'inactivité physique est estimé à 140 Milliards d'euros par an :**

- ↳ 77% de temps passé assis sur une journée de travail pour les salariés du secteur tertiaire contre 18% du temps debout et 5% en mouvement ;
- ↳ 95% de la population française adulte est exposée à un risque de la détérioration de la santé par manque d'activité physique.

→ **Gains chiffrés du développement d'une activité physique (APS) en milieu professionnel :**

**-25%**  
D'ABSENTÉISME

**-30% à 40%**  
D'ARRÊTS MALADIE

**+8%**  
PRODUCTIVITÉ

**7% à 9%**  
D'ÉCONOMIE SUR LES  
FRAIS DE SANTÉ DES  
COLLABORATEURS

SOLUTION  
SPORT  
ENTREPRISE

Accueil Les actualités Ressources Contact Référencer ma structure



Des solutions pour promouvoir et développer l'activité physique et sportive en milieu professionnel

## FREINS IDENTIFIÉS :



CONTRAINTES  
JURIDIQUES ET  
FINANCIÈRES



ABSENCE DE  
RESSOURCES  
HUMAINES



MANQUE DE LOCAUX ADAPTÉS,  
D'INFORMATIONS, DE SOLUTIONS  
D'ACCOMPAGNEMENT  
ADMINISTRATIVES

## ACTIONS DE L'AGENCE SUR LE SPORT EN MILIEU PROFESSIONNEL

La plateforme Solution Sport Entreprise répond à ces besoins : [Solution Sport Entreprise](#) est un site d'information public du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et de l'Agence nationale du Sport pour encourager l'activité physique dans les entreprises, les associations et les administrations.

Elle répond à des besoins identifiés de clarifier les dispositifs existants et le cadre réglementaire autour du développement de cette pratique.

Il s'agit d'une plateforme portée par la Commission des Développements Économiques et des Financements de l'Agence, qui veille à son suivi et son évolution. Elle vise à mettre en relation les employeurs (entreprises, administrations, collectivités) avec des acteurs/prestataires d'offres d'activité physique (associations sportives, structures commerciales, coaches...). Son rôle principal est donc de mettre en lien **l'offre et la demande**.

Solution Sport Entreprise s'adresse à la fois aux structures employeuses (en priorité) et aux prestataires d'activités physiques et sportives.

### TEMPS FORTS 2023 :

- **Lancement plateforme Solution Sport Entreprise 20 janvier 2023 ;**
- **Arrivée d'une chargée de mission en juin 2023, poste financé par un partenariat avec le MEDEF.**

### → Promotion digitale et physique :

- ↳ Juin à décembre : participation à 10 événements promotion sport en milieu professionnel (avec différents acteurs) ;
- ↳ Août 2023 : création d'une page LinkedIn dédiée.

## GAGNER DU TERRAIN



« Gagner du Terrain » est un appel à projets à l'initiative de la Française des Jeux porté en association avec l'Agence nationale du Sport et Paris 2024. Il s'adresse aux communes soutenues par l'Agence pour un équipement de proximité en 2022 et 2023, et comptant au moins un point de vente FDJ sur leur territoire.

Le principe du dispositif est de permettre la constitution d'une zone d'échauffement composée de 6 modules :

- ↳ Une arche active d'entrée ;
- ↳ Un podium ;
- ↳ Un panneau d'information ;
- ↳ Le marquage au sol d'une piste d'athlétisme ;
- ↳ Un chronomètre solaire.
- ↳ Un vélo chargeur classique ou semi-allongé.

Cette zone d'échauffement permet d'agrémenter l'offre sportive d'une collectivité territoriale, en complément d'équipements de proximité déjà financés par l'Agence, afin de promouvoir et de développer la pratique sportive auprès des citoyens.

### 31 lauréats ont été financés sur les trois premières années de l'appel à projets.

Pour 2024, le dispositif « Gagner du terrain » disposera d'une enveloppe de 650 000 euros. L'objectif est d'atteindre un total d'une cinquantaine de communes qui seront ainsi dotées de ces aménagements, s'inscrivant dans la dynamique d'héritage impulsée par les Jeux de Paris 2024.

Ces zones d'échauffement doivent permettre in fine d'attirer un plus grand nombre de personnes sur les équipements sportifs adjacents en leur donnant une meilleure visibilité, de contribuer à la rencontre de différents types de pratiquants en allongeant le temps de présence sur sites et d'améliorer l'inclusion de l'équipement sportif dans l'ensemble urbain.

Un point d'attention est porté sur les actions envers des publics cibles parfois éloignés de la pratique sportive : femmes, adultes sédentaires et seniors. Cet appel à projets valorise également les actions à destination des personnes en situation de handicap. Des animations autour de la zone d'échauffement sont également déployées par les collectivités territoriales lauréates.



# 11

RÉGIONS ONT BÉNÉFICIÉ DU FINANCEMENT D'UNE ZONE D'ÉCHAUFFEMENT



# 3

ANNÉES D'APPEL À PROJETS



# 31

ZONES D'ÉCHAUFFEMENT FINANCÉES





## SPORT POUR LES FILLES : PROJET TEAM GO GIRLS

### L'origine de Team Go Girls :

Alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande aux jeunes de pratiquer 60 minutes d'activité physique par jour, seulement 7% des filles en région parisienne suivent cette recommandation, et 8% des filles de moins de 14 ans sont licenciées dans une fédération sportive.

L'Agence nationale du Sport, dont l'une des missions est de favoriser la pratique d'une activité physique et sportive pour les publics les plus éloignés, porte cette ambition de rendre la jeunesse plus active, et en priorité les jeunes filles.

Fort de ce constat, l'Agence s'est unie avec Nike, dans une démarche partenariale autour d'un projet dont l'objectif est de développer la pratique sportive chez 2 000 jeunes filles, âgées de 7 à 14 ans.

Une brique essentielle pour construire la France sportive de demain et transmettre le goût du sport dès le plus jeune âge.



### Qu'est-ce que Team Go Girls ?

Du printemps 2023 au printemps 2024, deux phases expérimentales de cinq mois chacune seront engagées avec la volonté de mobiliser près de 2 000 jeunes filles volontaires en ciblant plus spécifiquement les territoires prioritaires du Grand Paris.

#### 4 grands piliers sont identifiés pour porter le projet :

- ↳ Définir un panel de jeunes filles en Ile-de-France permettant d'identifier les raisons de cette faible activité et co-construire avec elles la démarche ;
- ↳ Déployer de manière opérationnelle auprès des jeunes filles volontaires (et leur famille), un programme d'activités ludiques et d'activités sportives facilité par la remise d'une montre connectée et la création d'une application pour les inciter à bouger plus ;
- ↳ Mesurer l'efficacité de la démarche et la progression d'activité sportive des jeunes filles ;
- ↳ Tirer les enseignements de cette expérimentation d'envergure pour réaliser un guide, qui sera diffusé auprès des collectivités territoriales désireuses de développer la pratique sportive de la jeunesse, et en particulier celle des jeunes filles.



### Trouver la solution, par les filles et pour les filles :

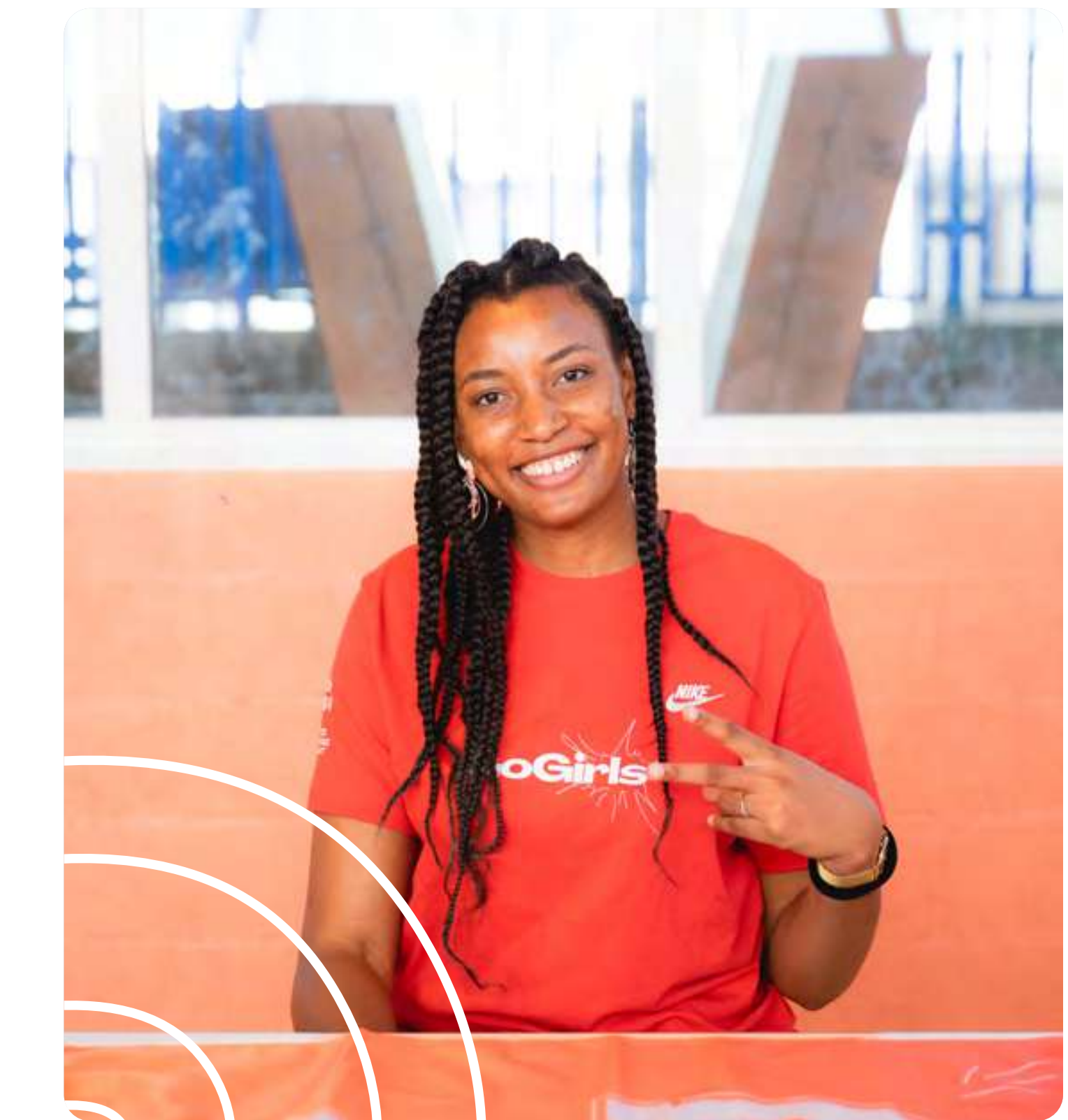
Le programme Team Go Girls est 100% construit par les filles, pour les filles, afin de transmettre la passion du sport de manière ludique et sans contrainte.

L'Agence nationale du Sport et Nike se sont rapprochées de la Ville de Pantin pour y mener la première étape de ce projet, qui a vocation à se développer plus largement.

Les jeunes pantinoises sont encouragées à faire plus de sport au quotidien et sont accompagnées à chaque étape :

- ↳ Accueil des parents et des jeunes filles, présentation du programme et inscription libre ;
- ↳ Remise d'une montre connectée lors de permanences et événements sur le territoire pantinois ;
- ↳ Installation des applications pour suivre leurs progrès ;
- ↳ Découverte d'un challenge par jour en digital ;
- ↳ Des séances de sport et d'initiation régulières, lien avec les associations locales ;
- ↳ Un suivi par mail et en présentiel par les équipes de l'Agence et de Nike.

**À Pantin, 1/5<sup>e</sup> des filles de 7 à 14 ans a rejoint la Team Go Girls !**



## TÉMOIGNAGE

### Diandra Tchatchouang

Cheffe de Projet Team Go Girls

« À l'époque, et encore aujourd'hui, sport ne rimait pas forcément avec féminité. Team Go Girls représente pour moi le programme de rêve auquel j'aurais aimé pouvoir participer plus jeune »



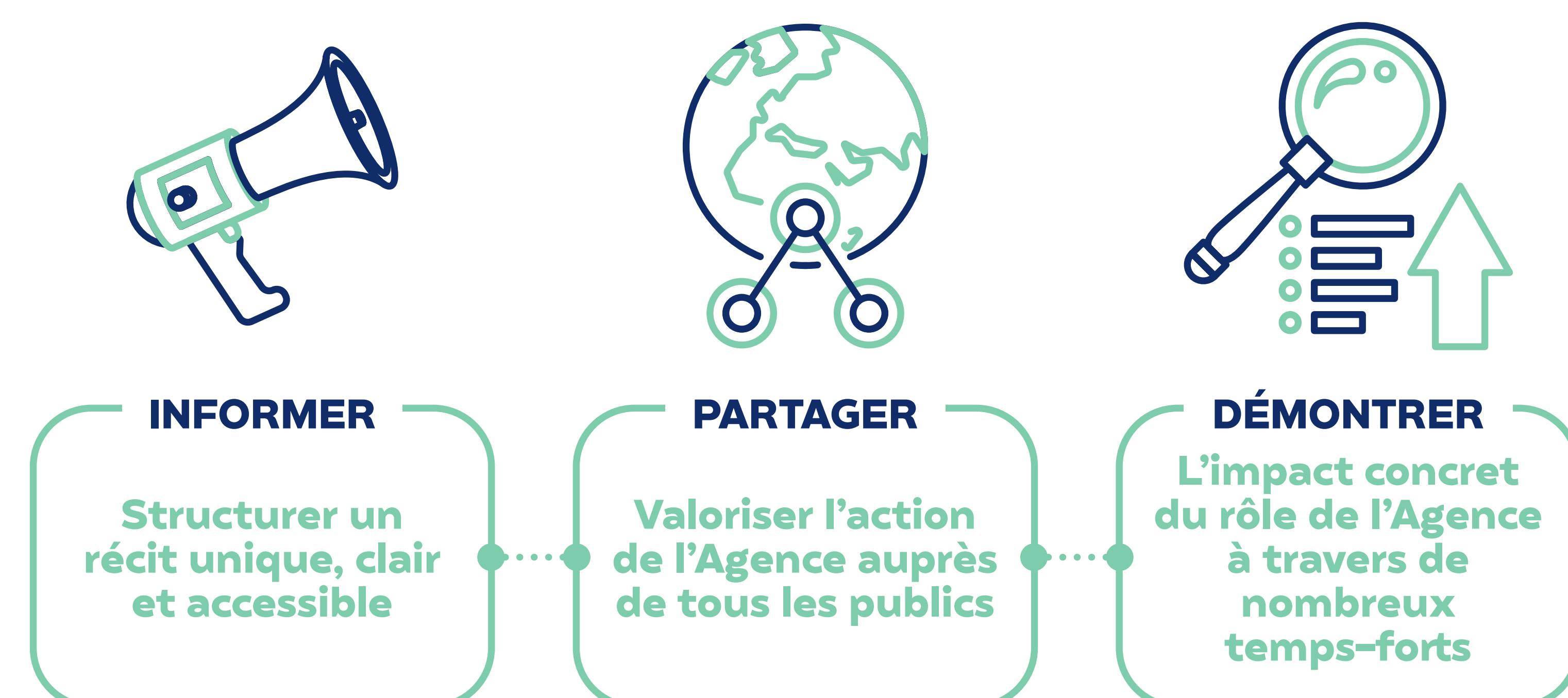
# COMMUNICATION

## ÉVOLUTIONS 2023

L'Agence nationale du Sport poursuit sa mission en faveur du développement des pratiques pour tous les publics et du soutien à la haute performance envers les athlètes et para athlètes, staffs et fédérations.

→ L'année 2022 a permis à l'Agence de prendre sa place au cœur de l'écosystème sportif français, de faire connaître son rôle et renforcer sa légitimité auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels et du mouvement sportif.

Une communication bâtie sur 3 piliers majeurs :



En 2023, ce positionnement évolue autour d'un double objectif :

- ↳ Être identifié comme l'acteur central des politiques publiques du sport français ;
- ↳ Projeter l'efficacité de son action dans une vision post JOP 2024.

Pour plus d'impact, l'Agence affine la portée de sa communication à travers l'adoption d'une nouvelle charte graphique (logos, codes couleurs, bandeaux newsletter, pictogrammes, templates réseaux sociaux...), qui valorise l'engagement de chaque pôle dans une identité visuelle commune.

Ainsi, la structuration de la communication des « 3 + 1 programmes » est redéfinie comme telle :



Chaque pôle bénéficie ainsi d'une visibilité accrue de ses messages, clairement identifiés dans leur thématique, tout en partageant le même univers graphique.

Une stratégie de contenus adaptée :

	Cible prioritaires	X	in	f	Instagram	YouTube
AMBITION BLEUE	Sportifs, coaches, DTN, fédérations	Actualités	Focus	Focus	Temps-fort	Temps-fort
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	Élus locaux	Actualités	Actualités	Focus	Focus	Focus
IMPULSION SPORT	Monde associatif et sportif	Actualités	Actualités	Temps-fort	Focus	Focus
AGENCE NATIONALE DU SPORT	Institutionnels, leaders d'opinion	Temps-fort	Actualités	Temps-fort	Temps-fort	Focus

## TEMPS-FORTS 2023

### LANCEMENT DE LA CHAÎNE YOUTUBE

Dans la continuité de son renouvellement graphique, l'Agence poursuit la modernisation de sa communication et de ses messages avec le lancement de sa Chaîne YouTube, mise en ligne fin 2023.

Un nouvel outil qui permet de suivre encore plus facilement l'actualité de l'Agence, mais aussi un point de repère pour tous les publics souhaitant revivre des moments forts comme les Trophées Impulsion Sport, retrouver les contenus institutionnels, les webinaires, et les nombreux épisodes de Pour Un Champion, ou encore suivre l'avancée du programme Team Go Girls et découvrir les nouveaux équipements sportifs financés.

*La chaîne est structurée en playlists pour une navigation simplifiée et près de 50 vidéos sont déjà en ligne.*



**A retrouver ICI**

### LES TROPHÉES IMPULSION SPORT

Les Trophées Impulsion Sport récompensent des projets menés sur l'ensemble du territoire, pour leur action exemplaire en faveur du développement et de l'accessibilité à la pratique sportive.

En 2023, 12 nouveaux projets ont été lauréats de la 2ème Édition des Trophées Impulsion Sport, dans les 6 thématiques suivantes :

#### Lutte contre les violences :

Territorial : Comité Départemental d'Équitation des Hauts de Seine  
National : Association La Voix de Sarah

#### Sport Féminin :

Territorial : Association Rebonds  
National : Fédération Française de Hockey

#### Jeunesse et Éducation :

Territorial : Comité Départemental de la Drôme Randonnée Pédestre  
National : Association Coco An Dlo

#### Sport Durable & Innovation :

Territorial : Commune de Couffoulex  
National : Fédération Française de Triathlon

#### Sport et Handicap :

Territorial : Ligue Hauts-De-France de Hockey Sur Glace  
National : Fédération Française du Sport Adapté

#### Sport Santé :

Territorial : Service Santé Universitaire de Paris-Cité  
National : Comité USEP de La Réunion



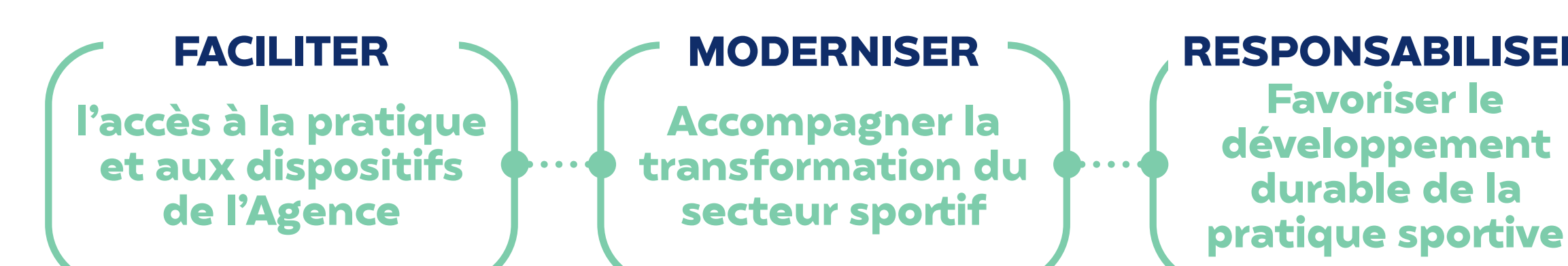
#### L'objectif :

«Permettre au plus grand nombre et surtout aux publics les plus éloignés de la pratique sportive de pouvoir se mettre au sport.»

**Agathe Barbieux, Directrice du Développement des pratiques**

Les projets lauréats sont valorisés et relayés au format vidéo par l'Agence lors de séquences de communication dédiées, afin de mettre en lumière ces initiatives.

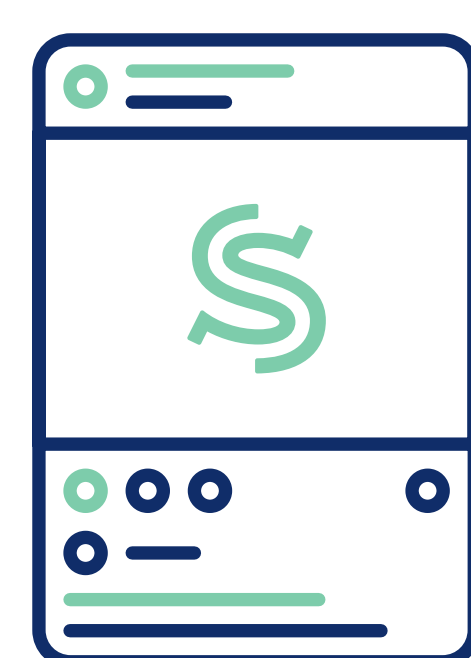
**Les Trophées Impulsion Sport symbolisent le nouveau programme «Impulsion Sport» porté par le Pôle «Développement des Pratiques», afin de corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs, mis en œuvre autour de 3 axes stratégiques :**



© Lewis Joly

## LES BILANS CHIFFRÉS

### BILAN RÉSEAUX SOCIAUX



Nombre de posts  
/ (mois avec le + de post)



Nombre  
d'impressions :  
meilleur mois 2023



Total impressions  
2023



Nombre total  
d'abonnés 2023



Evolution moyenne  
du nombre  
d'abonnés par mois



Evolution annuelle  
des abonnés



Taux d'engagement  
moyen



**32**  
(9 en Juin)

**630k** (Septembre)

**900k** ↗  
(152k en 2022)

**4 458** ↗  
(2 346 en 2022)

**+176** ↗  
(+ 102 en 2022)

**+90%** ↘  
(+ 108% en 2022)

**11%** ↗  
(2% en 2022)



**111**  
(17 en Juin)

**35k** (Mars)

**177k** ↘  
(242k en 2022)

**9 174** ↗  
(8 245 en 2022)

**+77** ↘  
(+ 288 en 2022)

**+11,3%** ↘  
(+72% en 2022)

**7,5%** ↗  
(6,5% en 2022)



**136**  
(20 en Juin)

**126k** (Mars)

**1,1M** ↗  
(680k en 2022)

**54.281** ↗  
(43 232 en 2022)

**+921** ↗  
(+ 805 en 2022)

**+25,5%** ↘  
(+29% en 2022)

**8,1%** ↗  
(donnée  
incomplète 2022)



**102**  
(16 en Mars)

**33k** (Avril)

**165k** ↘  
(433k en 2022)

**12.058** ↗  
(11 351 en 2022)

**+59** ↘  
(+ 114 en 2022)

**+6,2%** ↘  
(+14% en 2022)

**3,8%** ↗  
(3,2% en 2022)

## LES BILANS CHIFFRÉS

### BILAN NEWSLETTER



Nombre d'abonnés 2023



Taux d'ouverture moyen



Taux de clics moyen



Nombre d'envois par an

Newsletter  
Institutionnelle

10 304 ↘  
(11 128 en 2022)

52,9% ↗  
(34,4% en 2022)

9,2% ↗  
(5,5% en 2022)

12

Newsletter Clubs

16 160 ↘  
(16 690 en 2022)

93,8% ↗  
(52% en 2022)

4,3% ↗  
(2,6% en 2022)

12

#### La newsletter de l'Agence demeure en 2023 un véritable temps-fort de sa communication.

Son format mensuel s'est imposé comme un rendez-vous à ne pas manquer. Repensé en 2021, le format séduit et permet une synthèse efficace des nombreuses actualités de l'Agence, regroupées sous quatre thématiques :

- ↳ **L'institutionnel** : « Tous pour le Sport de demain »
- ↳ **La haute performance** : « Tous derrière nos athlètes »,
- ↳ **Le Développement des Pratiques** : « Tous en mouvement »
- ↳ **La veille des acteurs** : « Du côté de nos membres ».

Des focus sur des sujets particuliers sont également proposés, comme la newsletter «Conférences Régionales du Sport».

Cette communication digitale reste stable en nombre d'abonnés et fidélise son audience, avec un taux d'ouverture de près de 53% pour la newsletter institutionnelle. La newsletter à destination des clubs permet de toucher les publics au plus près du sport et connaît également un succès confirmé en 2023 avec un taux d'ouverture de 94% !

Des chiffres qui illustrent que la newsletter de l'Agence est désormais un rendez-vous mensuel attendu de tous les acteurs.



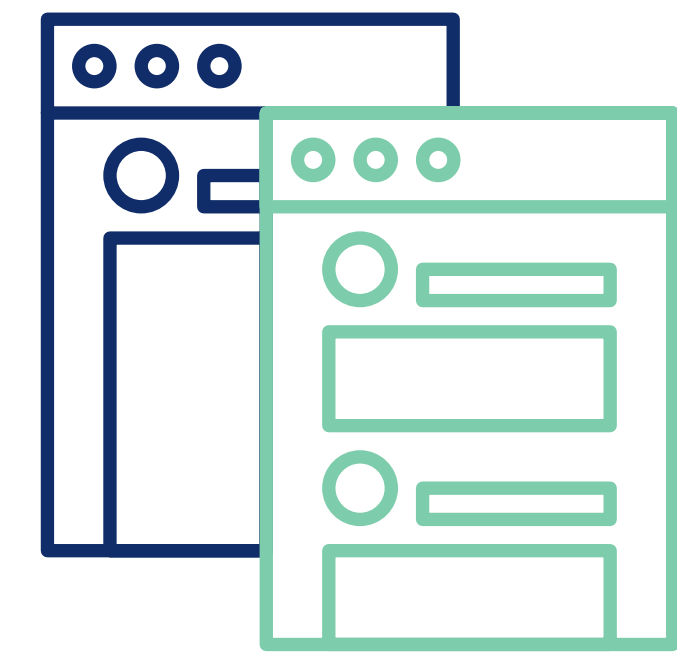
Trois ans maintenant : l'heure d'un premier bilan ! Le 20 octobre 2020, le décret d'application des Conférences Régionales du Sport et des Conférences des Financeurs du Sport, paraissait au Journal officiel. Aujourd'hui, ce sont 18 Conférences Régionales du Sport qui ont été installées, avec 14 projets sportifs territoriaux adoptés et 10 Conférences des Financeurs du sport en action.

L'Agence jouant un rôle essentiel dans ce développement souhaite mettre en lumière ces avancées et féliciter tous les acteurs des territoires pour leur engagement en faveur du sport.



## LES BILANS CHIFFRÉS

### BILAN SITE INTERNET



Nombre de pages  
consultées

**612k**  
(528k en 2022)



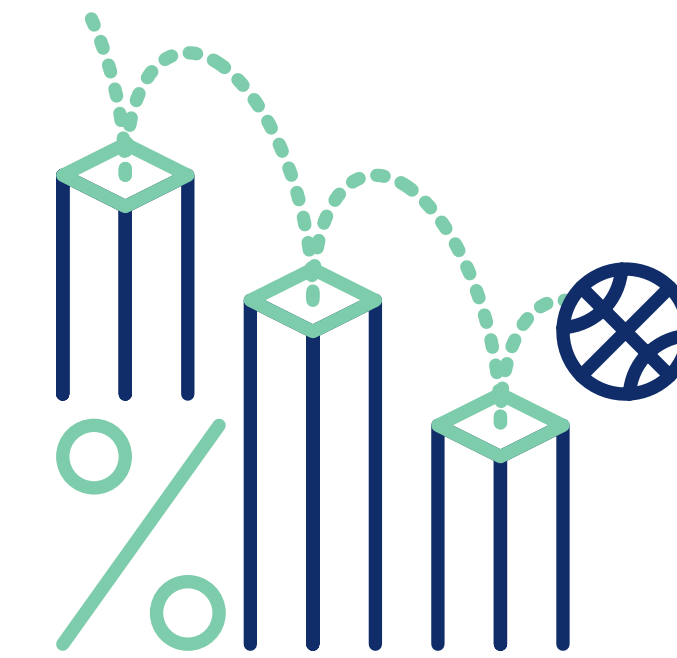
Nombre de  
visiteurs

**219k**  
(144k en 2022)



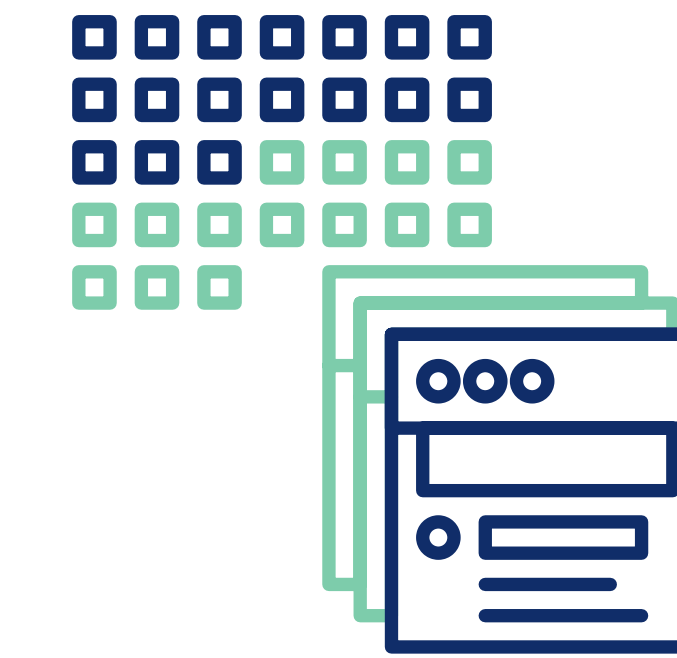
Durée moyenne  
d'une session

**5:53 min**  
(5:55 min en 2022)



Taux de rebond

**60 %**  
(58,3 en 2022)



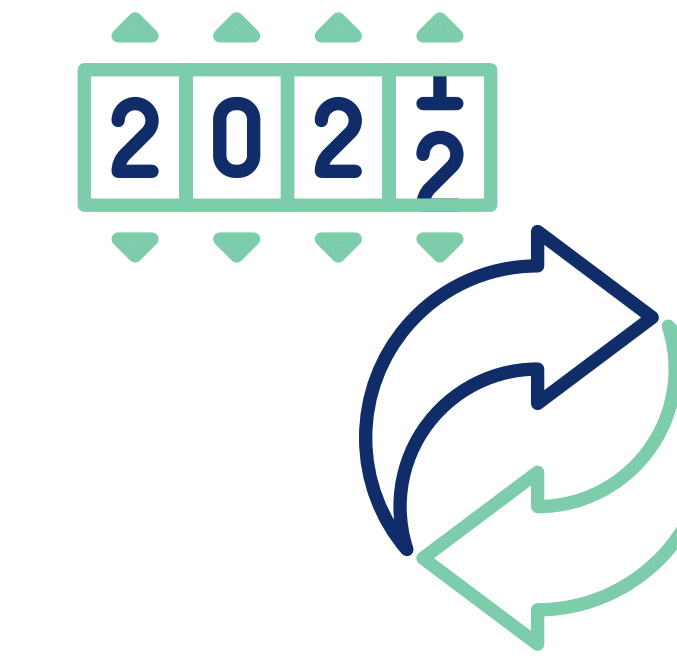
Moyenne mensuelle  
nombre de pages  
consultées

**51k**  
(44k en 2022)



Meilleur mois

**Mars**  
Visiteurs : 30k  
Pages vues : 87k  
  
**Janvier**  
Temps moyen : 6:10mn



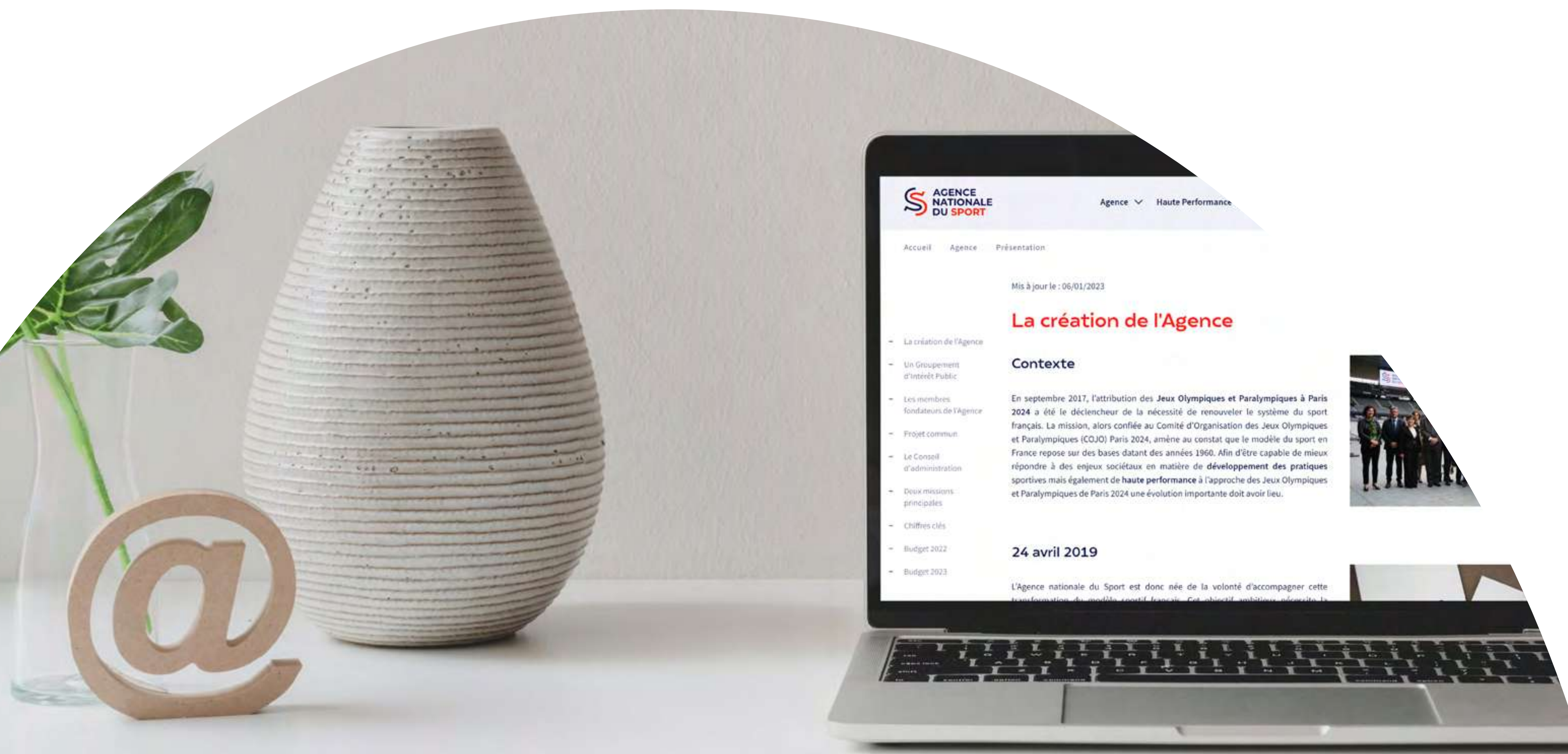
Date de refonte

**2021**



Pages les plus  
visitées

→ Aides &  
Subventions  
→ Plan 5000 Terrains  
de Sport  
→ Contact  
→ Offres d'emplois



→ Evolution 2023  
Intégration d'un compte  
à rebours JO/JP  
en page d'accueil

# NOS DÉFIS 2024

SOMMAIRE

## GOVERNANCE ET VIE DE L'AGENCE

- ↳ Développement des Conférences des Financeurs du Sport
- ↳ Mise en place des contrats pluriannuels d'orientation et de financement qui actent les contributions des différents co-financeurs

## PARTENARIATS

Déployer la stratégie partenariale de l'Agence :



## DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Valoriser les initiatives inspirantes et faciliter l'échange de savoir-faire entre les acteurs sportifs :

- ↳ Trophées Impulsion Sport, organisation de webinaires, création d'une plateforme « emploi », fonds de soutien à la production audiovisuelle, etc.

Renforcer l'inclusion sociale et professionnelle par le sport

- ↳ Création de l'Alliance pour l'inclusion par le sport ;
- ↳ Déploiement du programme des 1 000 emplois socio-sportifs ;
- ↳ Lancement du dispositif des vacances olympiques et paralympiques.

Faire vivre l'héritage au-delà de Paris 2024

- ↳ Création d'une commission "Héritage" ;
- ↳ Reprise des programmes "Terre de Jeux" et "Impact 2024".

## HAUTE PERFORMANCE

- ↳ Déploiement du plan Coachs 2024 ;
- ↳ Déploiement des Cellules OFIRS (avec Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Ministère du Travail, Afdas, France Travail, Apec, Agefiph, FIPHFP, Diagoriente Cpne), en appui des Maisons Régionales de la performance ;
- ↳ Maintien du soutien individualisé et suivi spécifique des sportifs de la délégation olympique et paralympique ;
- ↳ Mise en place opérationnelle de la Maison de la performance.

## ÉQUIPEMENTS

- ↳ 5 000 Équipements – Génération 2024



- ↳ Suivi et développement de la plateforme InfraSport dédiée aux demandes de subventions dématérialisées avec interface comptable.
- ↳ Le développement de co-financements pour accompagner le Plan 5000 équipements (FAFA, Conseil Départemental 93 et FF Rugby en héritage de la Coupe du Monde 2023) et la mise en place du guichet unique.
- ↳ Maintien du soutien aux équipements structurants et aux matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.



# ANNEXES

## LA TABLE DES SIGLES

### A

**AP** : Aide personnalisée

**AAP** : Appel à projets

**AE** : Autorisation d'engagement

**AFDAS** : Assurance formation des activités du spectacle

**AG** : Assemblée Générale

**AS DTN** : Association des Directeurs Techniques Nationaux

**ALD** : Affection Longue Durée

**AMF** : Association des maires de France

**ANR** : Agence nationale de la recherche

**ARS** : Agence régionale de santé

**ASDTN** : Association des directeurs techniques nationaux

**ATP** : Affectation à titre provisoire

### B

**BOP** : Budget opérationnel de programme

**BPJEPS** : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

### C

**CA** : Conseil d'Administration

**CAE** : Convention d'aménagement d'emploi

**CAHN** : Commission des athlètes de haut niveau

**CCT** : Contrat de convergence et de transformation

**CdFS** : Conférences des Financeurs du Sport

**CD 93** : Seine Saint-Denis Le Département

**CDFAS** : Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives

**CGO CTS** : Centre de gestion opérationnelle des cadres techniques et sportifs

**CI** : Contrat d'image

**CIFRE** : Convention industrielle de formation par la recherche

**CIP** : Convention d'insertion professionnelle

**CNDS** : Centre national pour le développement du sport

**CNOSF** : Comité national olympique et sportif français

**CNSD** : Centre national des sports de la défense

**CO HP** : Convention d'objectifs haute performance

**COJO** : Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024

**COFIL** : Comité de Pilotage

**COSTRAT** : Comité Stratégique

**COMOP** : Comité Opérationnel

**CoSMoS** : Conseil social du mouvement sportif

**CP** : Crédit de paiement

**CPDE** : Conseil permanent des établissements du Ministère des Sports

**CPJ** : Centres de Préparation aux Jeux

**CPO** : Contrat de Préparation Olympique

**CPOF** : Contrat Pluriannuel d'Orientation et de Financement

**CPSF** : Comité paralympique et sportif français

**CRdS** : Conférences Régionales du Sport

**CREPS** : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

**CT** : Collectivité territoriale

**CTS** : Cadres techniques et sportifs

### D

**DFT** : Développement Fédéral & Territorial

**DEJEPS** : Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

**DIGES** : Délégation interministérielle aux grands événements sportifs

**DIJOP** : Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques

**DITP** : Direction interministérielle de la transformation publique

**DJEPVA** : Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

**DINUM** : Direction du numérique

**DIU** : Diplôme parasport interuniversitaire

**DPO** : Délégué à la Protection des Données



# ANNEXES

## LA TABLE DES SIGLES

**DRAJES** : Direction régionale académique à la jeunesse, à l'encadrement et aux sports

**DS** : Direction des Sports

**DSDEN** : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

**DTN** : Directeur(trice) technique national(e)

### E

**ES** : Equipements Sportifs

**ESQ** : Emplois sportifs qualifiés

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**ETPT** : Equivalent Temps Plein Annuel Travaillé

### F

**FAFA** : Fonds d'aide au football amateur

**FDJ** : Française des Jeux

**FF** : Fédération française

### G

**GBCP** : Gestion budgétaire et comptable publique

**GESI** : Grands événements sportifs internationaux

**GIP** : Groupement d'intérêt public

### H

**HN-HP** : Haut Niveau haute performance

**HP** : haute performance

### I

**INJEP** : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

**INSEP** : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance

**IPCS** : Impulsion Politique & Coordination Stratégique

**IRMES** : Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport

### J

**JOP** : Jeux olympiques et paralympiques

### M

**MEDEF** : Mouvement des entreprises de France

**MESRI** : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

**MGHP** : Manager général de la haute performance

**MGI** : Mission Grand Insep

**MRP** : Maisons Régionales de la performance

### O

**OPE** : Organisme public équivalent

### P

**PAA** : Plan Aisance Aquatique

**PFS** : Portail des fédérations sportives

**PIA** : Programme d'investissements d'avenir

**PPF** : Projet de performance fédéral

**PPR** : Programme prioritaire de recherche

**PSF** : Projets Sportifs Fédéraux

**PSH** : Personne en situation de handicap

**PST** : Projets Sportifs Territoriaux

**PSQS** : Portail de suivi quotidien du sportif

**PSSI** : Politique de sécurité du système d'information

# ANNEXES

## LA TABLE DES SIGLES

### Q

**QPV** : Quartier prioritaire de la politique de la ville

### R

**RAP** : Reste à payer

**RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données

**RH** : Ressources Humaines

**RRHP** : Responsable régional de la haute performance

### S

**SDH** : Sport Data Hub

**SDJES** : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**SHN** : Sportif de haut niveau

**SI** : Systèmes d'Informations

**SMR** : Suivi médical réglementaire

**SOFMER** : Société française de médecine physique et de réadaptation

**SOLIDEO** : Société de Livraison des Ouvrages Olympiques

### U

**U2P** : Union des entreprises de proximité

**UDNI** : Unité du développement du numérique et de l'innovation

### Z

**ZRR** : Zone de revitalisation rurale



SOMMAIRE